

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception : 21/06/2017	Dossier complet le : 05/07/2017	N° d'enregistrement : 2017-0187

1. Intitulé du projet

Construction d'une surface de vente à dominante alimentaire sous enseigne LIDL avec 130 stationnements après démolition des bâtiments et ouvrages existants (une habitation et ses dépendances ainsi qu'un surpresseur enterré) - 628, Rue de Béthune - commune de Chocques

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SNC LIDL

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

MATHEY Cédric - Responsable Immobilier

RCS / SIRET

3 4 3 | 2 6 2 | 6 2 2 | 0 4 9 0 1

Forme juridique 521D

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
41 - Aires de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus.	Réalisation d'une aire de stationnement de 130 emplacements servant de parking à un magasin alimentaire LIDL de 995 m ² de surface de vente.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Construction d'une surface de vente sous enseigne LIDL (995 m² de surface de vente et 1 942,3 m² de surface plancher) après démolition des bâtiments et ouvrages existants :

- Deux maisons et ses dépendances (espace en partie imperméabilisé)
- Surpresseur enterré en cours de démantèlement (17,75 M de longueur, 10,50 M de largeur, 3,85 M de profondeur)

Réalisation d'une aire de stationnement de 130 places et plantation d'au moins 40 arbres tige sur 4 137,91 m² d'espaces verts soit 34,06% de la surface totale du projet affectée aux espaces verts.

A noter que 104 places seront perméables (pavés drainants et evergreen)

4.2 Objectifs du projet

- Création d'un magasin LIDL afin de compléter le maillage du territoire dans le but de réduire les déplacements de certains consommateurs et participation au développement de la future urbanisation du secteur en proposant un bâtiment commercial moderne en phase avec les attentes des consommateurs.
- Construction d'un bâtiment conforme aux normes environnementales. Ex : RT 2012
- Aménagement total d'un espace occupé en partie occupé d'entrée de ville afin d'en faire une vitrine commerciale de la commune.
- Création de 130 places nécessaires au bon fonctionnement du magasin :
 - 3 places PMR et 3 places famille
 - 4 places dédiées aux véhicules électriques
 - 16 places auto-partageAu total, 104 places seront perméables grâce à un revêtement pavés drainants/evergreen.
- Réalisation d'un volet paysager par un architecte paysagiste afin de développer une architecture prenant en compte les spécificités locales (brique de couleur gris anthracite rappelant l'ardoise présente sur la commune) permettant ainsi une insertion très qualitative, harmonieuse et cohérente par rapport à l'environnement proche.
- Plantation d'au moins 40 arbres sur 4 137,91 m² d'espaces verts soit 34,06% de la surface totale du projet affectée aux espaces verts.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

- 1 - Démolition des constructions et ouvrages existantes avec tri sélectif des déchets sur site et évacuation par voie routière.
- 2 - Construction du magasin de vente à dominante alimentaire sur dallage terre-plein.
- 3 - Construction de l'aire de stationnement par décapage puis terrassement enlèvement des déchets, couche de forme, compactage, pose couche d'accrochage et couche de roulement.

Le terrain étant accidenté, il sera à -1,5 m du niveau de la RD943.

L'accès rue de Béthune bénéficiera d'un aménagement d'un tourne à gauche pour les clients en provenance du giratoire (dispositif validé par la MDAD - Maisons du Département Aménagement Durable de l'Artois).

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Ouverture d'un supermarché à dominante alimentaire sous enseigne LIDL d'une surface de plancher de 1 942,3 m².

Situé entre deux axes importants du secteur, le magasin sera parfaitement visible et très facilement accessible via les aménagements existants à proximité (giratoire).

Les véhicules légers et les poids lourds pourront rejoindre l'aire de stationnement depuis la rue de Béthune. Les livraisons s'effectuant en dehors des heures d'ouverture, aucun cisaillement n'est à prévoir.

Le site sera relié aux transports collectifs via des trottoirs permettant l'accès à un arrêt de la ligne 20 du réseau de transport TADAO situé à environ 100 mètres du projet.

Les aménagements "modes doux existants" permettent aussi la venue des consommateurs situés dans les habitations de la zone proche de manière aisée et sécurisée.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Demande de permis de construire un E.R.P.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
SURFACE TERRAIN	12 148 m ²
EMPRISE AU SOL BATIMENT	2 092,27 m ²
SURFACE VRD	5 917,82 m ²
SURFACE ESPACES VERTS	4 137,91 m ²
NOMBRE DE PLACES	130 places

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

628, rue de Béthune
62 690 Chocques

Coordonnées géographiques¹

Long. 50°32'20"N Lat. 02°35'13"E

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRN Vallée de La Clarence - PRESCRIT LE 01/09/2017 PPRT de CRODA CHOCQUES SAS - PRESCRIT le 23/05/2007
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'assiette du projet est composé d'une partie "habitat, dépendances et jardin d'habitation", d'une partie espace vert de type friche non planté, d'une partie ouvrage enterré légèrement surélevé avec présence de cheminées pour le ventilation et d'une partie espace vert planté avec en limite extérieur de foncier un ouvrage aérien pour la collecte des eaux pluviales des équipements routiers.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le trafic généré par la création du magasin a fait l'objet d'une étude trafic du cabinet EGIS. Les flux supplémentaires n'impacteront pas les conditions de circulation générale qui resteront satisfaisantes tant sur les voiries qu'au niveau du giratoire principal RD943 #RD181E8 #route de Béthune. Les tests de capacité opérés au niveau du futur accès parking du magasin LIDL aboutissent également à des résultats satisfaisants, laissant augurer de la bonne accessibilité future du projet.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Circulation routière clientèle et flux de livraison. Au regard de la circulation actuelle, la majorité des clients futurs fréquentent déjà les axes limitrophes. La fréquence des livraisons est d'une livraison par jour avec des camions certifiés PIEK. Au regard de ces éléments, les sources de bruit engendrées ne sont pas de nature à modifier l'état existant.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En plus de limiter la consommation d'énergie, l'éclairage des bâtiments LIDL est également conçu de manière à limiter les nuisances lumineuses. Le magasin et ses aménagements ne sont pas éclairés en permanence. L'éclairage extérieur du magasin (enseignes, candélabres et lampes extérieures) s'allume à 5h30 du matin, peu avant l'arrivée du personnel, et s'éteint automatiquement le soir peu après le départ du personnel à 20h.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il faut noter que le bâtiment développera une architecture prenant en compte les spécificités locales (dont la briques couleur gris anthracite permettant de rappeler l'ardoise présente sur la commune) et que le volet paysager permettra une insertion très qualitative, harmonieuse et cohérente par rapport à l'environnement proche (traitement végétal de qualité en entrée de ville, traitement des franges intégration paysagère des façades Nord et Sud, plantation d'au moins 40 arbres tige...)
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Ce projet s'inscrit dans une zone qui est amenée à évoluer ces prochaines années comme le souhaitent les élus locaux.

L'implantation du magasin LIDL sera une amorce de cette urbanisation et sera aussi une vitrine commerciale et économique pour le secteur. Ce projet a été pensé de manière à ce qu'il bénéficie d'une parfaite insertion dans son environnement tant d'un point de vue architectural que paysager (plantation d'au moins 40 arbres, de végétaux héliophyte, de haies formant une frange végétale sur 4 139,91 m² d'espaces verts soit 34,06% de la surface totale du projet affectée aux espaces verts.

Le projet ne modifie en rien le patrimoine et le cadre de vie, n'engendre aucune émission dangereuse et ne provoque aucune nuisance importantes. De plus, il a pris en compte la limitation de l'imperméabilisation d'un site (majorité de places perméables) et a intégré une gestion des eaux pluviales alternative.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Lillers

le 14/06/2017

Signature

SNC LIDL
RD 916 - ZI du PLANTIN
B.P. 79
62193 LILLERS Cedex
Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

**Demande de dispense d'Etude d'Impact pour la création d'un magasin
à l'enseigne LIDL, sur la commune de CHOCQUES (62 920)/ANNEZIN (62 232)**



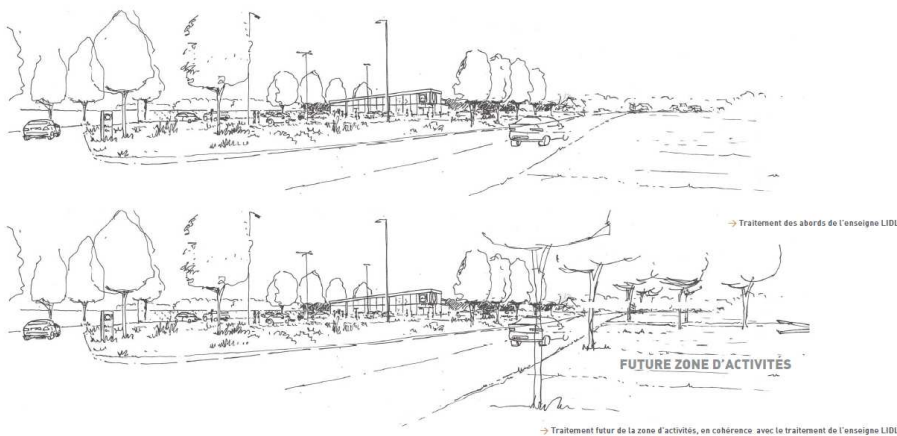
628, rue de Béthune

Préambule

Le projet consiste en une création d'un magasin LIDL, sur un terrain situé au 628, rue de Béthune lui-même situé sur les communes de Chocques et d'Annezin (**A noter que la majorité de la surface de vente du magasin est situé sur Chocques**).

LIDL est présent dans l'environnement du projet présenté sur la commune de Lillers, à environ 6 km du projet (soit 7 minutes en voiture), depuis 1994. Ce magasin a permis aux habitants locaux de découvrir le concept basé sur le meilleur rapport qualité/prix et de s'y attacher.

Deux phénomènes amènent aujourd'hui l'enseigne à proposer l'implantation d'une nouvelle surface : Une volonté de mailler ce territoire de manière plus fine afin de réduire les déplacements de certains consommateurs et une intention de participer au développement d'une zone en devenir afin de doter le secteur d'un nouvel outil commercial moderne et répondant parfaitement aux attentes des consommateurs.



Ce projet est la garantie :

- d'une **inscription durable de l'enseigne LIDL dans le tissu local**, fruit d'une politique sélective d'implantation et d'une volonté d'acquisition de foncier dans un environnement favorable,
- d'une **activité dynamique**, génératrice d'emplois pour tous : emplois directs et également indirects (prestataires de sécurité, d'entretien des espaces verts, emplois créés sur le chantier...),
- de l'implantation d'une **nouvelle offre**, permettant d'apporter le choix LIDL au plus près des populations locales et diminuer les déplacements de certains consommateurs ,
- d'une **optimisation de l'occupation du territoire** en optimisant le maillage de l'enseigne sur le secteur concerné et en s'implantant sur un espace déjà en partie imperméabilisé. En effet, le site est actuellement occupé par un ouvrage enterré (surpresseur) au centre du terrain et des maisons existantes côté Ouest. Ces ouvrages seront démolis avant la construction du magasin. Le reste du site est enherbé (friche non plantée sans végétation remarquable) et composé d'un espace vert planté.
- d'une **insertion qualitative dans l'environnement**, qui permettra aux consommateurs de bénéficier d'une surface de vente confortable et en phase avec leurs attentes,
- de **l'engagement de LIDL en matière d'environnement et d'éco-responsabilité**, grâce notamment aux innovations techniques déployées sur le bâtiment qui préfigurent la transition énergétique amorcée par LIDL.

Sommaire

Préambule	1
Sommaire	2
PARTIE 1 - INFORMATIONS RELATIVES AU DEMANDEUR ET AU PROJET	4
I / INFORMATIONS RELATIVES AU DEMANDEUR	5
II / INFORMATIONS RELATIVES AU PROJET	9
PARTIE 2 - INFORMATIONS RELATIVES A L'ENVIRONNEMENT PROCHE DU PROJET.....	27
I / L'ENVIRONNEMENT PROCHE DU PROJET DANS UN RAYON D'UN KILOMETRE	28
PARTIE 3 : CARTES ET PLANS RELATIFS AU PROJET	45
I / PLAN DE MASSE	46
II / PLAN DE LA DESSERTE DU SITE PAR LES TRANSPORTS COLLECTIFS, VOIES PIETONNES ET PISTES CYCLABLES	47
III / PLAN DES PRINCIPALES VOIES ET AMENAGEMENTS ROUTIERS ET DES AMENAGEMENTS PROJETES DANS LE CADRE DU PROJET	48

PARTIE 4 - EFFETS DU PROJET EN MATIERE D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

.....	49
I / CONTRIBUTION A L'ANIMATION DES PRINCIPAUX SECTEURS EXISTANTS.....	50
II / PRISE EN COMPTE DE L'OBJECTIF DE COMPACITE DES BÂTIMENTS ET AIRES DE STATIONNEMENT.....	52
III / EVALUATION DES FLUX DE DEPLACEMENTS.....	57
IV / ANALYSE PREVISIONNELLE DES FLUX DE DEPLACEMENT DANS LA ZONE DE CHALANDISE.....	74
V / LES AMENAGEMENTS ENVISAGES DE LA DESSERTE DU PROJET	77

PARTIE 5 - EFFETS DU PROJET EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE.....

.....	78
I / LA DEMARCHE DEVELOPPEMENT DURABLE DE LIDL	79
II / REDUCTION DE LA CONSOMMATION ENERGETIQUE	81
III / LES ENERGIES RENOUVELABLES INTEGREES AU PROJET ET LEUR CONTRIBUTION A LA PERFORMANCE ENERGETIQUE DES BÂTIMENTS	88
IV / LES PRODUITS ET EQUIPEMENTS DE CONSTRUCTION ET DE DECORATION	90
V / LES MESURES PROPRES A LIMITER L'IMPERMEABILISATION DES SOLS.....	93
VI / LES MESURES PROPRES A LIMITER LES POLLUTIONS ASSOCIEES A L'ACTIVITE	95
VII / LES MESURES PROPRES A LIMITER LES NUISANCES	105
VIII / LES MESURES DE PROTECTION DE LA FAUNE ET DE LA FLORE	108
IX / L'INTEGRATION DU PROJET DANS LE PAYSAGE	112

PARTIE 6 - EVALUATION DES RISQUES ET MESURES MISES EN PLACE
.....137

I / EVALUATION DES RISQUES ET MESURES PROPRES A ASSURER LA SECURITE DES
CONSOUMMATEURS 138

II / EVALUATION DES RISQUES ET MESURES PROPRES A ASSURER LA SECURITE EN PHASE
CHANTIER 142

PARTIE 7 - EFFETS DU PROJET EN MATIERE SOCIALE142

I / L'EMPLOI 143

II / LES PARTENARIATS AVEC LES COMMERCE DE CENTRE-VILLE ET LES ASSOCIATIONS
LOCALES 150

PARTIE 1

**INFORMATIONS RELATIVES
AU DEMANDEUR ET AU PROJET**



I / INFORMATIONS RELATIVES AU DEMANDEUR

1) LIDL, un acteur majeur de la distribution en France

- La France, premier pays d'adoption de LIDL

Acteur incontournable de la distribution en France et en Europe, LIDL est l'enseigne principale du Groupe SCHWARZ, quatrième Groupe de distribution mondial.

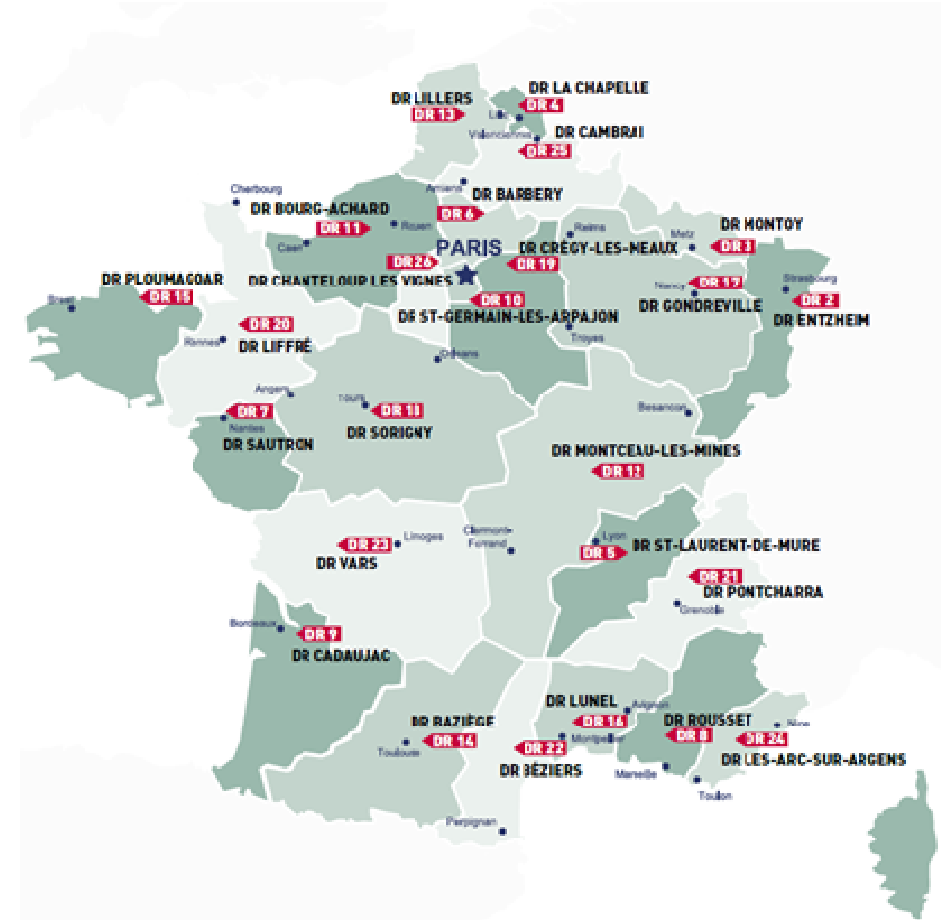


Il y a plus de 10 000 magasins LIDL dans 25 pays européens (dont 3300 en Allemagne et **près de 1500 en France**, qui est de loin le second pays le plus couvert).

LIDL est par ailleurs parti en 2016 à la conquête des Etats-Unis.



LIDL France, c'est aujourd'hui **25 Directions Régionales**, près de **1500 magasins** et **plus de 25 000 salariés**.



Localisation des 25 Directions Régionales

- LIDL en France, une histoire que nous construisons ensemble depuis plus de 25 ans.

En 2015 et 2016 LIDL France a été désignée par les consommateurs français :

- « **Meilleure chaîne de Magasins** » toutes catégories confondues,
- « Meilleure chaîne catégorie hypermarchés et supermarchés »,
- et « Meilleure chaîne catégorie produits frais ».



Cette reconnaissance est le fruit d'un travail engagé depuis 1988 pour proposer au consommateur le meilleur rapport qualité/prix dans ses courses du quotidien.



En 2012, l'enseigne a pris un tournant avec une nouvelle stratégie d'entreprise fondée sur un objectif de montée en gamme : **Pôle Position**

- **Abandon du hard-discount** pour un nouveau concept de « supermarché alimentaire à assortiment sélectionné », mais toujours au meilleur rapport qualité / prix.

- **Valorisation du Made in France** dans notre approvisionnement et notre communication produits.

- **Valorisation des Ressources Humaines**, pour tous nos salariés et à tous les stades de carrière.

- **Modernisation et évolution du parc immobilier**, pour accroître le confort de nos clients et de nos équipes.

Cette stratégie a porté ses fruits et fin 2015, l'entreprise a réaffirmé lors d'une convention ses objectifs de mutation et de performance, sous le slogan : « En route vers l'Excellence ».

»»»» EN ROUTE VERS
L'EXCELLENCE
ENSEMBLE DEVENONS LA RÉFÉRENCE



2) Identité du demandeur

- Fiche descriptive

Nom	LIDL
Forme Juridique	Société en Nom Collectif (SNC)
Capital	358 000 000 euros
Immatriculation	RCS de Strasbourg N° 343 262 622
Activité	Exploitation de commerce de détail non spécialisé à prédominance alimentaire
Adresse du siège social	35 rue Charles Péguy 67200 STRASBOURG

- Interlocuteur à contacter dans le cadre du projet :

SNC LIDL (DR de Lillers)
Monsieur Cedric MATHEY
ZI du Plantin - RD 916
BP 79
62193 LILLERS CEDEX

Tel : 03 21 61 83 42
Fax : 03 21 61 83 59
Mail : cedric.mathey@lidl.fr

3) Qualité du demandeur

Le présent dossier est déposé par la société LIDL, en sa qualité de futur propriétaire-exploitant de la construction.

LIDL est représentée par Monsieur Cédric MATHEY, Responsable Immobilier, en vertu d'une procuration accordée par Monsieur Arnaud MEHEUST, co-Gérant de la société.

Afin d'élaborer ce présent document, LIDL a mandaté la société URBANISTICA, qui reste à disposition pour toute demande d'information complémentaire, et dont les coordonnées sont les suivantes :



URBANISTICA
16, avenue des Atrébates
62 000 ARRAS
Téléphone : 06 80 00 74 95
Contact mail : fx.frappier@bbox.fr

II / INFORMATIONS RELATIVES AU PROJET

1) Localisation du projet - Présentation de la ville

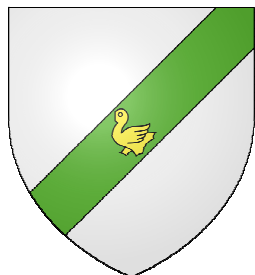
Le projet présenté se situe sur un foncier réparti sur les communes de Chocques et d'Annezin, dans le département du Pas de Calais.

A noter que la majeure partie de la surface de vente est positionnée sur la commune de Chocques.

Située au cœur du Bassin minier, elle couvre une superficie de 7,95 km² et compte 2 961 habitants (2013).

La commune de Chocques est traversée par la rivière Le Becq, affluent de la rivière La Clarence et Le Decq, affluent de la rivière Le Grand Nocq.

La ville de Chocques fait partie de la Communauté d'Agglomération Artois (ARTOIS COMM). Elle est aussi desservie par la gare SNCF et est traversée par la Route Départementale 943) qui relie Le Piquet (commune de Tremblois-lès-Rocroi) à Charleville-Mézières.



Armoiries de la commune de Chocques



Logo de la commune de Chocques



Hôtel de ville de Chocques



- Patrimoine architectural :

Parmi les lieux et monuments on retrouve :



- L'Abbaye Saint Jean Baptiste des Prés de Chocques :

Des chanoines réguliers étaient installés dans le château, en 1120. Ils font partie de l'ordre des oratoriens en 1138. Leur abbaye fut transférée sur le site actuel en 1180. Elle a été en grande partie détruite à la Révolution, notamment l'église et les bâtiments claustraux.



- L'église Notre Dame :

L'église paroissiale, incendiée en 1813, partiellement reconstruite en 1815 et 1842, comprend une nef à bas-côtés et un chœur. Ce dernier, œuvre du début du XII^e siècle dont on refit de nos jours les colonnes et les voûtes, n'est autre que l'ex-carré d'un transept dont les croisillons disparurent, ainsi que l'ancien sanctuaire.



- La gare de Chocques :

Au début du siècle dernier, l'activité alentour (cokerie, entreprise Marles-Kuhlmann...) était telle que la gare était un lieu de passage très vivant, en témoigne quelques photographies d'époque.

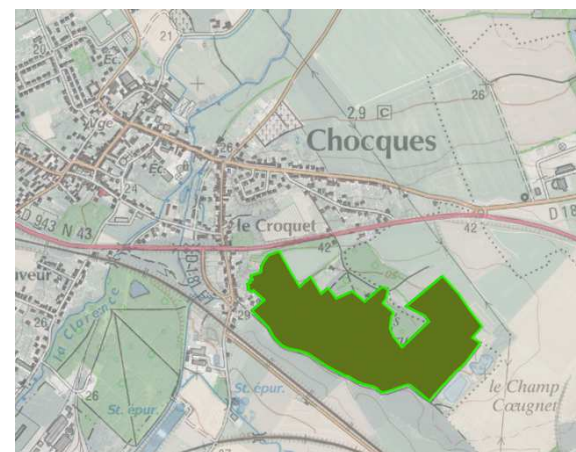
La gare a été fermée au trafic du fret le 21 décembre 2010

- Patrimoine naturel :

La ville de Chocques bénéficie de 2 ZNIEFF : Le Bois de Féru et le Bois de Lapugnoy.

- **Le Bois de Féru** : Le Bois du Féru est une des buttes sur limons à silex et « argiles de Roubaix » du Béthunois. En cela, il est l'homologue du Bois de Lapugnoy et du Bois des Dames. Ces buttes sont propices à l'expression de végétations mésotrophiles à oligotrophiles acidiclinales à acidiphiles, mésophiles à mésohygrophiles.

Le site est une propriété privée vouée à la chasse et à l'élevage de chevaux. Si la lande bénéficie manifestement d'une gestion assez adaptée, le reste du site souffre de multiples perturbations. Les pelouses et prairies sont surpâturées tandis que les versants sont totalement embroussaillés. Des mares ont été creusées dans un but cynégétique, mais l'élevage de canards qui y est pratiqué a totalement eutrophisé les eaux. Enfin, certaines surfaces ont été plantées de résineux.



- **Le Bois de Lapugnoy** : Ensemble boisé sur butte sablo-argileuse du tertiaire avec nombreux gradients d'hygrophilie et de trophie au sein des forêts acidiphiles à acidiclinales du Quercion roboris et du Carpinion betuli et des végétations associées (ourlets, manteaux, landes, pelouses). Le site est en partie propriété du département du Pas-de-Calais. Quelques plantations de feuillus, notamment de peupliers dans des fonds humides, ont été réalisées. Il faut également signaler l'existence de sablières encore en exploitation ou récemment abandonnées à proximité.

L'intérêt patrimonial du site réside principalement dans la présence du Genêt d'Angleterre (*Genista anglica*), très rare, gravement menacé d'extinction et protégé dans le Nord-Pas de Calais



1.1) Adresse du projet

Le projet, objet de la présente demande, sera localisé au 628, Rue de Béthune sur la commune de Chocques (62 690). A noter qu'une partie du foncier est aussi positionné sur la commune d'Annezin, mais que la surface de vente est en majorité sur Chocques.

Le site sera facilement accessible depuis les infrastructures existantes, en provenance de l'Est (Vendin Les Béthune centre-ville), du Sud Est (Béthune centre-ville) et de l'Ouest (Chocques Centre Ville).

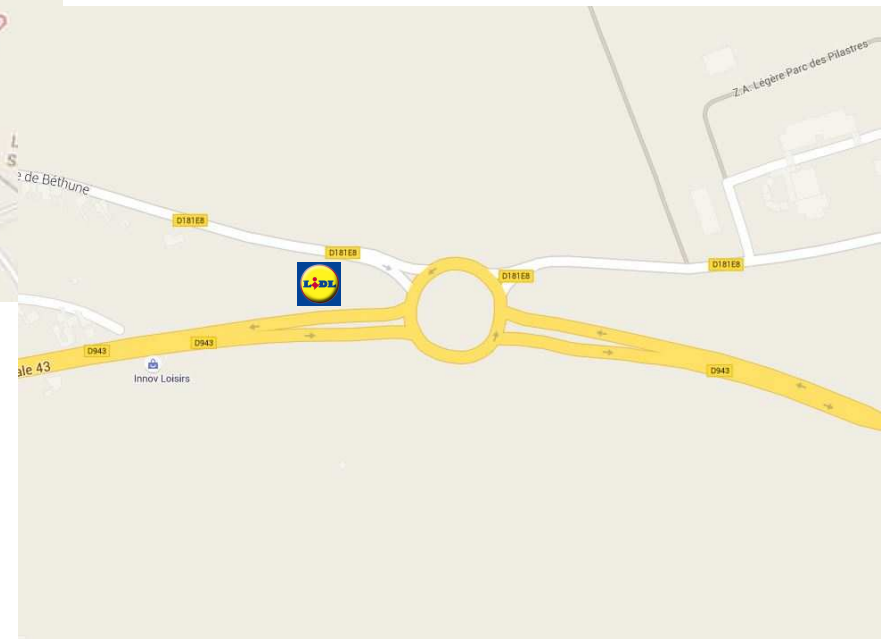
Le magasin bénéficiera, de plus, d'une bonne situation, à proximité immédiate d'un giratoire, à l'intersection de la D943 (RN43, Axe Béthune Lillers) et de la D181E8 (Axe Vendin Les Béthune - Gonnehem).

Il sera situé à environ 1 000 mètres du centre-ville de Chocques à l'Ouest et environs 1 500 mètres du centre-ville de Vendin Les Béthune à l'Est.

L'extrait de carte au 1/25000^{ème} ci-dessous ainsi que les vues pages suivantes positionnent le projet au sein de la commune de Chocques.



POSITIONNEMENT DU SITE SUR LA COMMUNE DE CHOCQUES



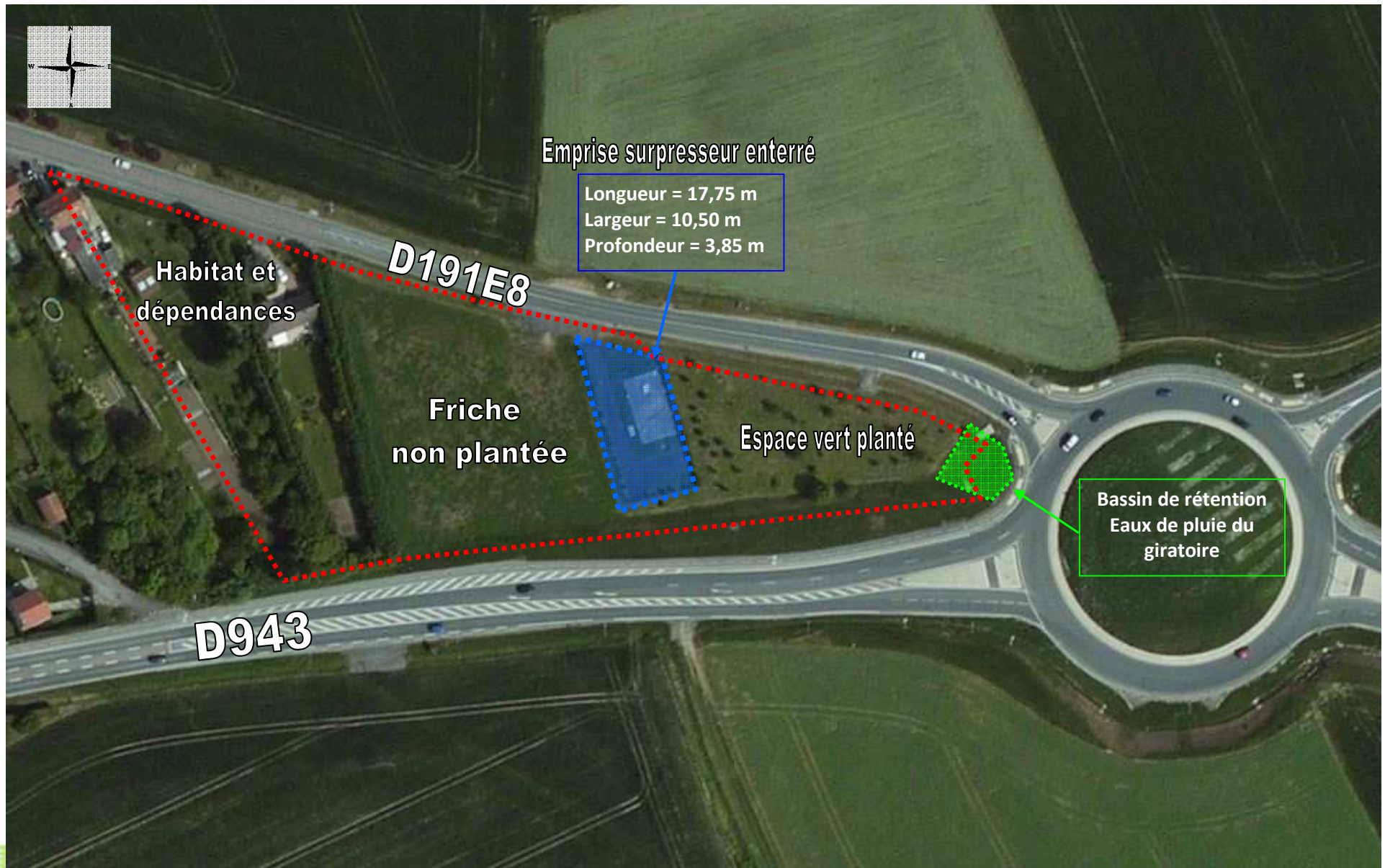
POSITIONNEMENT DU SITE



● **Projet**



VUE AÉRIENNE DU SITE



2) Description du projet

- **Le projet LIDL, un projet de qualité et de confort pour Chocques :**



Visite virtuelle pour découvrir votre prochain magasin :
http://www.heliotropic.fr/Lidl/Beauvais_avec_photos/index.html

C'est au travers d'un sas ouvert vers l'extérieur et conçu avec finesse que les clients du magasin découvrent l'aménagement de l'espace de vente du nouveau concept de LIDL, proposé à Chocques.

Absence de faux-plafond, sobriété des couleurs et la façade vitrée toute hauteur offrent non seulement une plus grande perspective par rapport aux anciens formats de magasins, et également un grand confort visuel.

Cette idée de confort se traduit également par une surface de vente éclairée naturellement, des allées plus grandes, la mise à disposition de WC Clients munis d'espaces bébés.

Ce concept a été pensé pour l'optimisation de l'espace, la performance énergétique, l'amélioration des conditions de travail du personnel et du confort pour le client.



- Un concept architectural adapté à la tradition constructive régionale :

Partenaire des Journées du Patrimoine, LIDL met en valeur la tradition française par ses produits, mais également dans le cadre de son concept architectural.

Au fil de ses projets immobiliers, l'enseigne a bien pris en compte les demandes d'une meilleure intégration à l'environnement architectural et patrimonial. Ainsi LIDL propose pour chaque projet de nouveau bâtiment une façade traitée avec un matériau traditionnel, représentatif de la zone géographique et de sa tradition constructive. Cet engagement architectural est un moyen pour LIDL de mettre en valeur le patrimoine bâti local, tout en uniformisant son parc magasin.

4 matériaux principaux sont référencés pour orner les projets de magasins sur tout le territoire hexagonal.

Pour le projet de Chocques, le choix a été porté sur **la brique couleur gris anthracite en soubassement** (qui permet de rappeler l'ardoise présente sur la commune) et **l'Alucobond en partie haute**.

FAÇADE NORD



FAÇADE SUD



PARTIE HAUTE

Alucobond



SOUBASSEMENT

Brique gris clair / Gris foncé



AU VU DE L'ANALYSE CHROMATIQUE, DES BÂTIMENTS PATRIMONIAUX ET DE L'ENSEMBLE BÂTI DE LA COMMUNE, LE CHOIX DE LA BRIQUE COULEUR GRIS ANTHRACITE PERMET DE RAPPELER L'ARDOISE PRÉSENTE SUR LA COMMUNE.

- Les grandes lignes du projet proposé :

- Surface de vente globale du projet :

Le projet consiste à créer un nouveau magasin à l'enseigne LIDL, à l'intersection de 2 axes (D943(ou RN43) et D181) au 628, Rue de Béthune.

L'emprise cadastrale est situé sur 2 communes - Chocques et Annezin - mais la quasi-totalité du bâtiment est positionnée sur la commune de Chocques.

La surface de vente future de ce magasin sera de :

☞ **Surface de vente du magasin présenté : 995 m²**

- Secteur d'activité et nature de l'activité du magasin de plus de 300m² :

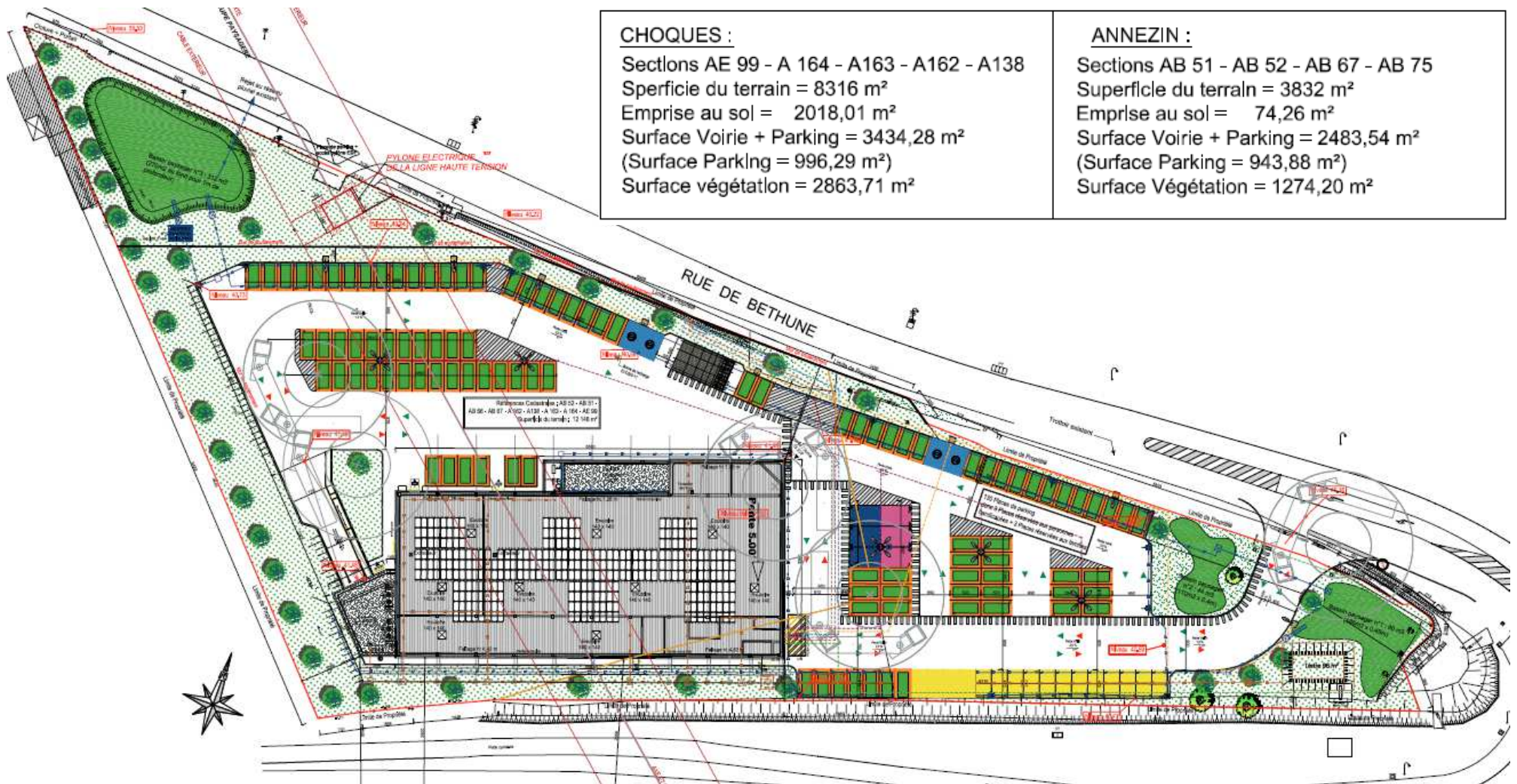
Le projet correspond à la création d'une surface à dominante alimentaire de plus de 300 m² à l'enseigne LIDL.

Le secteur d'activité du magasin LIDL est « Commerce de détail à prédominance alimentaire » et la classe, au sens de la nomenclature d'activités française (NAF) est 4711D - Supermarchés.

L'enseigne LIDL, actuellement Leader en France dans la vente de produits alimentaires sur son format, avec plus de 1 500 magasins sur le territoire, s'appuie sur un concept performant qui s'articule autour :

- ♦ De gros volumes basés sur un nombre réduit de références de marques propres et de marques nationales,
- ♦ Une maîtrise rigoureuse des coûts, grâce à un fonctionnement simple, une présentation sobre des produits et une organisation centralisée,
- ♦ Des engagements forts envers nos clients : la garantie fraîcheur et la garantie « satisfait ou remboursé »,
- ♦ Des magasins de proximité permettant un stationnement facile et des achats rapides.

PLAN DE MASSE GLOBAL FUTUR



CHOQUES :

Sections AE 99 - A 164 - A163 - A162 - A138
 Superficie du terrain = 8316 m²
 Emprise au sol = 2018,01 m²
 Surface Voirie + Parking = 3434,28 m²
 (Surface Parking = 996,29 m²)
 Surface végétation = 2863,71 m²

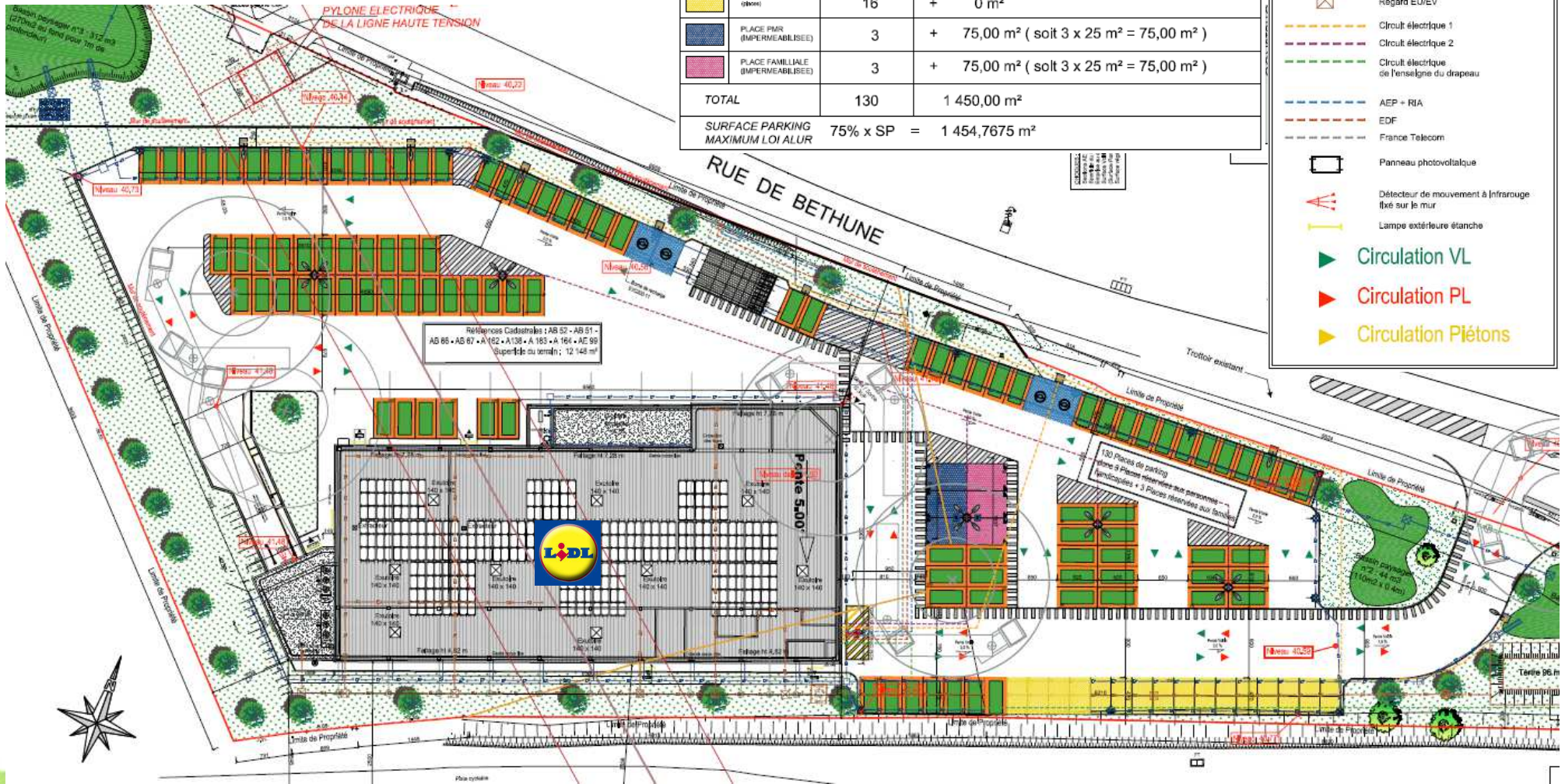
ANNEZIN :

Sections AB 51 - AB 52 - AB 67 - AB 75
 Superficie du terrain = 3832 m²
 Emprise au sol = 74,26 m²
 Surface Voirie + Parking = 2483,54 m²
 (Surface Parking = 943,88 m²)
 Surface Végétation = 1274,20 m²

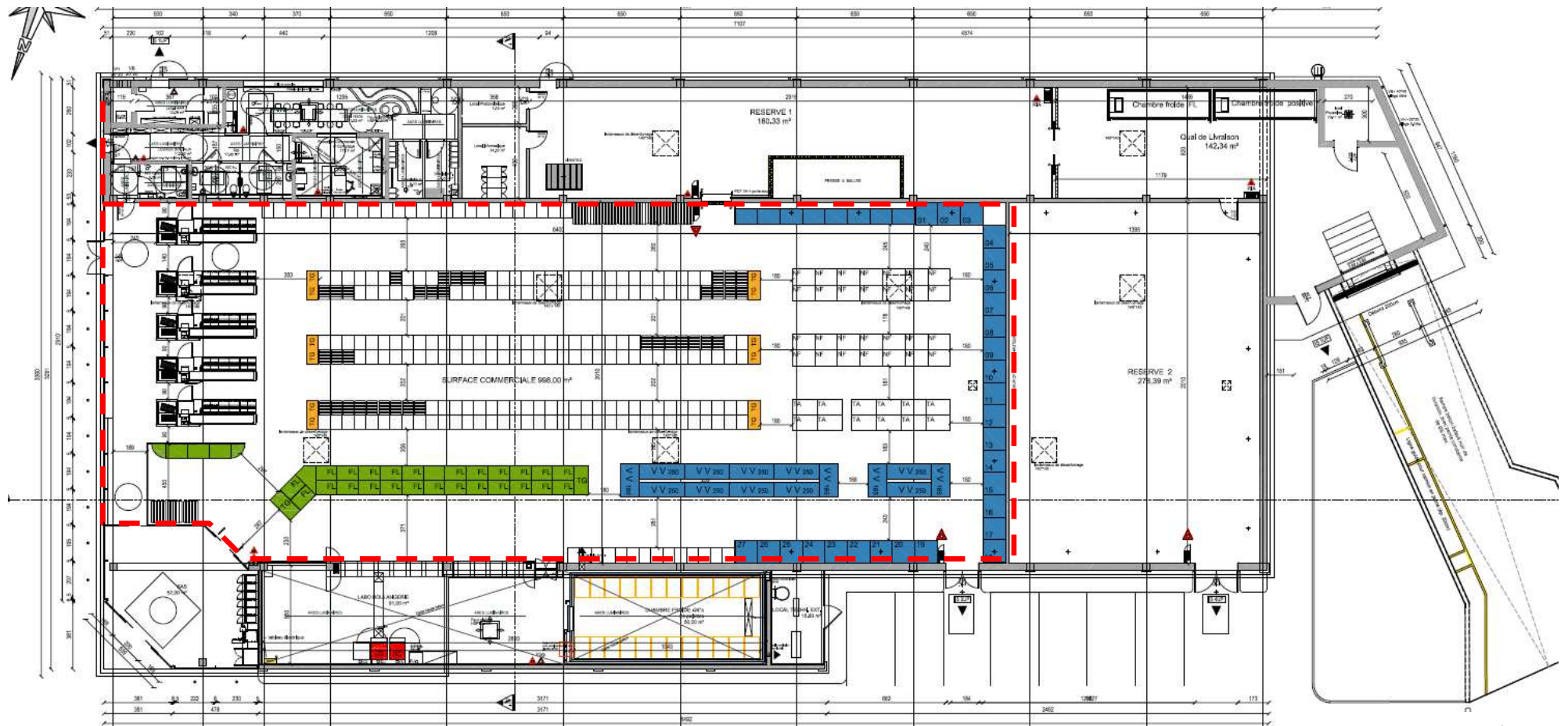
PLAN DE MASSE ZOOMÉ FUTUR

TYPE DE PLACE	NOMBRE	SURFACE en m ²
EVERGREEN AVEC PAVES	104	+ 1 300,00 m ² (soit 104 x 12,5 m ² = 1 300,00 m ²)
AVEC BORNES RECHARGE ELEC. (IMPERMEABILISEE)	4	+ 0 m ²
COUVERTURE (bois)	16	+ 0 m ²
PLACE PMR (IMPERMEABILISEE)	3	+ 75,00 m ² (soit 3 x 25 m ² = 75,00 m ²)
PLACE FAMILIALE (IMPERMEABILISEE)	3	+ 75,00 m ² (soit 3 x 25 m ² = 75,00 m ²)
TOTAL	130	1 450,00 m²
SURFACE PARKING MAXIMUM LOI ALUR		75% x SP = 1 454,7675 m²

LEGENDE:	
	Réseaux des Eaux Pluviales EP + Bassin d'Infiltration enterré
	Regard EP (Trop plein)
	Limiteur de débit et pompe de refoulement
	Cantiveau trapezoïdal en béton
	Réseaux EU/EV
	Regard EU/EV
	Circuit électrique 1
	Circuit électrique 2
	Circuit électrique de l'enseigne du drapeau
	AEP + RIA
	EDF
	France Telecom
	Panneau photovoltaïque
	Détecteur de mouvement à Infrarouge fixé sur le mur
	Lampe extérieure étanche
	Circulation VL
	Circulation PL
	Circulation Piétons



PLAN D'AMÉNAGEMENT INTÉRIEUR FUTUR - RDC



3) Intégration du projet à son environnement

- Un projet non intégré dans un ensemble commercial :

Le projet ne se situe pas dans un ensemble commercial. Il est inséré dans un environnement à dominante d'habitat, à proximité du Parc d'Activités du Pilastre à l'Est, sur les communes de Chocques et d'Annezin.

Ces activités seront détaillées dans la partie environnement proche.

- Le parc de stationnement :

Le magasin disposera de 130 places de parking dont 3 places pour les Personnes à Mobilité Réduite (PMR), 3 places « Famille », 4 places équipées de bornes de recharge pour véhicules électriques et 16 places « covoiturage ». Le projet prévoit, de plus, l'utilisation de dalles evergreen et de pavés drainants sur 104 places de stationnement.

Un espace de 7,8 m² pour les 2 roues sera créé à côté du parc à chariot. Il pourra accueillir 8 vélos.

L'ensemble de ces aménagements permettra largement d'absorber les flux automobiles générés, offrira un confort de stationnement et une fluidité interne optimale.

- Les aménagements paysagers en pleine terre :

> Le projet libère 4 137,91 m² d'espaces verts pour une surface totale de 12 148 m² soit 34,06% d'espaces verts.

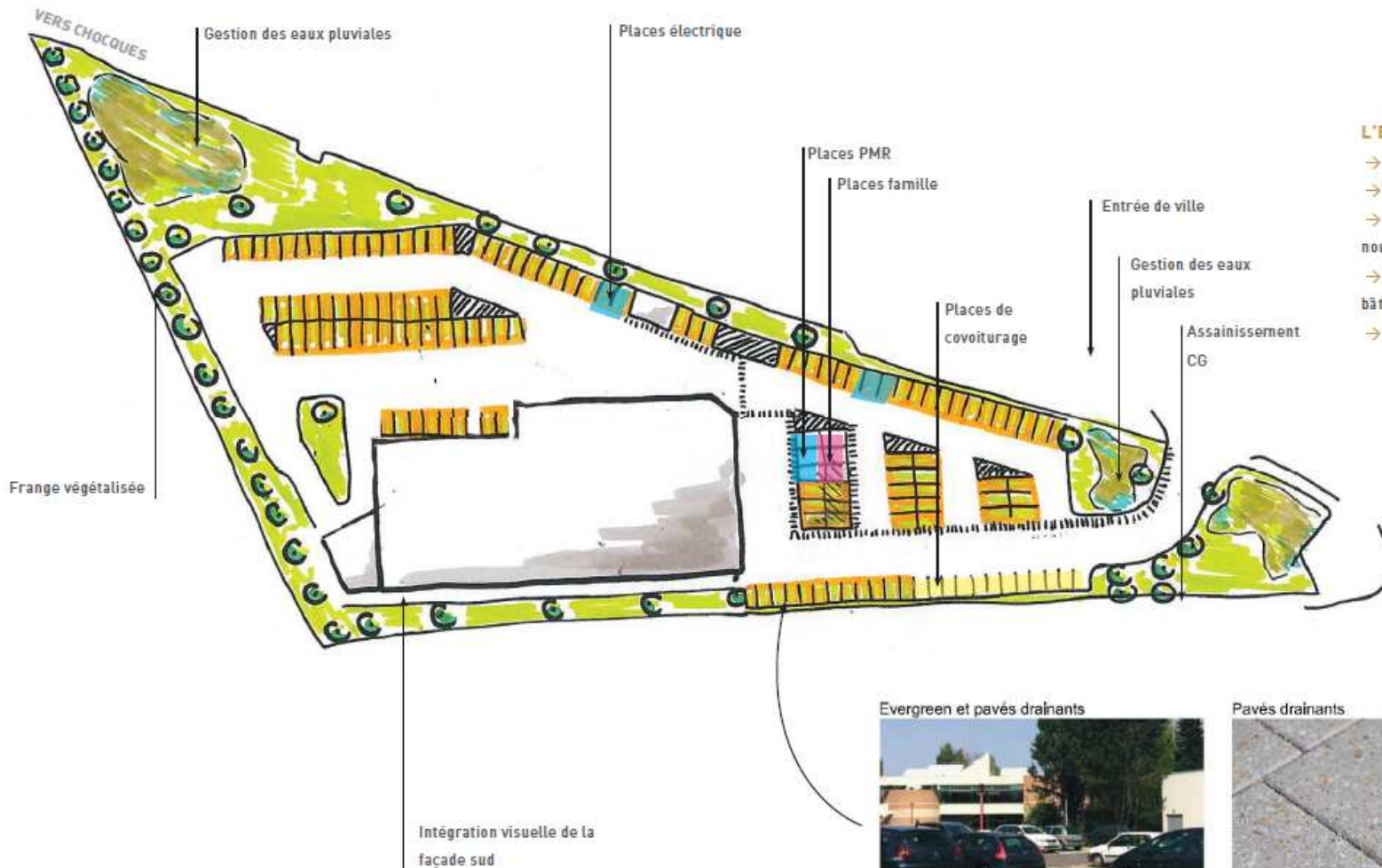
> Le projet prévoit la plantation d'au moins quarante arbres tige.

> Le projet prévoit une implantation des infrastructures en retrait des espaces publics, libérant des franges végétalisées lesquelles participent à l'intégration des équipements.

- Les activités annexes :

Aucune autre activité annexe n'entrant pas dans le champ d'application de la loi n'est envisagée dans le cadre du présent dossier.

LES AMÉNAGEMENTS PLEINE TERRE - SCHÉMA DE PRINCIPE



L'ESSENTIEL :

- traitement végétal de qualité en entrée de ville
- Traitement végétal en frange Ouest
- Gestion partielle des eaux pluviales par réseaux de noues et traitement par phytoremédiation
- Intégration paysagère des façades Nord et Sud du bâtiment
- Plantation d'au moins 40 arbres tige

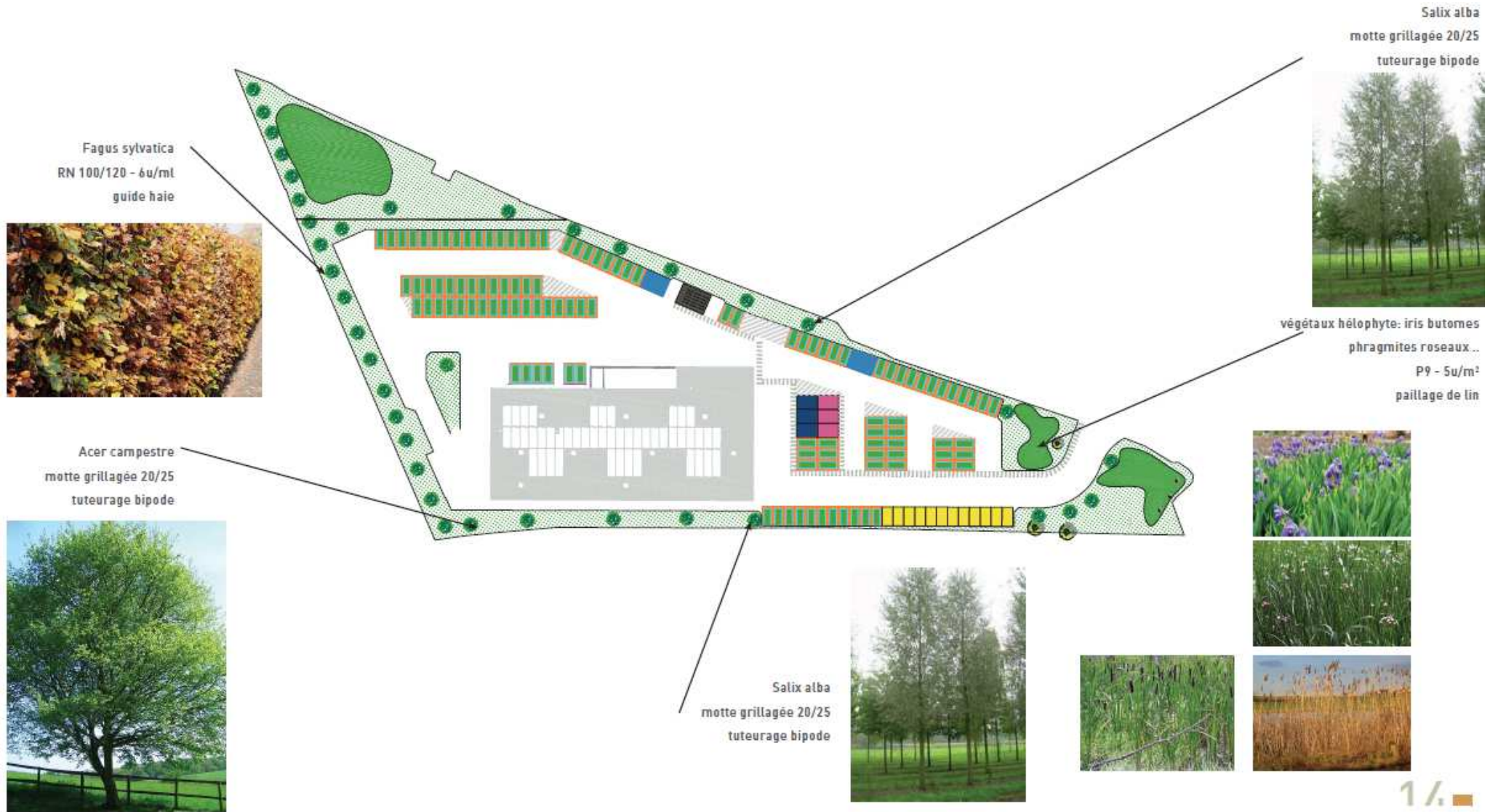
Evergreen et pavés drainants



Pavés drainants



LES AMÉNAGEMENTS PLEINE TERRE - IMPLANTATION DES VÉGÉTAUX



Salix alba
motte grillagée 20/25
tuteurage bipode



Fagus sylvatica
RN 100/120 - 6u/ml
guide haie



végétaux hélophyte: iris butomes
phragmites roseaux...
P9 - 5u/m²
paillage de lin



Acer campestre
motte grillagée 20/25
tuteurage bipode



Salix alba
motte grillagée 20/25
tuteurage bipode



4) Conditions de réalisation du projet

- Calendrier de réalisation :

En cas d'obtention des autorisation administrative, le projet pourra voir le jour en décembre 2017.

- Maîtrise du foncier :

Le projet est situé sur les parcelle cadastrée :

☒ Sur la commune de CHOCQUES :

- ⇒ Section A n°138 d'une contenance de 3 772 m².
- ⇒ Section A n°162 d'une contenance de 1 793 m².
- ⇒ Section A n°163 d'une contenance de 1 796 m².
- ⇒ Section A n°164 d'une contenance de 81 m².
- ⇒ Section AE n°99 d'une contenance de 874 m².

Appartenant à la société LIDL

☒ Sur la commune d'ANNEZIN :

- ⇒ Section AB n°51 d'une contenance de 325 m².
- ⇒ Section AB n°52 d'une contenance de 269 m².
- ⇒ Section AB n°67 d'une contenance de 2 709 m².

Appartenant au SIVOM du Bruaysis

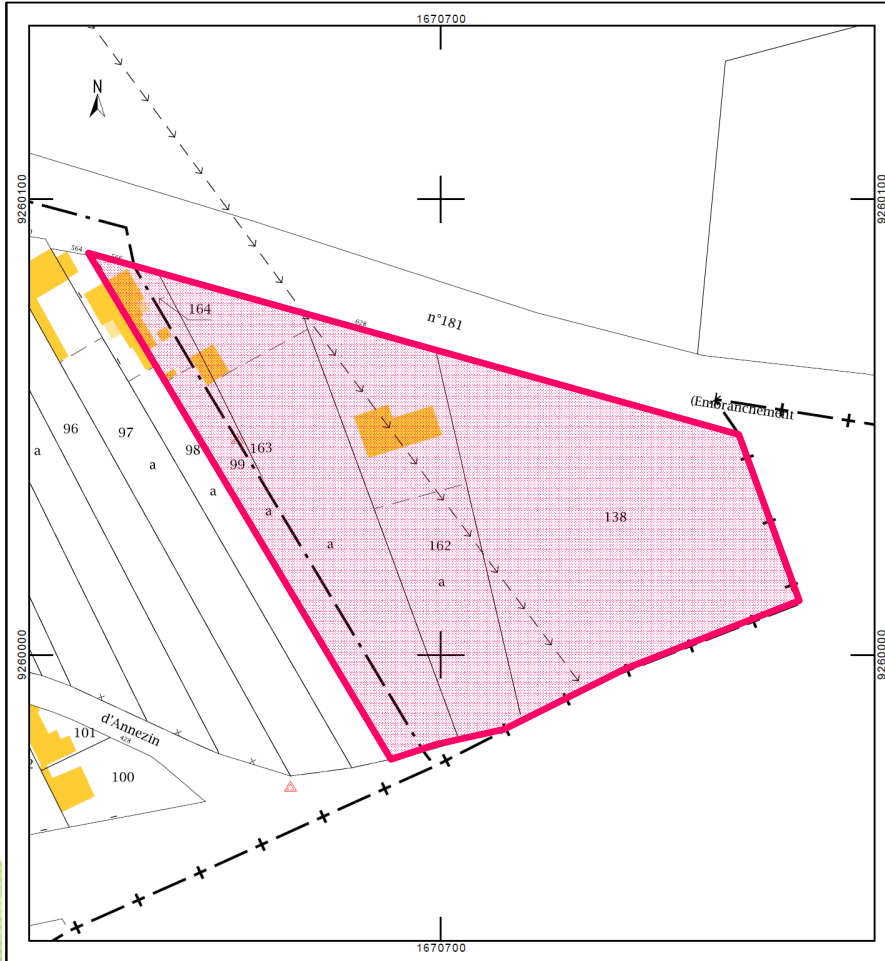
- ⇒ Section AB n°75 d'une contenance de 529 m².

Appartenant à la société LIDL

Soit une contenance totale de 12 148 m².

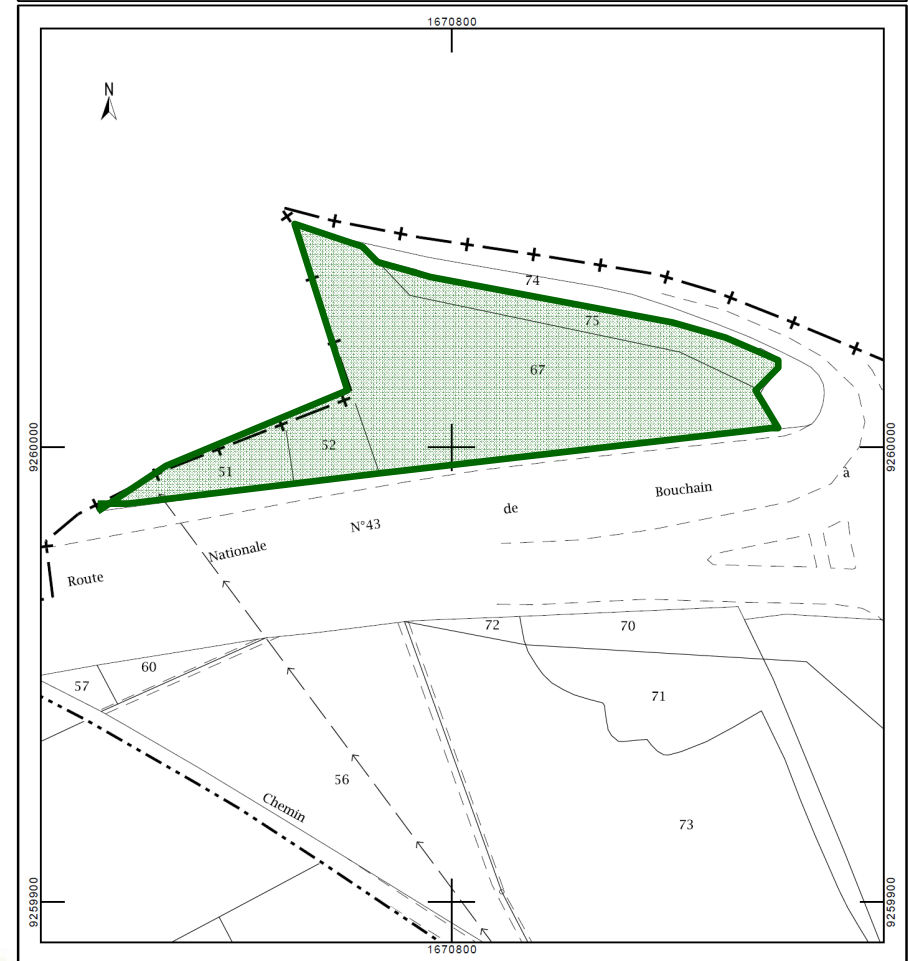
PLAN CADASTRAL - CHOCQUES

Département : PAS DE CALAIS Commune : CHOCQUES	DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL	Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant : BETHUNE (Pôle de Topographie et de Gestion Cadastre) 85, rue Georges Guynemer 62407 62407 BETHUNE CEDEX tél. 03 21 63 10 10 -fax 03 21 63 10 74 plgc.620.arras@dgfip.finances.gouv.fr
Section : A Feuille : 000 A 01 Echelle d'origine : 1/2500 Echelle d'édition : 1/1000 Date d'édition : 05/11/2015 (fuseau horaire de Paris) Coordonnées en projection : RGF93CC50 ©2014 Ministère des Finances et des Comptes publics	<div style="border: 2px solid magenta; padding: 5px; display: inline-block;"> Parcelles « projet » sur Chocques </div>	Cet extrait de plan vous est délivré par : cadastre.gouv.fr



PLAN CADASTRAL - ANNEZIN

Département : PAS DE CALAIS Commune : ANNEZIN	DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL	Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant : BETHUNE (Pôle de Topographie et de Gestion Cadastre) 85, rue Georges Guynemer 62407 62407 BETHUNE CEDEX tél. 03 21 63 10 10 -fax 03 21 63 10 74 plgc.620.arras@dgfip.finances.gouv.fr
Section : AB Feuille : 000 AB 01 Echelle d'origine : 1/1000 Echelle d'édition : 1/1000 Date d'édition : 05/11/2015 (fuseau horaire de Paris) Coordonnées en projection : RGF93CC50 ©2014 Ministère des Finances et des Comptes publics	<div style="border: 2px solid green; padding: 5px; display: inline-block;"> Parcelles « projet » sur Annezin </div>	Cet extrait de plan vous est délivré par : cadastre.gouv.fr



PARTIE 2

INFORMATIONS RELATIVES À L'ENVIRONNEMENT PROCHE DU PROJET



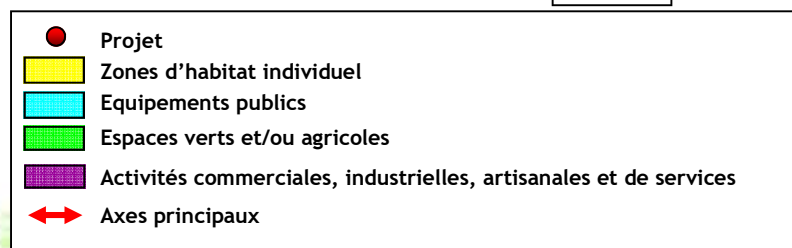
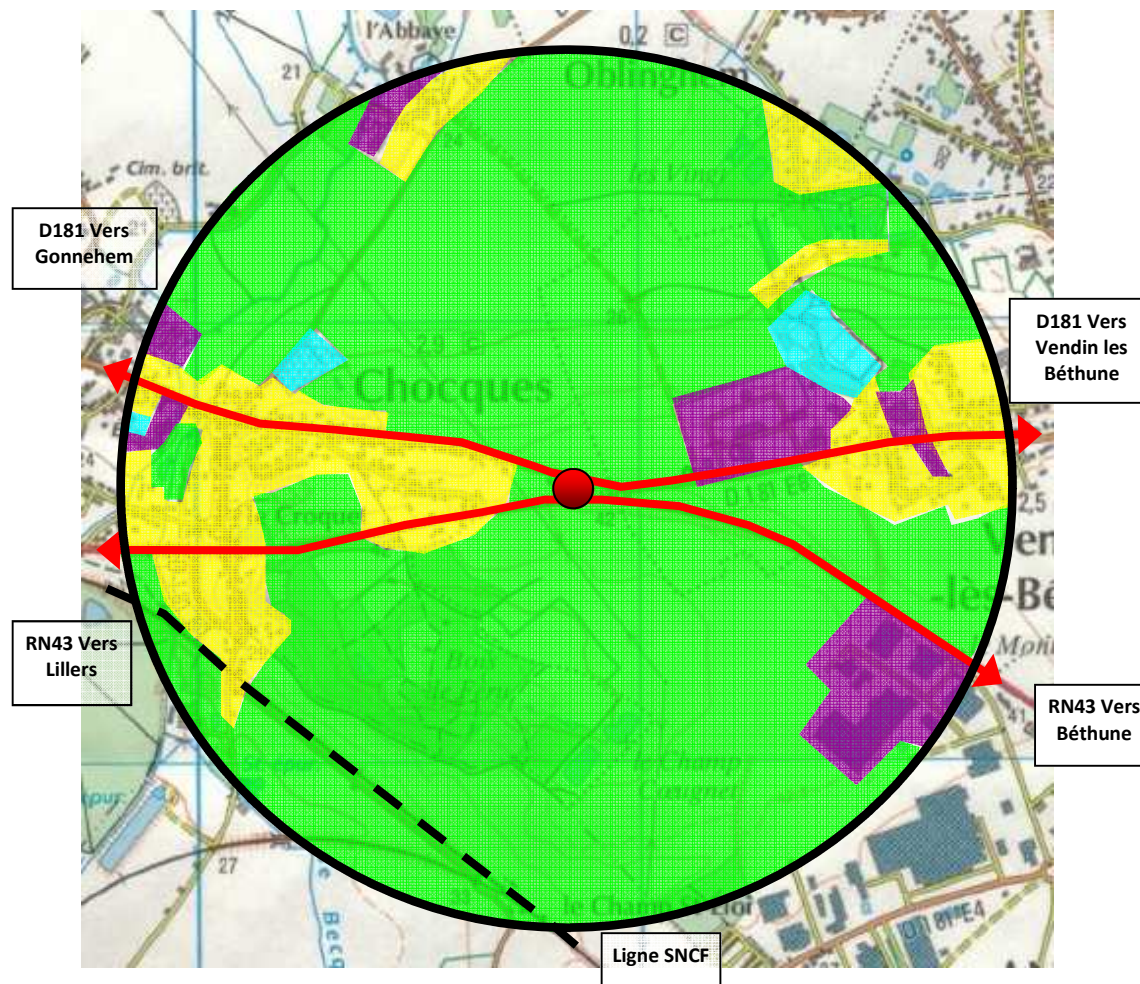
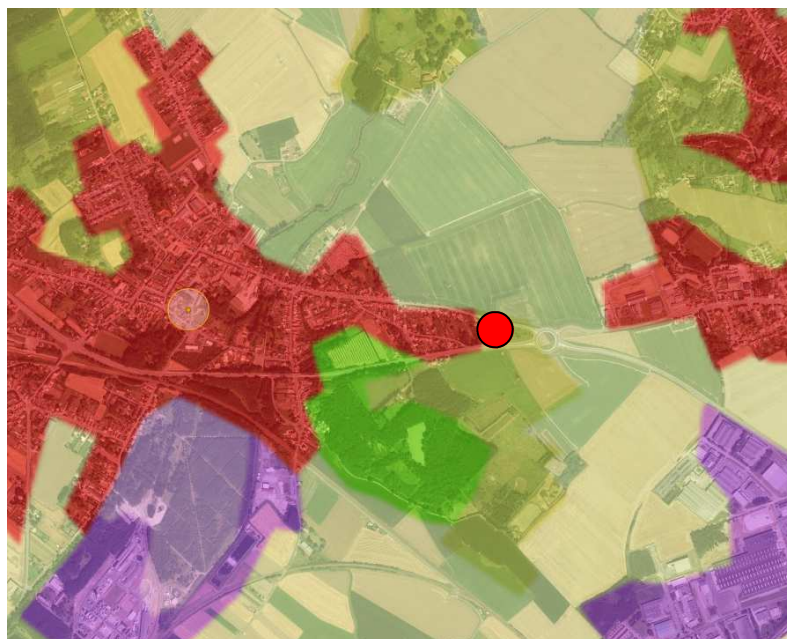
I / L'ENVIRONNEMENT PROCHE DU PROJET DANS UN RAYON D'UN KILOMETRE

- Cartographie générale de l'environnement proche

Le site du projet est situé à la limite des communes de Chocques et Annezin.

Son environnement sur environ un kilomètre est dominé par des espaces verts au Nord et au Sud.

Les zones d'habitat sont positionnées à l'Est et à l'Ouest sur les communes de Chocques et Vendin-les-Béthune.



1) Les activités commerciales et autres activités économiques

- L'environnement commercial du projet

Le projet ne se situe pas dans une zone à vocation d'activités. Il est positionné en entrée Est de la commune de Chocques, à proximité des communes de Vendin les Béthune à l'Est et d'Annezin au Sud Est. Nous retrouvons à proximité immédiate :

- des habitations à l'Ouest vers Chocques centre-ville,
- le Parc du Pilastre à l'Est, sur le commune de Vendin les Béthune (Mois de 500 mètre).

Dans la zone proche, nous ne recensons pas d'activités commerciales compte tenu de la position du projet au carrefour des entrées de communes de Chocques, Vendin Les Béthune et Annezin. Néanmoins, le projet étant situé à plus de 1 000 mètres du centre-ville de Chocques, nous pouvons recenser les commerces suivants représentatifs de l'armature commerciale de la commune : Cocci Market, Coiffeur, Pharmacie, Boulangerie, banques, fleuriste, boucherie...

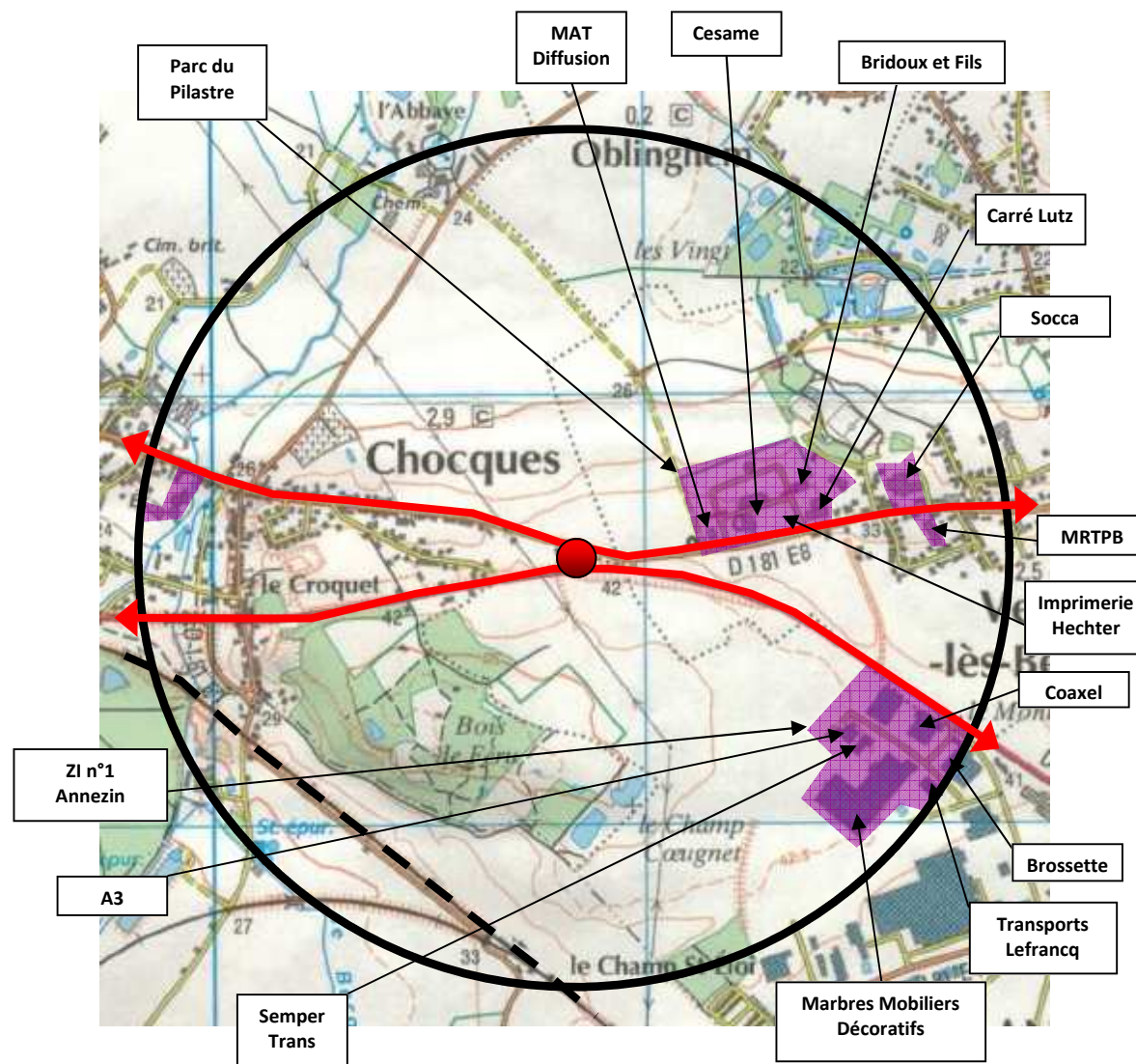
- Les activités industrielles, tertiaires...

Nous recensons des activités vers le centre-ville de Chocques à l'Ouest, le Parc du Pilastre à Vendin Les Béthune à l'Est et La Zone Industrielle numéro 1 à Annezin au Sud Est.

Le recensement et le positionnement des autres activités de ces principales zones sont présentés page suivante.

A noter quelques entreprises présentes au sein de la commune :

ACPM, SMCA, Hardelin, Boissons Pilote, Duhayon, Chappe, RMA, Maillet, Biausque, Deleserre, Féretz, Ferme Bouchart, ICI, Garage Arnould, ...





- Parc du Pilastre :

Entreprises présentes : Mat Diffusion, Bridoux et Fils, Carré Lutz, Socca, imprimerie Hechter, Cesame, ...

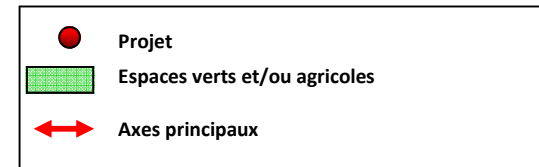
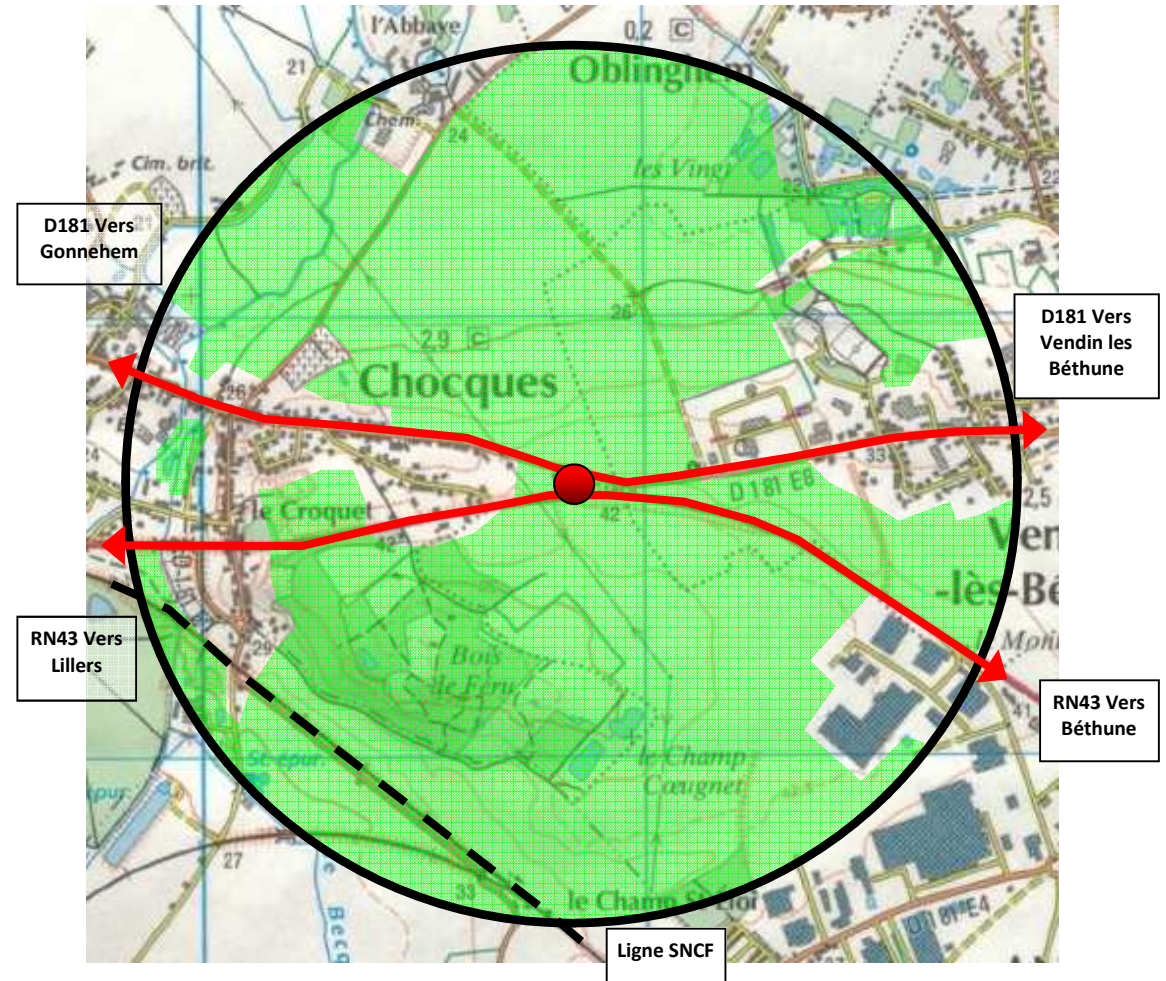
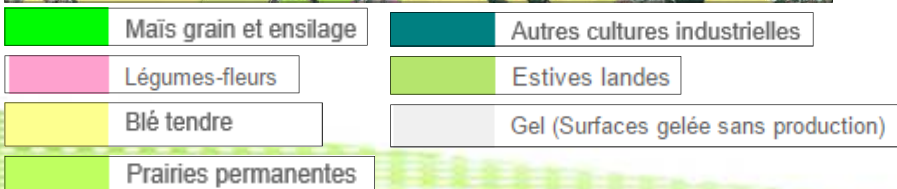
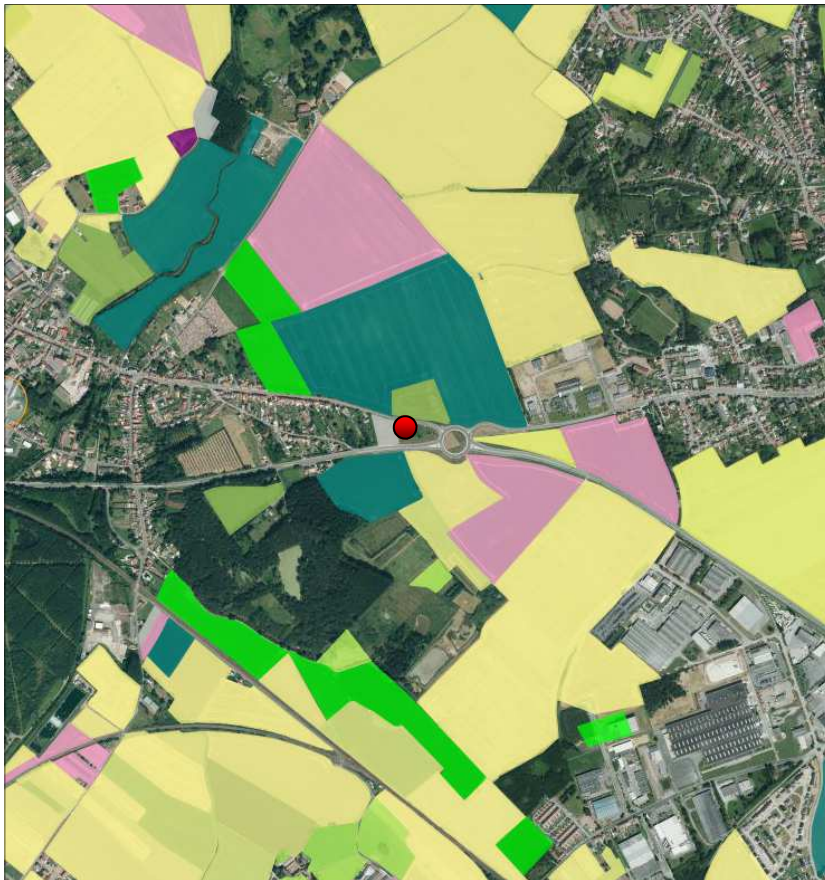


- Zone Industrielle Numéro 1 à Annezin



- Les activités agricoles

Le magasin est situé au croisement de deux espaces verts Nord et Sud composés de parcelles agricoles et de zone forestières.



3) Les équipements publics

Nous retrouvons quelques équipements publics sur la zone proche :

- Des bâtiments scolaires :

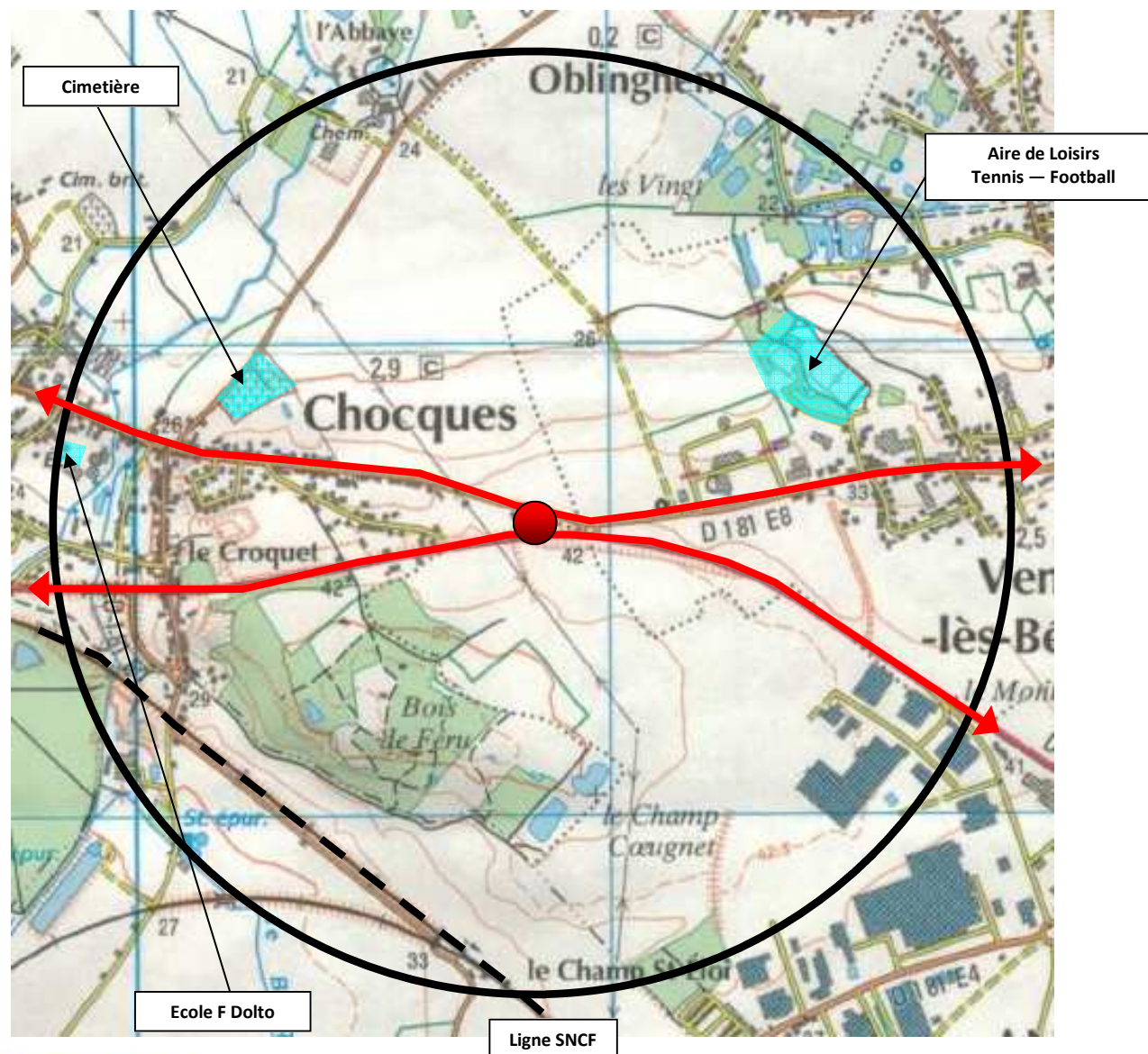
↳ Ecole Dolto (Chocques).

- Des bâtiments administratifs et édifices publics divers :

↳ Cimetière (Chocques)

- Des équipements sportifs :

↳ Aire de loisirs Tennis/Football (Vendin les Béthune).



4) Les zones d'habitat

- Le quartier d'habitation

Le projet est situé entre 2 communes mais sera plutôt rattaché au quartier d'habitation Est de Chocques.

- Le type d'habitat

Au niveau de l'habitat, la zone proche du magasin (environ 1 km) est pourvue exclusivement de logements individuels qui se concentrent principalement le long des rues menant au centre de Chocques et en entrée de la commune de Vendin les Béthune.

Les logements individuels sont principalement de type « maisons de rue » ou maisons de lotissement.

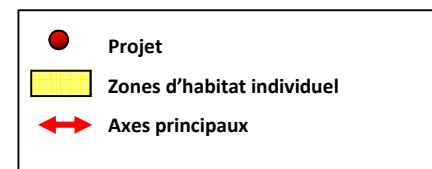
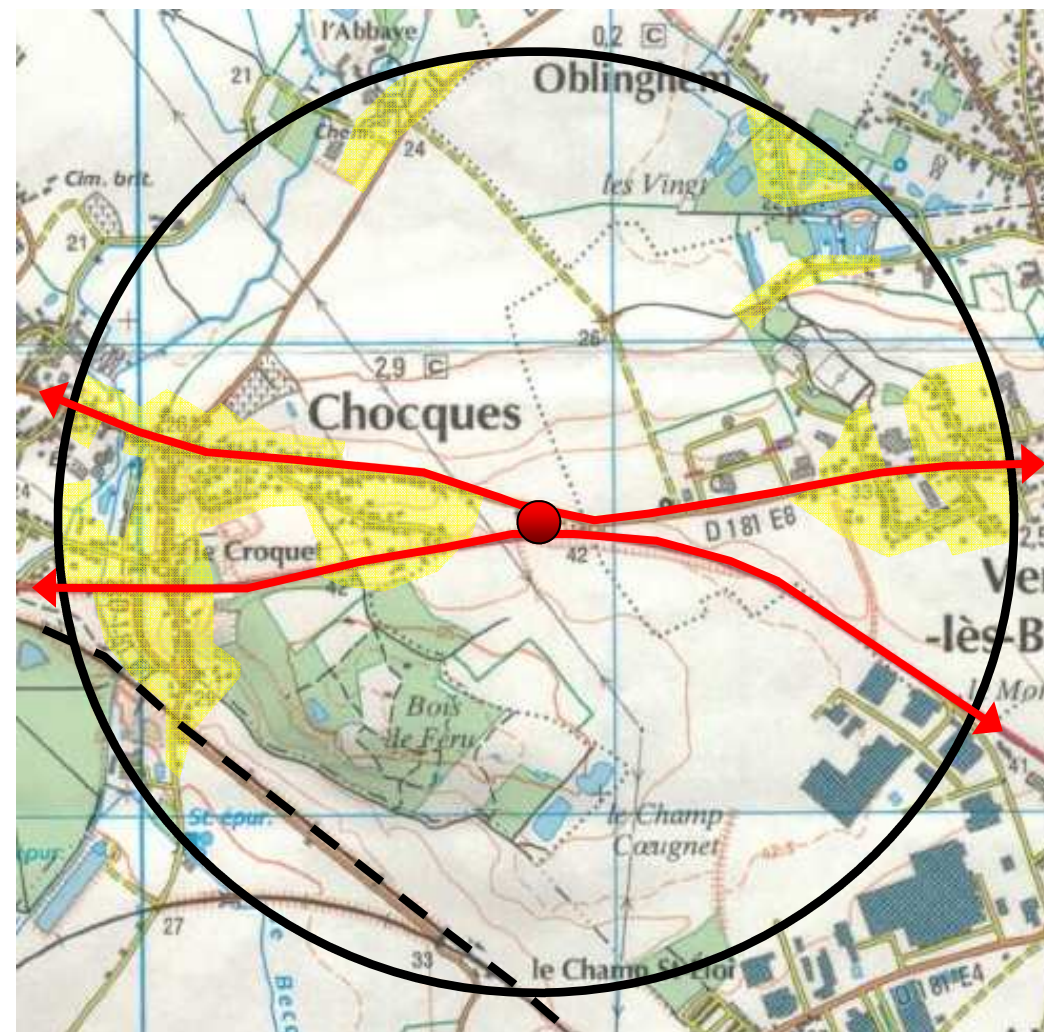
La commune de Chocques, dans sa globalité, présente un parc de logement majoritairement individuel (98,5% du parc des logements). Quand au logement collectif, il représente 1,1% du parc.

- L'habitat social

L'habitat social représente 0,7% (source INSEE).



Habitats individuels rue de Béthune à Chocques



5) La desserte

- La desserte routière actuelle et future

La desserte du projet s'effectuera directement via la rue de Béthune.

Cette rue est en jonction à l'Est avec la D181E8 et la RN43-RD943 par l'intermédiaire d'un giratoire qui permet de rejoindre à l'Est Vendin Les Béthune, au Sud Est Annezin et Béthune et à l'Ouest Lillers.

Les aménagements pour accéder au site, depuis ces axes, sont parfaitement adaptés et dimensionnés pour que le projet n'engendre aucune perturbation supplémentaire sur les flux existants.

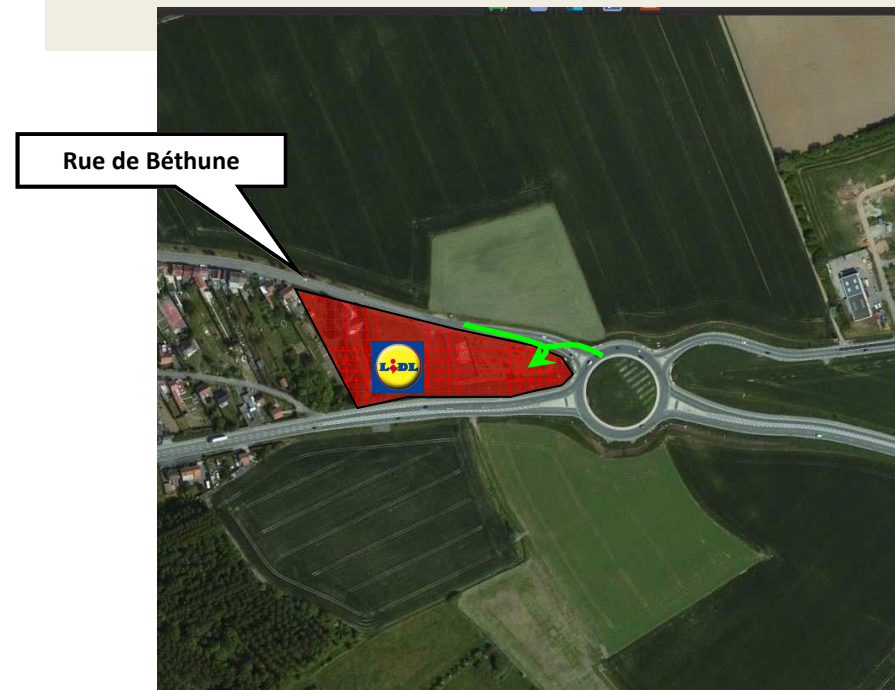
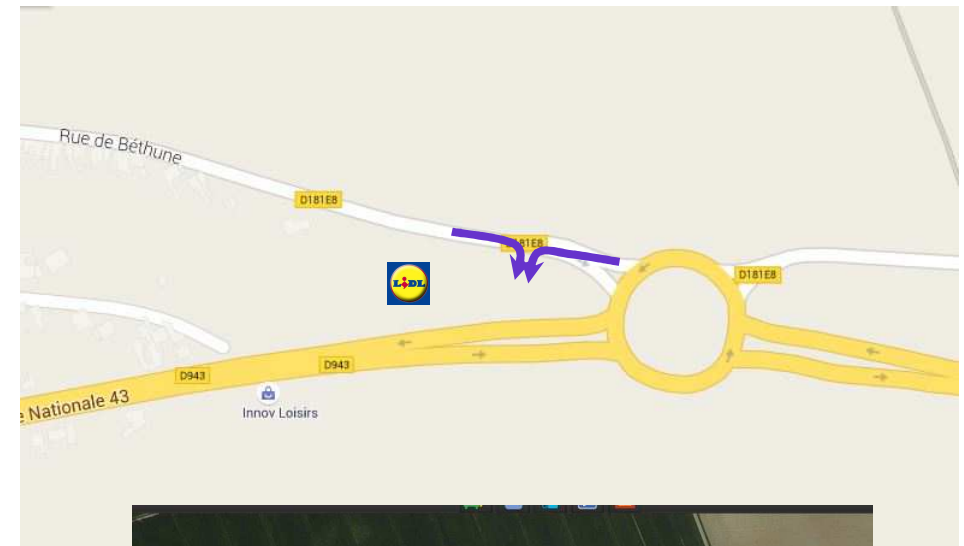


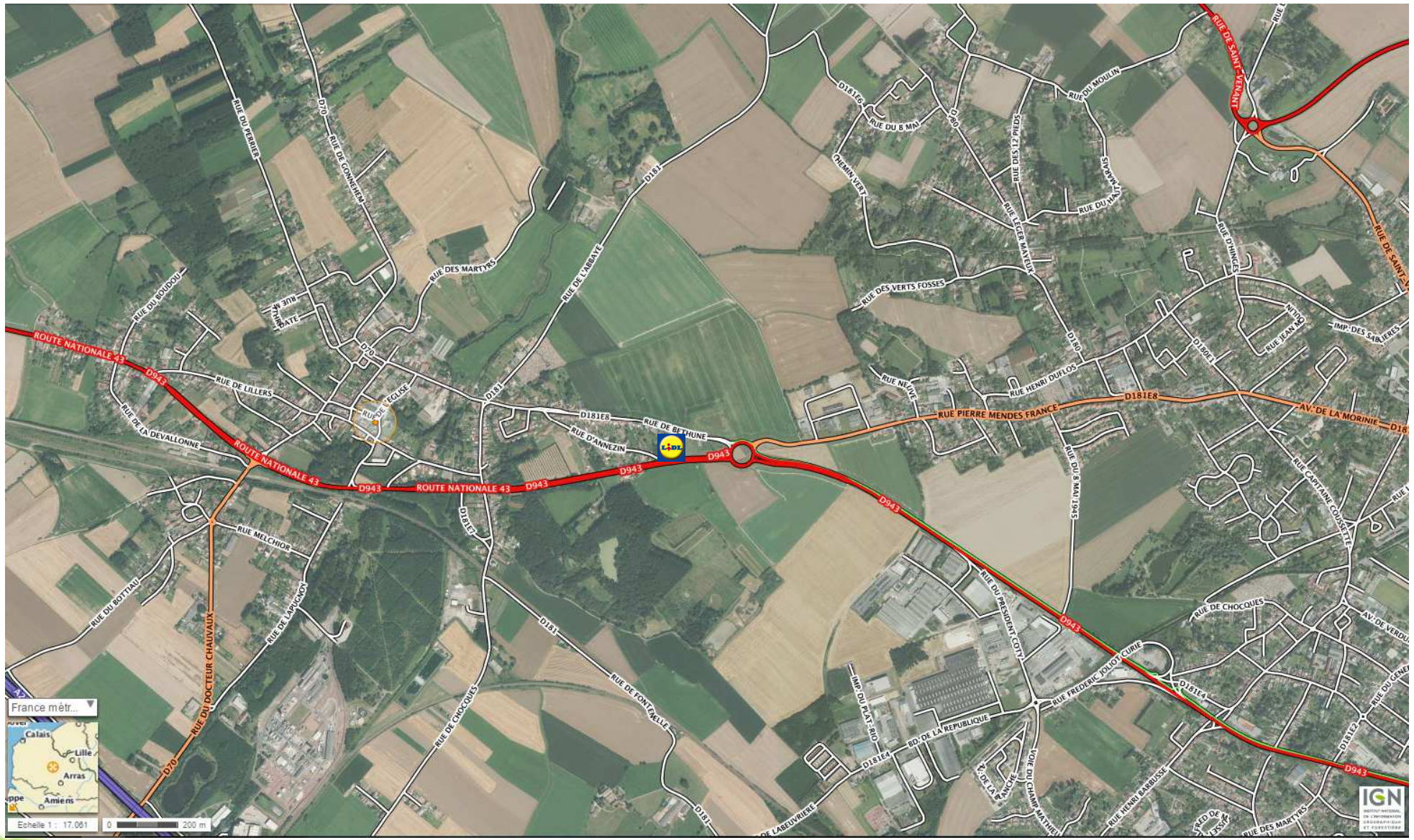
Accès au projet en provenance du giratoire



Accès au projet rue de Béthune en provenance de Chocques centre-ville

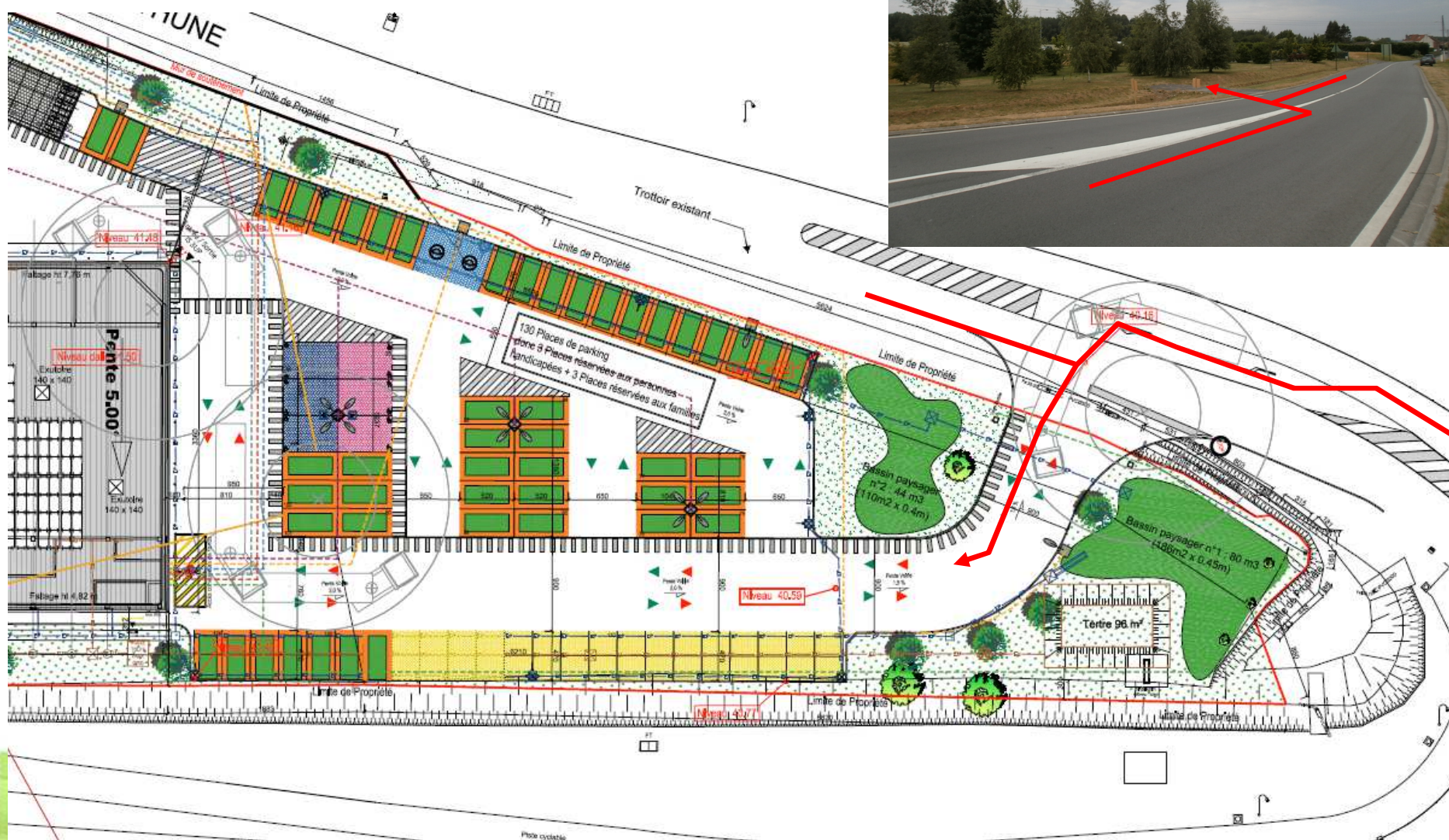
L'accès au magasin depuis l'axe de communication et la gestion des flux, grâce aux infrastructures existantes, permettront une bonne accessibilité au site. (sens de circulation, dimensionnement des voiries, gestion des entrées-sorties,...).





- L'accessibilité directe au foncier

Les usagers en provenance du giratoire bénéficieront d'un tourne à gauche permettant de rejoindre le parking en toute sécurité, dispositif validé par la MDAD (Maisons du Département Aménagement Durable).



- La desserte actuelle et projetée en transports en commun

Le site est desservi directement par le réseau de transports « TADAO ».

En effet, nous pouvons noter la présence de l'arrêt « Rue de Béthune » situé à proximité immédiate du projet (Moins de 100 mètres à l'Ouest).

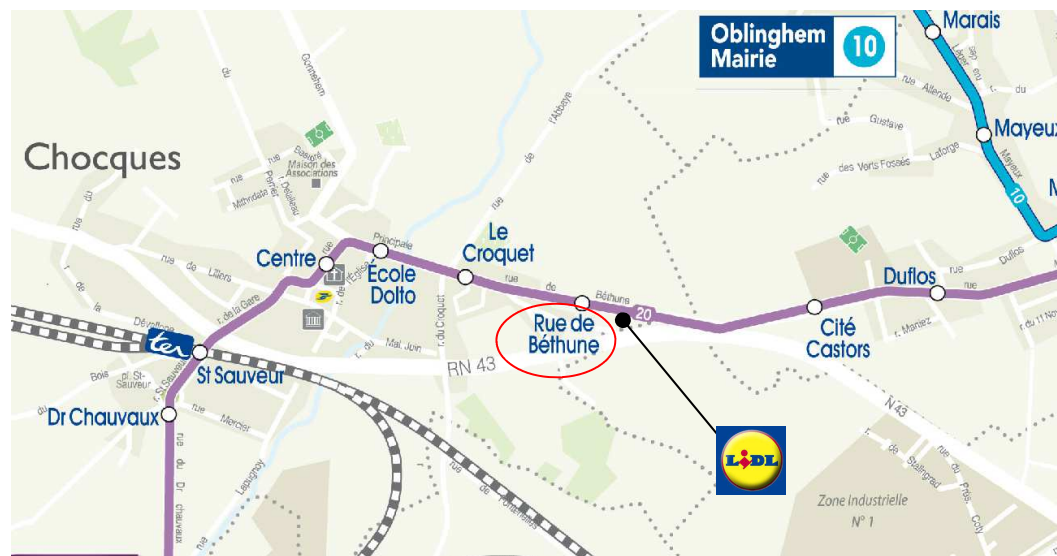
Cet arrêt est desservi par la ligne 20 : BETHUNE Gare SNCF - LOZINGHEM Abreuvoir via Auchel et Chocques.

Le magasin sera accessible depuis cet arrêt via les trottoirs et aménagements existants.

Il n'y aura pas de modification dans la desserte de transports en commun suite au projet.



**Arrêt
« Rue de Béthune »**



- La desserte cycliste actuelle et projetée

L'environnement du site est desservi par un réseau de pistes cyclables. En effet nous retrouvons des aménagements cyclables à partir du giratoire à l'Est en direction de Vendin les Béthune par la D181 et sur la RN43 aussi bien en direction de Béthune que de Lillers.

Les usagers cyclistes peuvent donc emprunter les axes en toute sécurité afin d'accéder au magasin.

Concernant les piétons, des trottoirs et des passages protégés maillent les différentes voiries présentes à proximité du projet. Ils permettent d'accéder au magasin de manière sécurisée.



Pistes cyclables et trottoirs sur la D181 et la RN43



PRINCIPAUX ACCÈS PIÉTONS ET CYCLES POUR PARVENIR AU MAGASIN



- Piétons - Trottoirs
- Pistes Cyclables

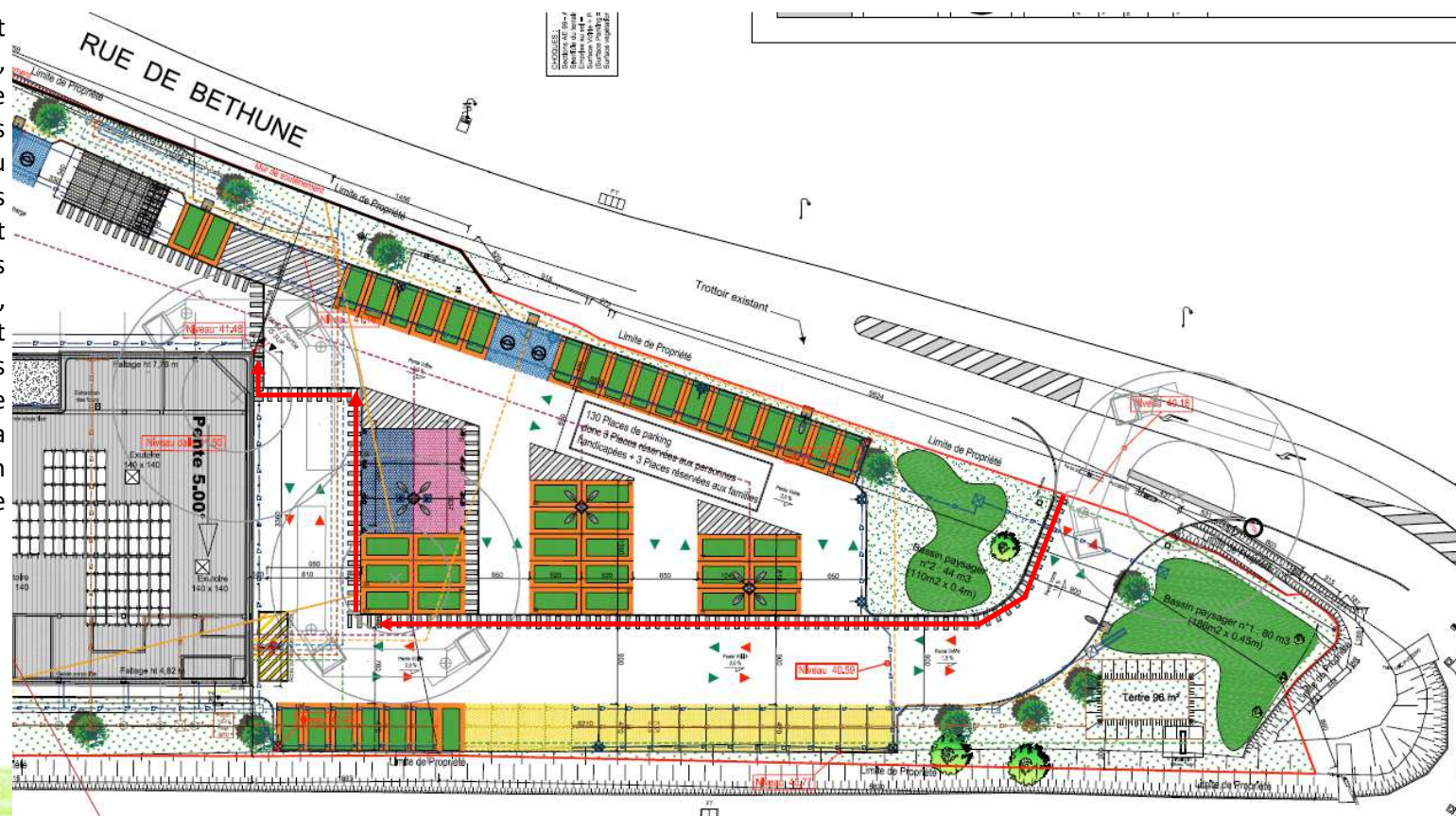
- Les accès aux personnes à mobilité réduite

Le magasin respectera la réglementation et les normes en vigueur concernant les Personnes à Mobilité Réduite, avec notamment 3 places de stationnement PMR placées à proximité de l'entrée du magasin. Des aménagements spécifiques assureront également l'accès et le déplacement des personnes à mobilité réduite depuis les places de stationnement, mais également depuis la voirie publique.

En ce qui concerne les cheminements extérieurs, les devers sont inférieurs à 2%, les pentes inférieures à 4%, les seuils et les ressauts sont aussi inférieurs à 2% et sont arrondis ou chanfreinés. L'espace de manœuvre devant l'entrée sera respecté. Les portes d'entrée sont de type coulissant (espace de manœuvre respecté), le guidage au sol pour les mal voyants sera différencié par une couleur contrastée, le repérage des parois vitrées est réalisé par pose d'autocollants contrastés (visibles en position assise).

L'éclairage des cheminements respectera les normes en vigueur (200 lux au poste d'accueil, 150 lux pour les circulations horizontales, 150 lux pour les équipements mobiles).

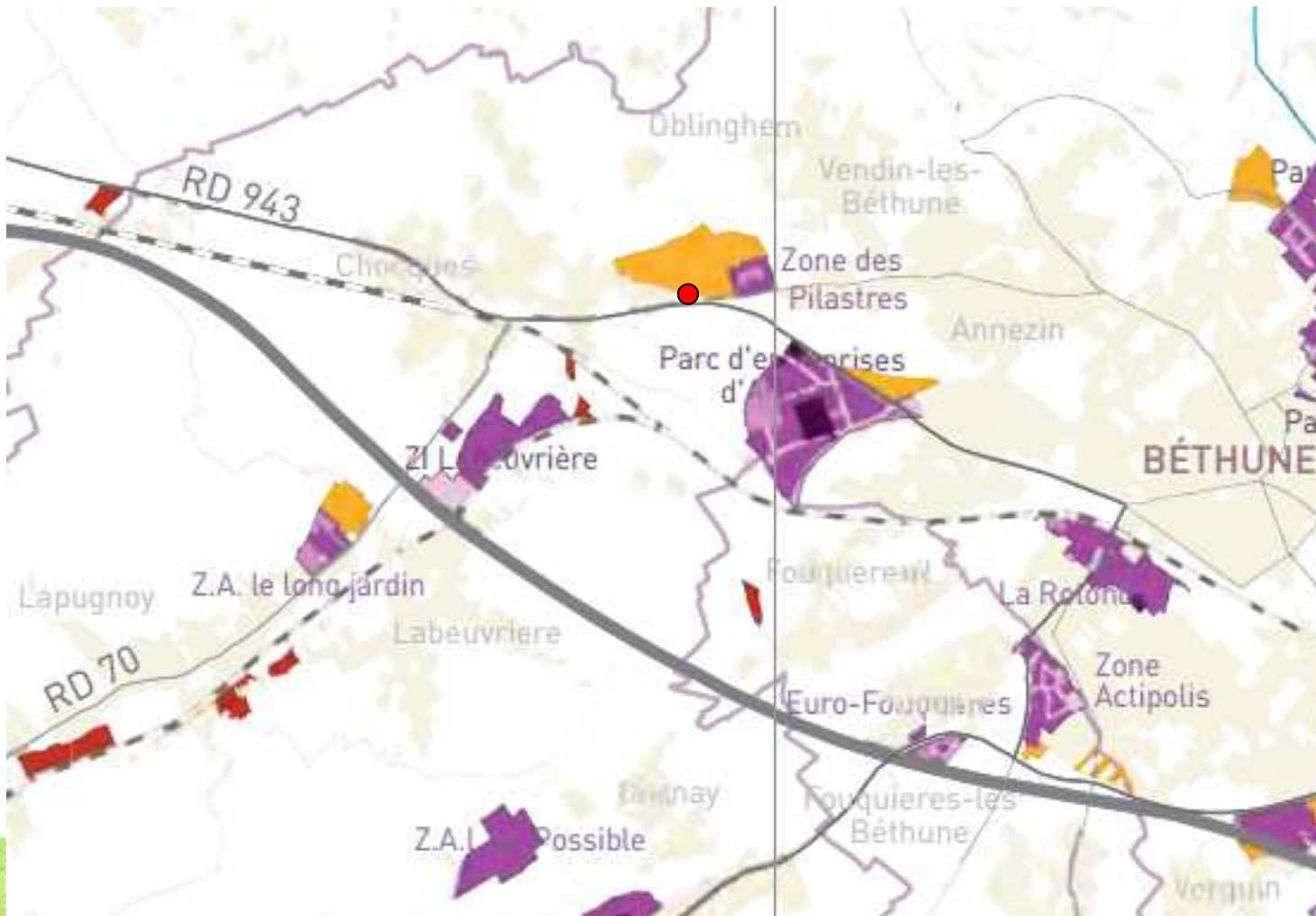
A l'intérieur du magasin est prévu une caisse adaptée, avec signalétique et affichage directement lisible pour les personnes sourdes ou malentendantes. Les largeurs de circulation seront supérieures à 1,4m sans rétrécissement ni dévers, l'espace des manœuvres est et sera respecté au droit des portes et le long de la caisse adaptée. Le sol est et sera non meuble, non glissant, non réfléchissant et sans obstacle à la roue.



6) Les opérations d'urbanisme et les programmes de logement

Il n'existe pas d'opération d'urbanisme ou de programme de logement au sein de la zone proche du projet.

Les disponibilités foncières connues : Même si la majorité des espaces entourant le projet ont un caractère agricole ou d'espaces verts, des disponibilités foncières existent au niveau de la zone des Pilastres comme l'indique la cartographie ci-dessous. (Zones aux abords d'une ZA (Extension) - Source : AULAB)



Zone d'activité :

- espace occupé
- espace disponible
- espace en friche
(certains bâtiments sont à louer ou à vendre)
- divers

Réserve foncière économique (occupée ou disponible) :

- | | |
|--|--|
| 1AU / 20NA | 2AU |
| aux abords d'une ZA (extension) | |
| isolée | |
| LIDL | |

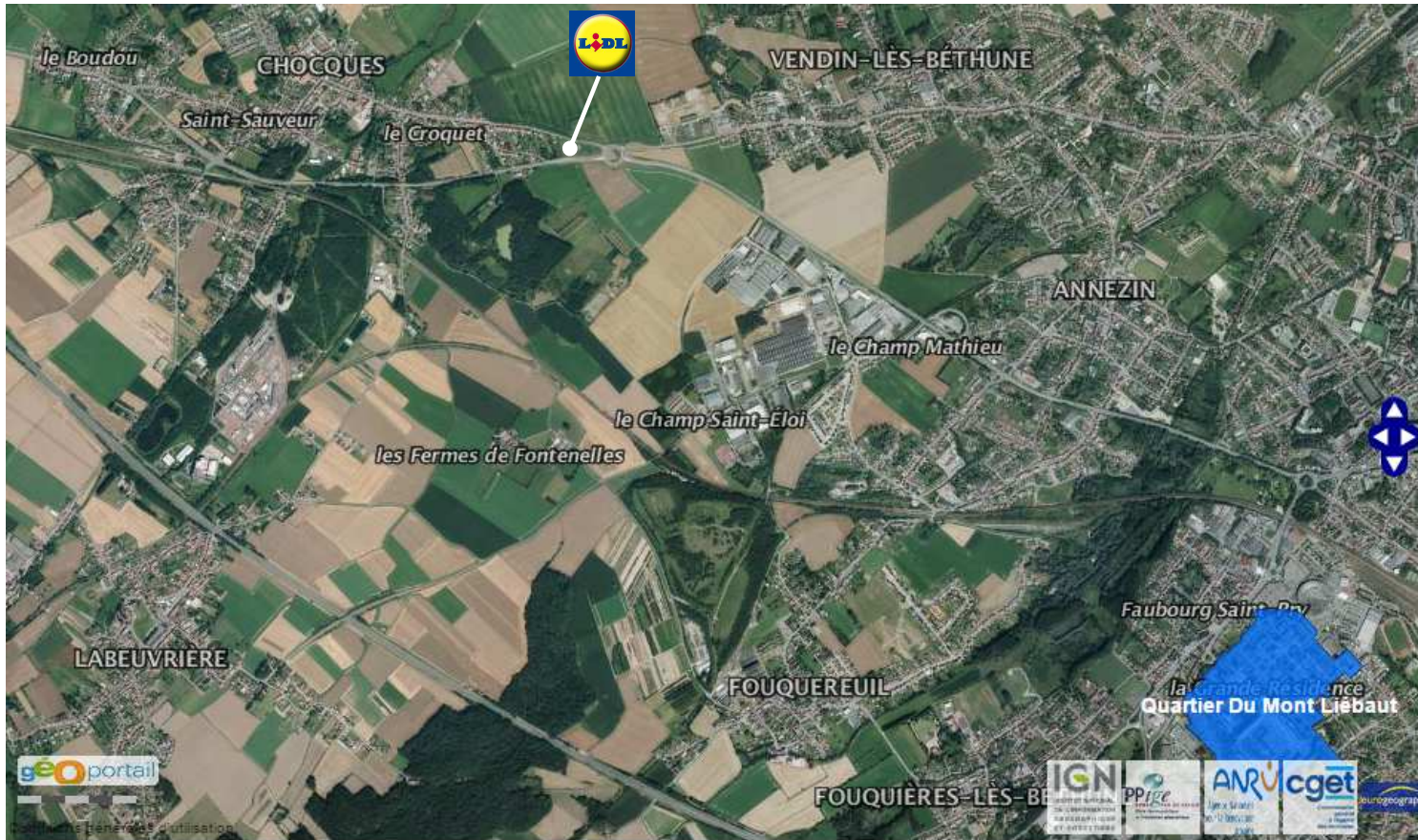
Autre foncier à vocation économique :

- autre foncier à vocation économique hors Z.A.

- limite du SCoT de l'Artois
- limite d'EPCI
- limite communale
- autoroute
- route nationale
- route départementale principale

7) Les quartiers prioritaires de la politique de la ville et les zones franches urbaines

Le magasin n'est pas inscrit dans une Zone Franche Urbaine ni dans un quartier prioritaire de la ville (source : www.i.ville.gouv.fr).



■ Quartiers prioritaires

8) Les documents d'urbanisme existants

- Le Scot et les documents associés

La commune de Chocques fait partie du SCOT de l'Artois approuvé le 29/02/2008. Dans ce documents il est précisé :

⇒ Une maîtrise qualitative et quantitative de l'évolution des zones commerciales doit être recherchée :

- en accord avec le principe de limitation de la consommation des surfaces agricoles, l'extension des zones périphériques doit être maîtrisée, notamment par une implantation concentrée des bâtiments et une optimisation des surfaces dédiées au stationnement ;
- chaque zone devra particulièrement appréhender la problématique de l'accessibilité en intégrant l'ensemble des objectifs énoncés précédemment concernant la promotion des transports collectifs et des modes doux, la gestion de la voirie (en terme de partage entre les modes) et des surfaces nécessaires au stationnement ;
- chaque zone devra intégrer la problématique de l'environnement en permettant une meilleure intégration paysagère du site (unité architecturale, limitation de l'affichage publicitaire, préservation des perspectives visuelles), une approche globale de la problématique de l'imperméabilisation des sols et de la gestion et du traitement des eaux de ruissellement à l'échelle de la zone.

De plus, il est précisé qu'il convient de privilégier le renforcement et la modernisation des pôles commerciaux périphériques existants **sans toutefois écarter les projets dynamisants**. Le développement de ces pôles devra être réalisé en complémentarité avec les offres de centres-villes afin d'éviter la concurrence sur certains segments spécifiques à la ville-centre.

Le projet répond aux objectifs du SCOT... En effet :

☞ Il est recherché une optimisation de l'espace (sur un foncier dans la forme ne facilite pas les aménagements) et une rationalisation des surfaces dédiées au stationnement (avec une grande majorité de places perméables).

☞ les modes doux sont intégrés dans le projet (cheminements piétons et parc à vélos sur le site) ainsi que la possibilité d'utiliser les transports en commun (proximité immédiate d'un arrêt de bus accessible via les aménagements existants). De plus, afin de sécuriser l'entrée dans le site, un tourne-à-gauche sera réalisé.

☞ les surfaces de stationnement seront adaptées et calculées dans le but de satisfaire au confort des consommateurs (surtout le week-end) mais sans gaspillage de foncier.

☞ le projet permettra une transformation et une modernisation de l'espace tout en respectant l'environnement immédiat. En effet, il sera développé un concept architectural adapté (Traitement des façades avec des matériaux locaux) et un projet paysager donnant à cette entrée de ville une image très qualitative (plantations nombreuses et réfléchies, préservation des perspectives visuelles, limitation de l'imperméabilisation via des places de parking perméables...).

Il faut rappeler que l'enseigne LIDL est complémentaire du petit commerce du fait des gammes de produits limitées que l'enseigne propose. Il n'y aura donc pas d'effet néfaste sur la concurrence locale (mais une dynamisation de la concurrence entre enseigne de grande distribution au profit des consommateurs).

- Le PLU

En ce qui concerne le PLU, ce dernier est en cours de modification. Le magasin sera situé en partie sur une zone constructible et accueillant du commerce et en partie sur une zone 1AUE. Il s'agira d'une zone non équipée destinée à une urbanisation à court ou moyen terme. Elle sera essentiellement destinée à l'habitat, aux commerces, services et aux activités peu nuisantes.

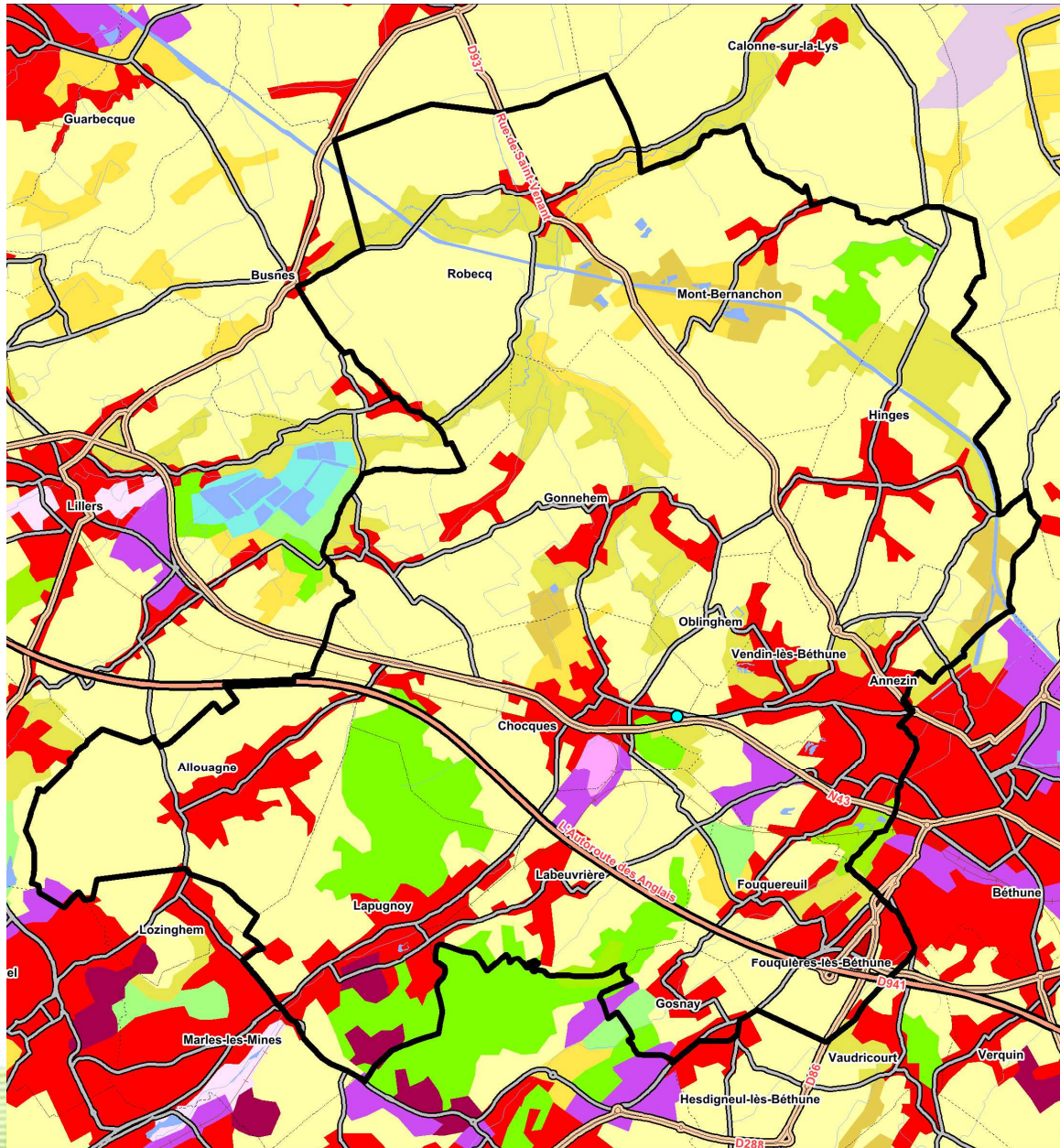
L'emprise du projet sera en totale cohérence avec les documents d'urbanisme existants et à venir (validation de la Mairie).

Il respectera, de plus, les contraintes liées aux dispositions applicables aux différents zonages.

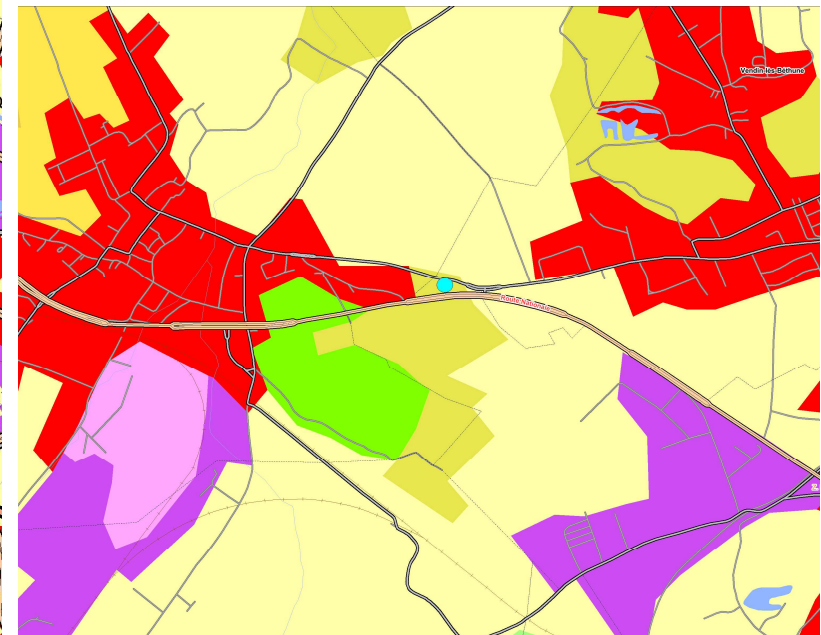
PLAN DE ZONAGE DU PLU



- Occupation des sols



Zones urbanisées	
Zones industrielles ou commerciales et réseaux de communication	
Mines, décharges et chantiers	
Espaces verts artificialisés, non agricoles	
Terres arables	
Cultures permanentes	
Prairies	
Zones agricoles hétérogènes	
Forêts	
Milieux à végétation arbustive et/ou herbacée	
Espaces ouverts, sans ou avec peu de végétation	
Zones humides intérieures	
Zones humides maritimes	
Eaux continentales	
Eaux maritimes	

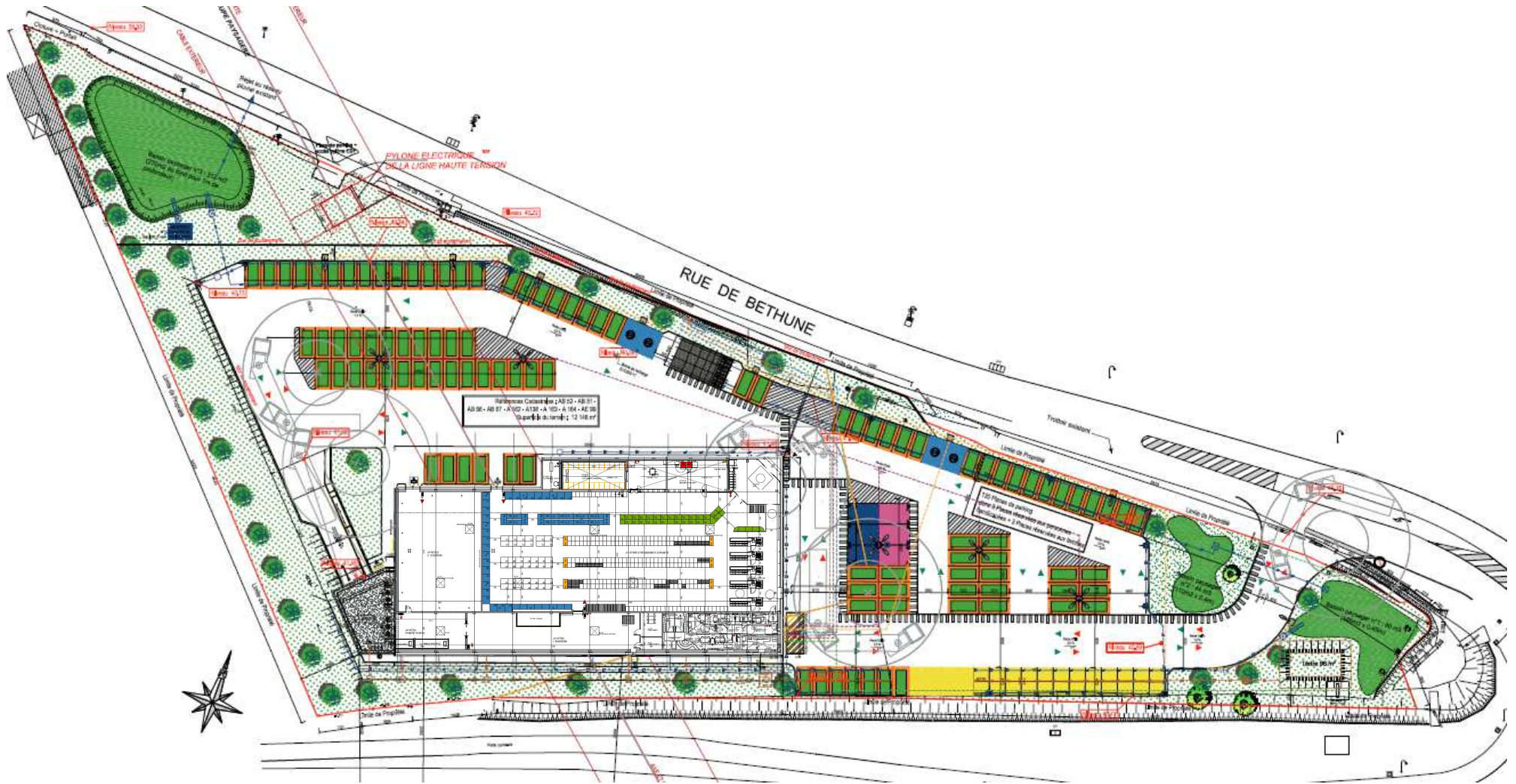


PARTIE 3

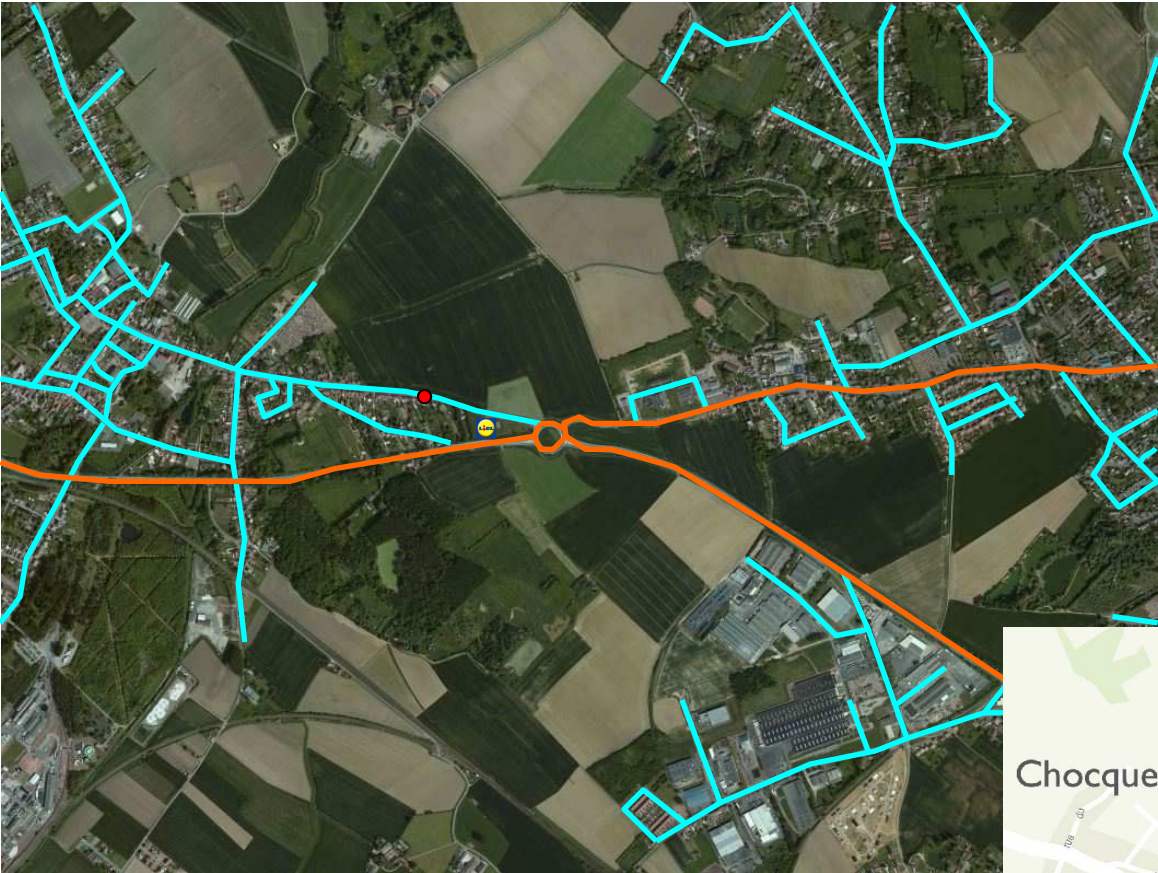
CARTES ET PLANS RELATIFS AU PROJET



I / PLAN DE MASSE ET PLAN D'AMENAGEMENT INTERIEUR



II / PLAN DE LA DESSERTE DU SITE PAR LES TRANSPORTS COLLECTIFS, VOIES PIETONNES ET PISTES CYCLABLES

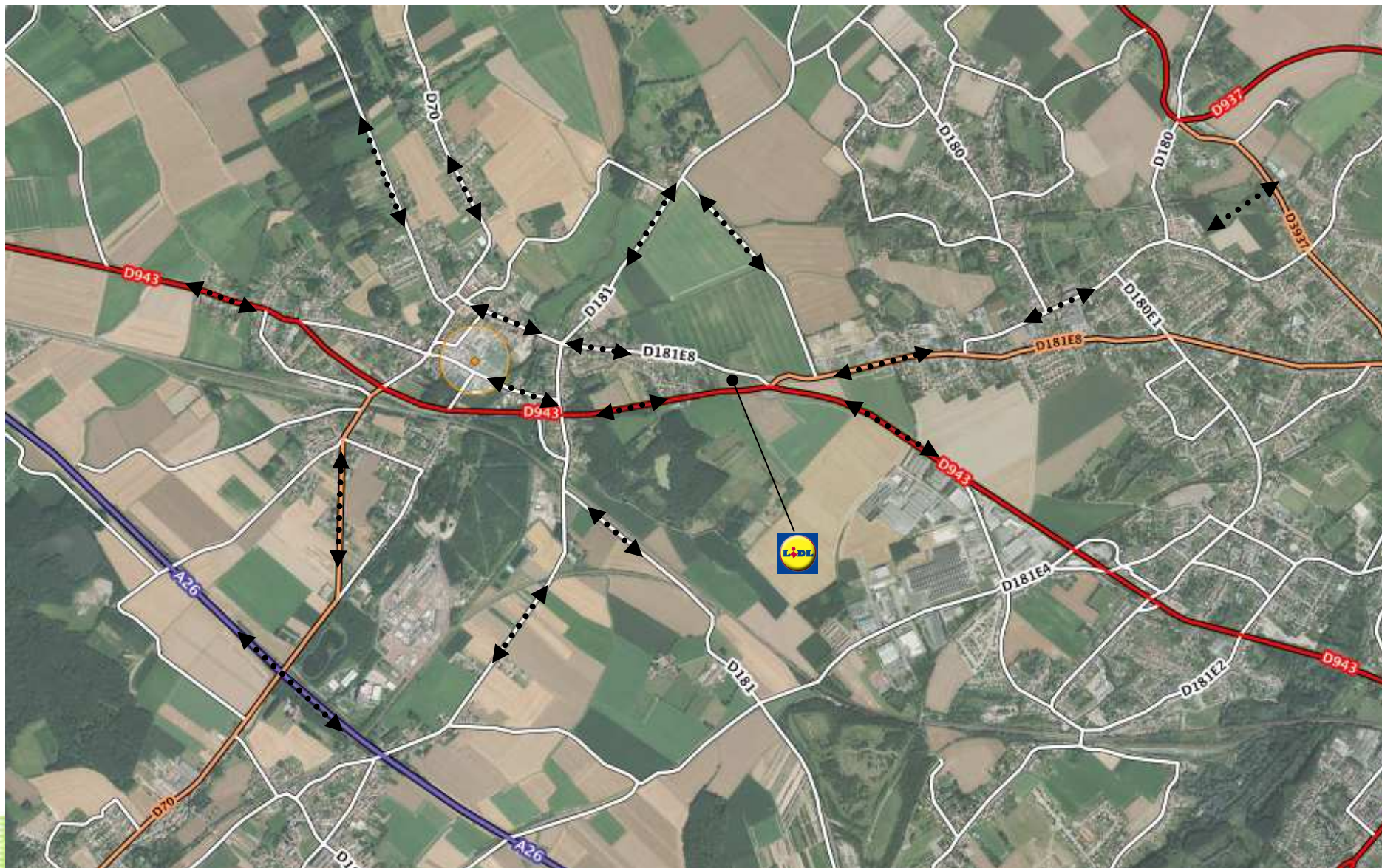


● Arrêt de bus

- Piétons - Trottoirs
- Pistes Cyclables



III/ PLAN DES PRINCIPALES VOIES ET AMENAGEMENTS ROUTIERS



PARTIE 4

**EFFETS DU PROJET EN MATIERE
D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**



I / CONTRIBUTION A L'ANIMATION DES PRINCIPAUX SECTEURS EXISTANTS

1) Dynamisme commercial

- *L'animation du secteur urbain*

Le projet présenté correspond à la création d'un magasin LIDL sur la commune de Chocques (et en partie Annezin). Aujourd'hui, l'enseigne LIDL met en place un concept de magasin développant une surface de vente modernisée et proposant des **aménagement intérieurs et extérieurs d'une grande qualité**.

Le projet offrira l'opportunité de renforcer le maillage de l'enseigne dans un but d'équilibrer l'offre sur le territoire. En effet, LIDL possède 2 magasins sur la commune de Lillers qui attire une clientèle de l'Est de ce territoire, obligeant les consommateurs à effectuer des déplacements qui seront évités suite à l'implantation du projet. Ce magasin permettra donc de satisfaire un plus grand nombre de clients, de renforcer la dynamique générale du territoire et de limiter certains déplacements soit vers les LIDL existants, soit vers des pôles d'influence majeure.

Il faut noter que l'enseigne LIDL est intégrée sur cette partie de territoire depuis de nombreuses années (1994) et dispose d'une clientèle connaissant parfaitement l'enseigne. La proposition du nouveau concept sur Chocques sera un atout pour la dynamique des communes alentour.

Les capacités d'accueil en stationnement seront diversifiées, la surface de vente sera organisée afin de satisfaire les clients, le traitement de l'accessibilité au site en modes doux sera optimal et le magasin proposera des locaux sociaux et une surface de vente confortables....

Ces conditions d'accès et d'achat optimales pour la clientèle permettront d'équilibrer l'offre sur le territoire qualitativement et quantitativement.

La nature du projet entrainera un accroissement du dynamisme commercial local ce qui influera positivement sur l'animation urbaine du secteur. En effet, le projet a pour objectif d'optimiser la présence et le maillage de l'enseigne sur le territoire, de renforcer l'image de ce secteur et de proposer le nouveau concept de l'enseigne. Il jouera de ce fait un rôle moteur dans la recomposition commerciale du quartier.

- *L'animation du secteur rural*

Le projet n'aura pas de conséquences sur les activités existantes en zone rurale.

En effet, les rares activités implantées dans les communes plus rurales de la zone s'inscrivent dans une offre de proximité.

De plus, ces commerces travaillent avec une clientèle locale et fidélisée, qui recherche la plupart du temps un service de dépannage.

Or, le magasin LIDL sera inséré dans un environnement urbain mixte (habitat-activités) et sa chalandise sera de proximité.

En conclusion, le projet de création d'un magasin LIDL, ainsi que le développement du tout dernier concept de l'enseigne apporteront une nouvelle dynamique au territoire, fixeront les populations locales et donneront une image positive localement.

L'opération envisagée permettra de rééquilibrer l'offre locale et dotera le territoire d'un outil commercial moderne, répondant aux évolutions sociétales et socio-économiques du territoire.

De ce fait, l'animation des principaux secteurs existants sera renforcée.

2) Une offre complémentaire du petit commerce

- Préservation des commerces environnants et de proximité

L'enseigne LIDL est déjà parfaitement connue et intégrée dans le territoire concerné et son environnement économique.

Dans ce cadre, le projet de création répond avant tout à deux objectifs principaux :

⇒ Une mise en place du concept développé dernièrement par l'enseigne LIDL afin de mieux répondre aux attentes des consommateurs et de leur apporter plus de confort et de qualité de consommation,

⇒ Une volonté d'améliorer le maillage du territoire par une occupation stratégique du secteur et donc renforcer le poids économique de la zone intermédiaire située entre Lillers et Béthune.

En créant une nouvelle structure, LIDL participera, au final, au rééquilibrage spatial de l'offre, effectué dans un but de satisfaire le plus grand nombre, en fonction de données stratégiques : données socio démographiques et économiques du territoire, limitation des flux...

Dans ce contexte, le projet développé dans un nouveau bâtiment renforçant l'attractivité locale n'impactera pas les équilibres en place et ne déstabilisera pas les structures existantes.

Au contraire, il devrait favoriser une meilleure répartition des flux commerciaux tout en renforçant le poids des communes proches, Chocques, Annezin et Vendin-lès-Béthune.

En effet, LIDL s'inscrit en complément du petit commerce grâce à une synergie créée par le type et les gammes de produits proposés.

- En résumé, le nouveau magasin LIDL permettra de :

◦ **Conforter le rôle de l'enseigne sur son environnement** : magasin de proximité, stratégiquement positionné, complémentaire, bénéficiant d'une clientèle de passage,

◦ **Renforcer la dynamique commerciale sur le secteur** en adaptant le magasin au concept de l'enseigne, afin que celui-ci propose à la clientèle l'ensemble des services et des produits LIDL et que les aspects « confort » qu'elle propose dans ses magasins puissent être développés (largeur des allées, largeur des places extérieures sur le parking, meilleure présentation des produits...),

◦ **Permettre une meilleure distribution de l'offre sur le territoire** tout en participant à l'amélioration d'un site d'entrée de commune.

Le projet présenté, au regard de la présence déjà ancienne de l'enseigne sur le territoire et d'un positionnement stratégique et cohérent, ne risque pas de déstructurer le tissu commercial existant.

Il viendra renforcer l'organisation générale de l'armature commerciale du secteur et participera de ce fait d'une manière plus active à la dynamique économique générale.

En ce sens et de part son positionnement, le projet participera à une amélioration de l'aménagement du territoire dans sa partie « répartition de l'offre commerciale » et sera en phase avec les attentes locales.

II / PRISE EN COMPTE DE L'OBJECTIF DE COMPACTITE DES BÂTIMENTS ET AIRES DE STATIONNEMENT

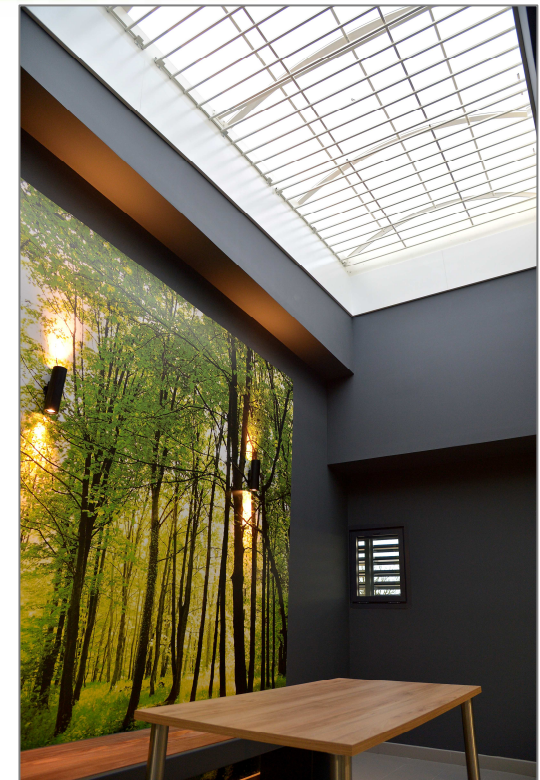
1) Compacité du bâtiment

Les études sur la compacité des bâtiments résultent de la recherche d'économie d'énergie à long terme et de la limitation de l'étalement du bâtiment grâce à la diminution du rapport des surfaces des parois d'échange extérieures (SP) et de la surface plancher (SPL). Plus ce facteur de compacité (SP/SPL) est faible, plus la compacité du bâtiment est meilleure.

Pour le magasin de Chocques, le bâtiment est optimisé et les locaux sociaux ont été réfléchis pour un confort maximum du personnel du magasin, aménagés avec du mobilier de la plus grande qualité possible. Comprenant une salle de repos avec cuisine équipée, c'est un vrai espace de vie pour les salariés, **fonctionnel et confortable**.



Ces locaux sociaux ont été réfléchis pour un confort maximum du personnel du magasin, et sont aménagés avec du mobilier de la plus grande qualité possible. Comprenant une salle de repos avec cuisine équipée et une salle de formation, c'est un vrai espace de vie pour les salariés, **fonctionnel et confortable**.



2) Optimisation des aires de stationnement

- 104 places perméables pour limiter l'artificialisation des sols

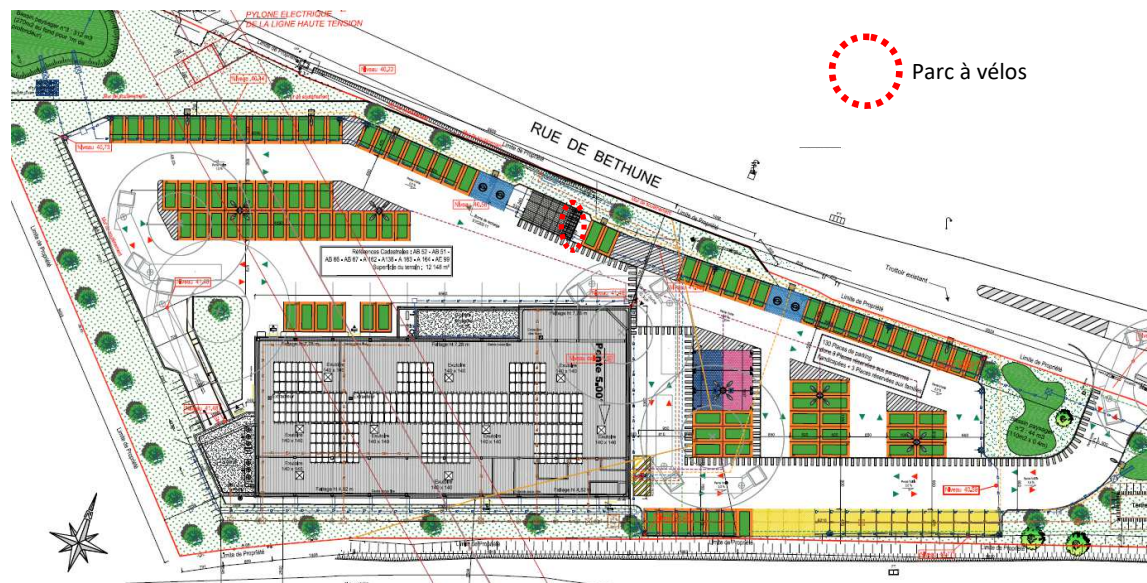
Un commerce alimentaire impute forcément une nécessité en parking. Afin d'y répondre tout en réduisant au possible l'imperméabilisation des sols, le magasin disposera d'un parc de stationnement composé de places en pavés drainants et en evergreen, permettant l'infiltration.








- Des places destinées au co-voiturage

Afin de favoriser l'éco-citoyenneté, l'aire de stationnement du projet comporte 16 places destinées au co-voiturage.

Ces aires ouvertes à tous permettent à la communauté de se retrouver plus facilement pour partager un trajet et réduire de façon volontariste les déplacements individuels.



TYPE DE PLACE	NOMBRE	SURFACE en m ²
 EVERGREEN AVEC PAVES	104	+ 1 300,00 m ² (soit 104 x 12,5 m ² = 1 300,00 m ²)
 AVEC BORNES RECHARGE ELEC. (IMPERMEABILISEE)	4	+ 0 m ²
 COVOITURAGE (places)	16	+ 0 m ²
 PLACE PMR (IMPERMEABILISEE)	3	+ 75,00 m ² (soit 3 x 25 m ² = 75,00 m ²)
 PLACE FAMILIALE (IMPERMEABILISEE)	3	+ 75,00 m ² (soit 3 x 25 m ² = 75,00 m ²)
TOTAL	130	1 450,00 m²
SURFACE PARKING MAXIMUM LOI ALUR	75% x SP	= 1 454,7675 m²

- Bornes de recharge pour les véhicules électriques

Deux bornes de rechargement, installées sur 4 places de stationnement, seront aménagées sur le parking du projet de Chocques.

Elles fourniront une puissance totale de 22kW.

Pour une heure de recharge, le client pourra bénéficier de 32km de parcours supplémentaires. Le trajet du client est ainsi offert.



Des bornes de recharge gratuites



- Places destinées aux personnes à mobilité réduite

3 places de dimensions 3,30 m x 5,00 m à destination des personnes à mobilité réduite sont aménagées dans le parking du magasin, selon la réglementation en vigueur.

Repérées par un marquage au sol et des panneaux de signalisation, et aménagées à côté de l'entrée du magasin, ces places sont desservies par un cheminement de 1,40m qui permet un accès facilité au bâtiment pour les personnes à mobilité réduite (PMR).



- Places de parking famille avec enfants

Le projet met à disposition des familles accompagnées d'enfants des places plus larges afin de faciliter l'installation ou la sortie de voiture des jeunes enfants.

Ces 3 places ont la même taille qu'une place PMR et sont situées dans le même îlot, proches de l'entrée du magasin.



- Le parking vélos

Au droit de chaque parc à chariots, des places de stationnement pour vélos y sont aménagées.
En accord avec les recommandations locales, le nombre de places vélos prévues est de 8 (7,8 m²).



En résumé, le projet de construction d'une surface commerciale de 995 m², présente une surface de plancher au sol de 1 942,3 m², pour une aire de stationnement de 130 places réparties comme suit :

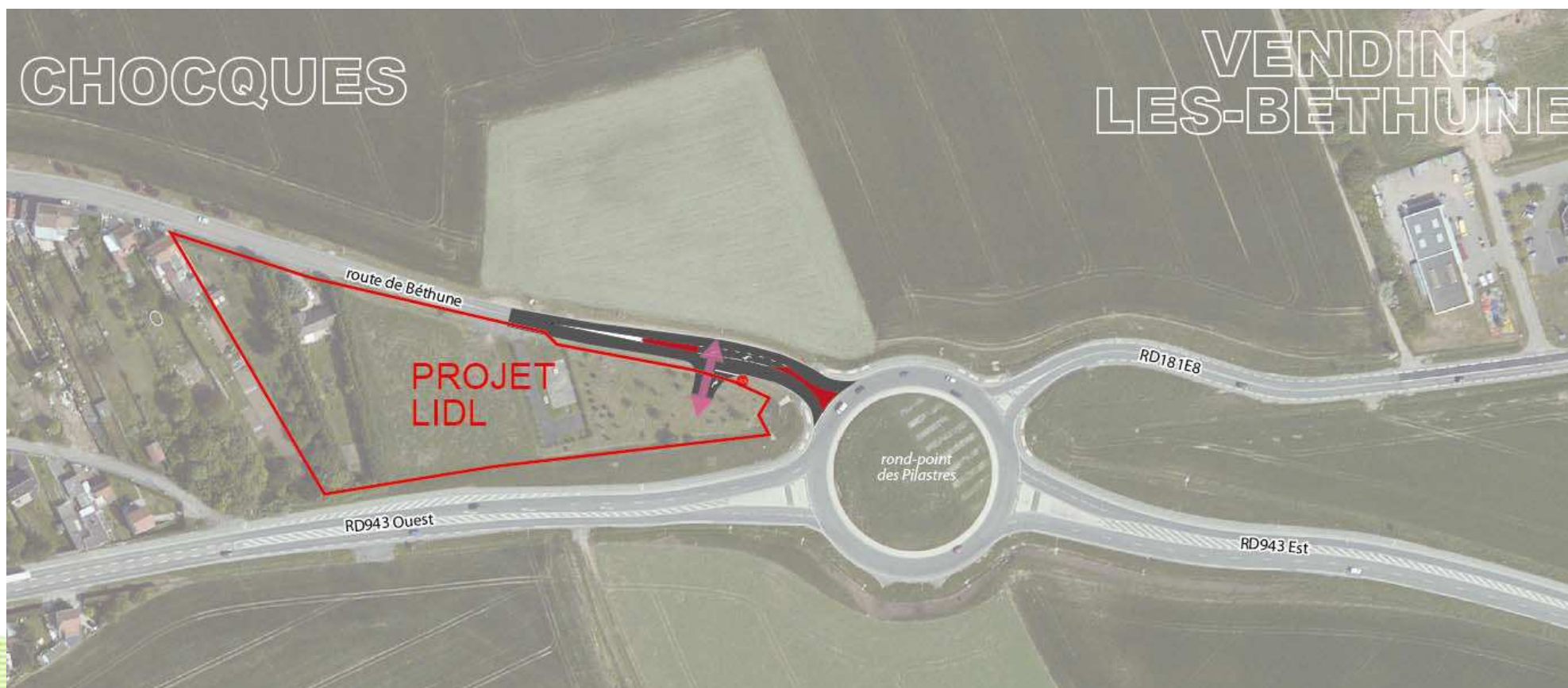
- Une aire de co-voiturage composée de 16 places,
- 4 places équipées de bornes de rechargements pour voitures électriques ou hybrides,
- 3 places destinées aux familles avec enfants,
- 3 places pour le stationnement des PMR,
- 104 places perméables (evergreen et pavés).

III / EVALUATION DES FLUX DE DEPLACEMENTS

1) Flux de véhicules particuliers

Le projet LIDL de Chocques consiste en la création d'un nouveau magasin LIDL sur les emprises contenues entre la route de Béthune et la RD943 Ouest, à proximité du rond-point des Pilastres.

L'accès automobile au parking du projet LIDL s'effectuera au niveau de la route de Béthune, avec en sortie de parking, l'obligation de tourner-à-droite vers le giratoire.



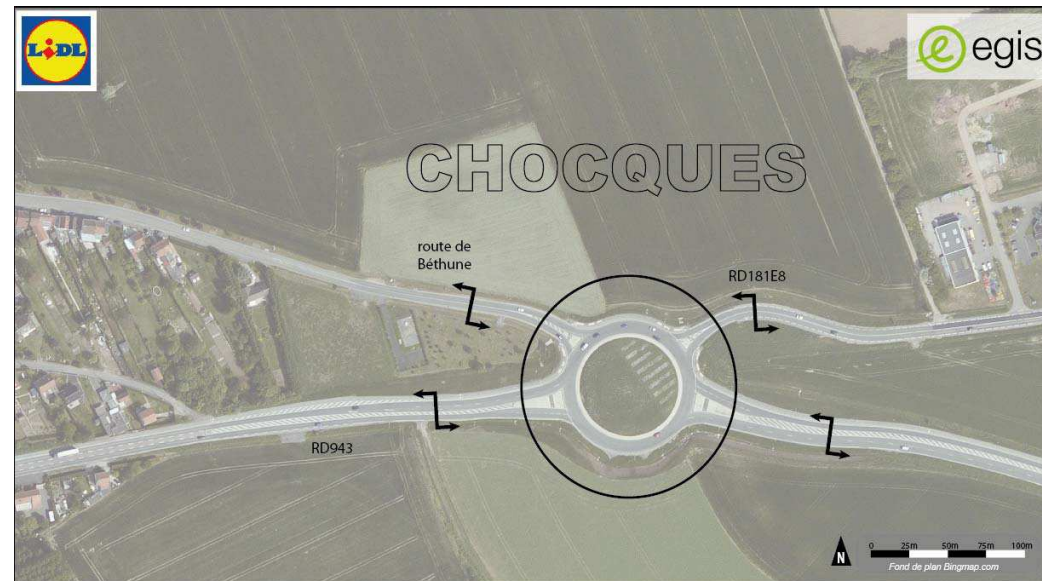
- Estimation des flux de voitures particulières actuels

De sorte à analyser les impacts circulatoires du projet, une campagne de comptages routiers a été menée du vendredi 30 septembre au jeudi 6 octobre 2017, afin de déterminer les volumes de trafic routiers présents sur le réseau durant les périodes de pointe.

Ont été réalisés :

- Des comptages directionnels en période du pointe du soir (HPS) de semaine, au niveau du giratoire RD943 # RD181E8, le vendredi 30 septembre 2016 de 17h00 à 19h00.

- Des comptages automatiques en section, sur 7 jours, au niveau des 4 branches du giratoire.



Volumes de trafic au niveau de la RD181E8

Durant la campagne de comptages, la charge de trafic de l'axe RD181E8 a eu pour maximum 920 uvp/h, 2 sens confondus.

Volumes de trafic au niveau de la rue de Béthune

La rue de Béthune est la branche sur laquelle l'accès au projet LIDL Chocques sera organisé. Durant la campagne de comptages, sa charge de trafic n'a jamais excédé 540 uvp/h, 2 sens confondus.

Volumes de trafic au niveau de la RD943 Ouest

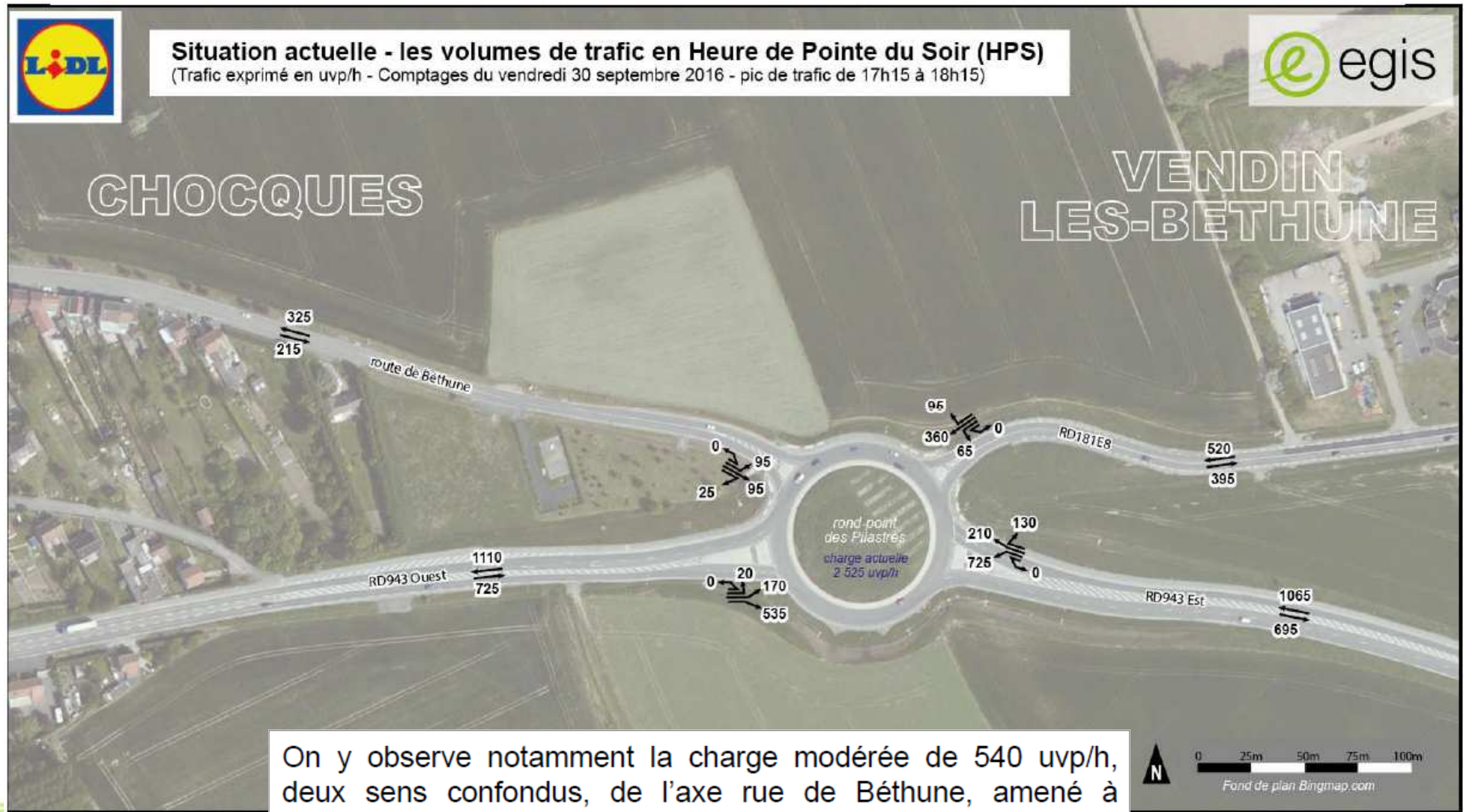
Durant la campagne de comptages, la charge de trafic de l'axe RD943 Ouest a eu pour maximum 1 785 uvp/h, 2 sens confondus.

Volumes de trafic au niveau de la RD943 Est

Durant la campagne de comptages, la charge de trafic de l'axe RD943 Est a eu pour maximum 1 680 uvp/h, 2 sens confondus.

- Situation actuelle – les volumes de trafic à l'Heure de Pointe du Soir (HPS)

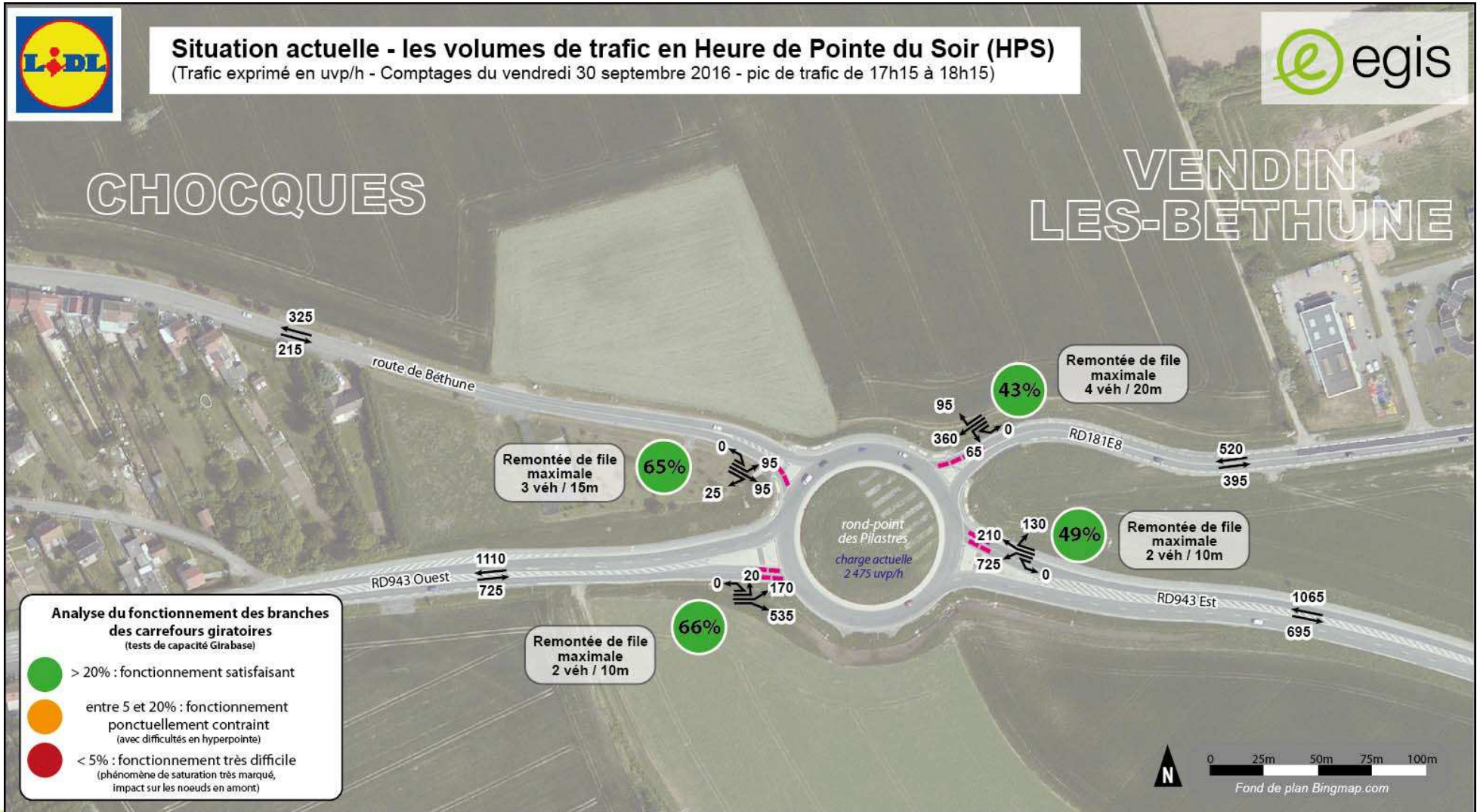
La carte ci-dessous précise les volumes de trafic considérés sur le réseau durant l'Heure de Pointe du Soir, période dimensionnante en termes de trafic pour les polarités commerciales.



On y observe notamment la charge modérée de 540 uvp/h, deux sens confondus, de l'axe rue de Béthune, amené à recevoir l'accès du projet LIDL.

- Situation actuelle – fonctionnement du giratoire principal

Au niveau du giratoire RD943 #RD181E8, les tests de capacité réalisés avec le logiciel GIRABASE mettent en lumière des résultats satisfaisants, avec des réserves de capacité par branche bien supérieures au seuil de confort de 20% (branche la plus chargée, RD181E8 avec 43%, 20 mètres de files).



- Estimation des flux de voitures particulières générés par le projet : Une augmentation très limitée au regard du projet

En situation projetée, le magasin LIDL de Chocques sera développé sur les emprises au sud de la route de Béthune.

L'accès Entrée/Sortie au parking du magasin est prévu au niveau de cet axe rue de Béthune, avec aménagement d'un sas de stockage pour les entrées en Tourne-à-Gauche depuis le rond-point des Pilastres. La sortie de parking s'effectuera obligatoirement en Tourne-à-Droite vers le rond-point.



Le projet LIDL Chocques – Génération de trafic

La mise en œuvre du nouveau concept de magasin LIDL à Chocques se concrétisera par la création de 995m² de surface de vente.

Sur base d'un ratio de génération maximaliste de trafic de 10 véhicules en entrée/sortie du magasin pour 100m² de surface de vente, le projet générera:

- **En situation projetée: 100 entrées/100 sorties**

La distribution géographique de ces flux de clientèle a été établie sur base de la répartition actuelle des flux routiers, en considérant les hypothèses de distribution suivantes:

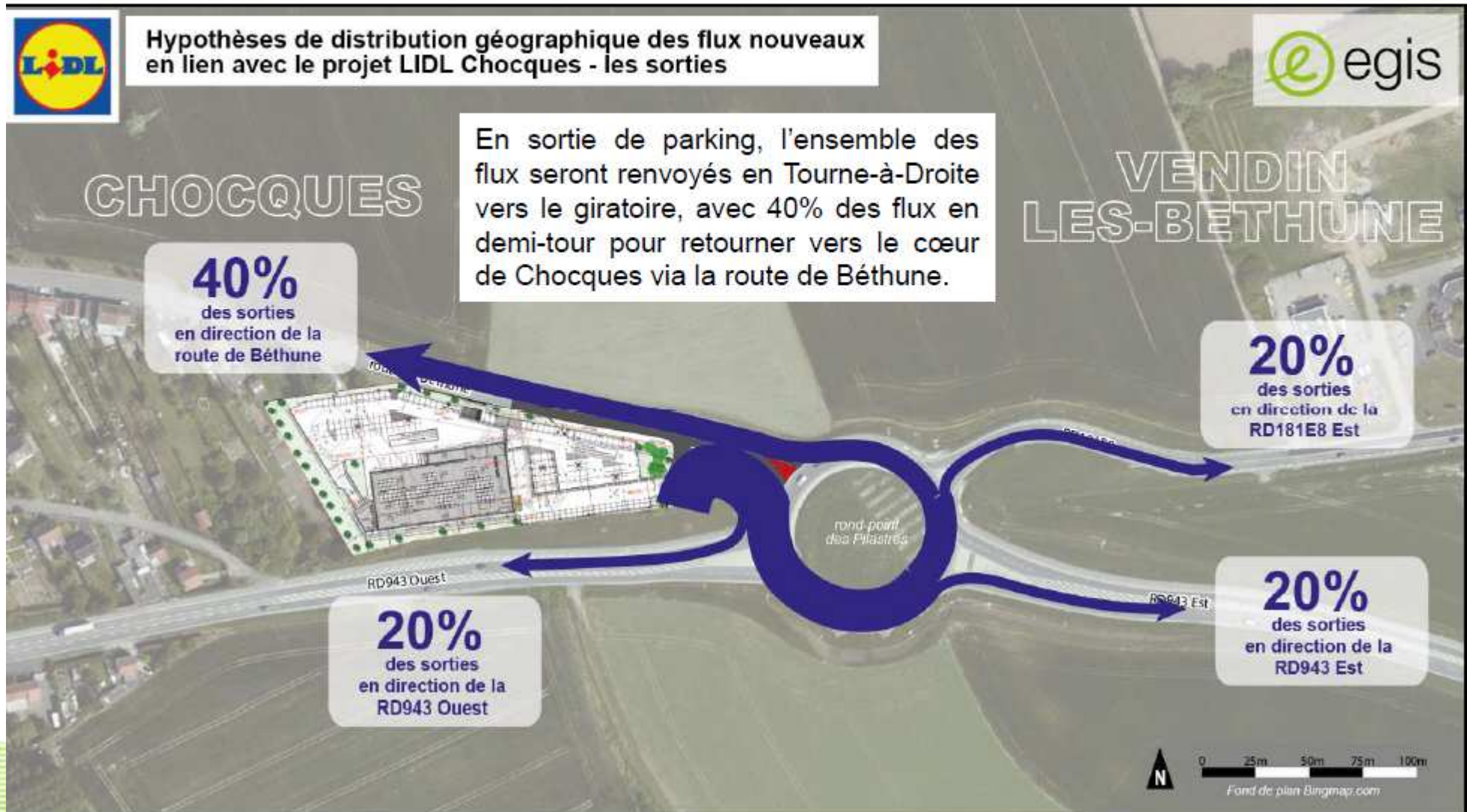
- 40% des flux de clientèle en lien avec la route de Béthune (centre-ville de Chocques...)
- 20% des flux en lien avec la RD181E8 Est (cœur de Vendin Les-Béthune...)
- 20% des flux en lien avec la RD943 Est
- 20% des flux en lien avec la RD943 Ouest

	<i>route de Béthune</i>	<i>RD181E8 Est</i>	<i>RD943 Est</i>	<i>RD943 Ouest</i>
Hypothèses de distribution des flux par itinéraire d'accès au projet LIDL de Chocques	40%	20%	20%	20%
Distribution des 100 véhicules générés par le projet LIDL de Chocques en Entrée & Sortie	40	20	20	20

Les cartes de la page suivante illustrent ces hypothèses de distribution, en entrée et en sortie de site.

Hypothèses de distribution des flux en sortie du projet LIDL

A l'échelle du projet LIDL, les hypothèses de distribution se traduiront par la répartition des sorties suivante:



Détail de la génération de trafic induite par le projet LIDL

Sur base des hypothèses de distribution des flux détaillées dans le présent document, la carte ci-jointe explicite la génération de trafic qui sera induite par le projet LIDL durant l'Heure de Pointe du Soir (HPS), période dimensionnante de circulation automobile pour le secteur:



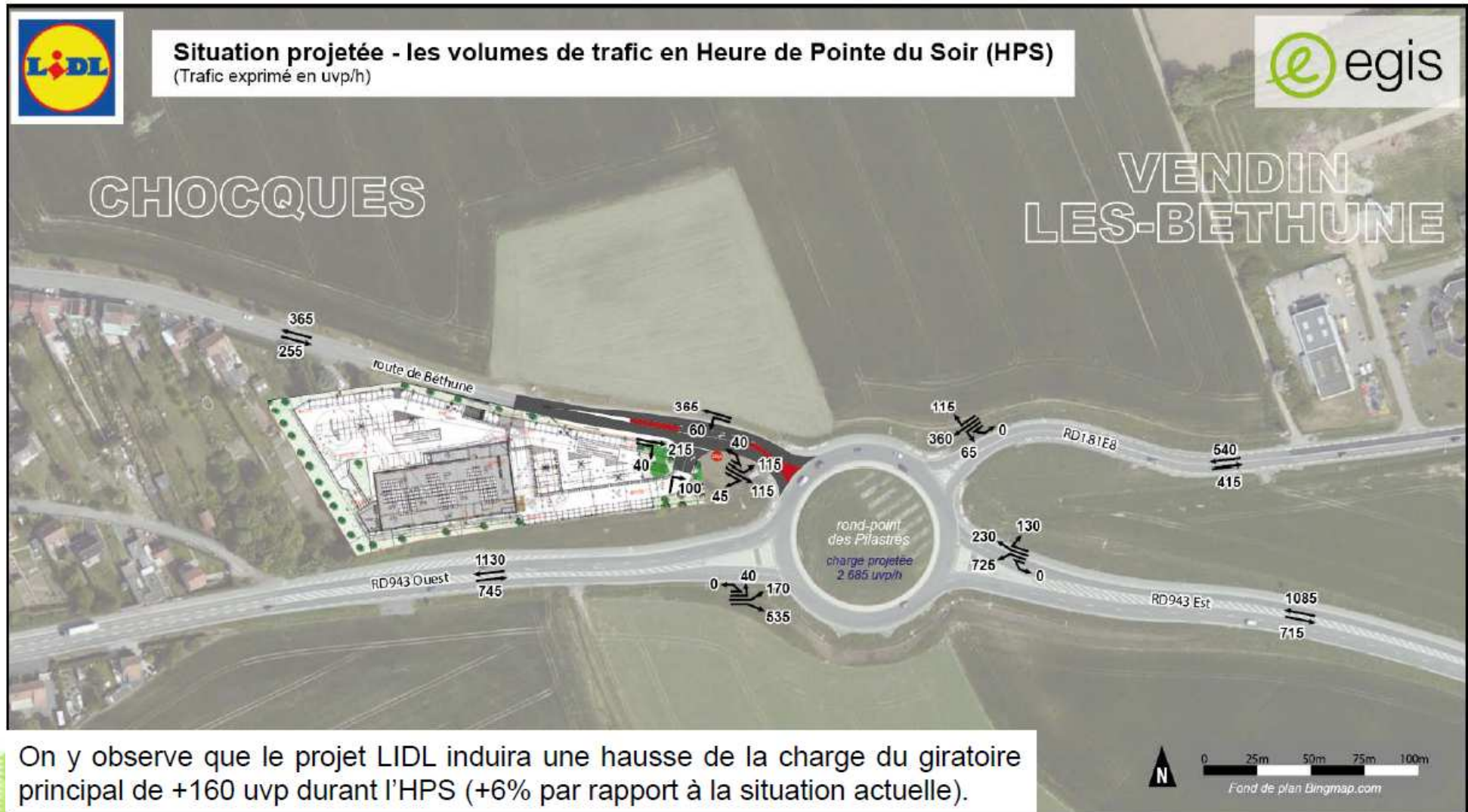
Détail de la génération de trafic induite par le projet LIDL

Sur base des hypothèses de distribution des flux détaillées dans le présent document, la carte ci-jointe explicite la génération de trafic qui sera induite par le projet LIDL durant l'Heure de Pointe du Soir (HPS), période dimensionnante de circulation automobile pour le secteur:



Situation projetée – Les volumes de trafic à l'HPS

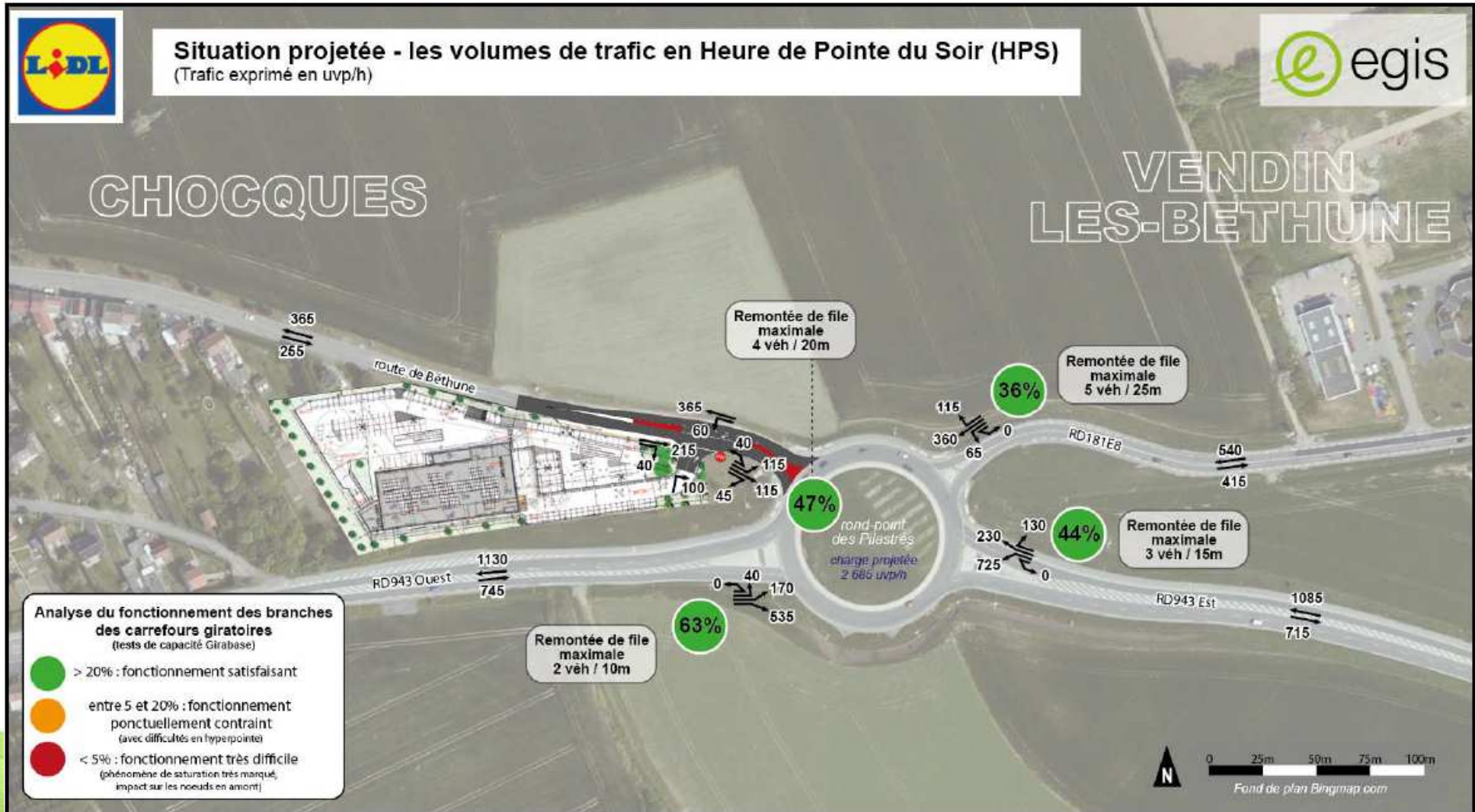
La carte ci-dessous précise les flux attendus à l'HPS à l'horizon de mise en œuvre du projet LIDL de Chocques.



On y observe que le projet LIDL induira une hausse de la charge du giratoire principal de +160 uvp durant l'HPS (+6% par rapport à la situation actuelle).

Situation projetée – fonctionnement attendu du giratoire principal

Cette légère hausse de trafic induite par le projet LIDL n'impacte le fonctionnement du réseau viaire qu'à la marge: Les réserves de capacité du giratoire principale restent supérieures au seuil de confort des 20%, nécessaires pour un fonctionnement satisfaisant de l'intersection.

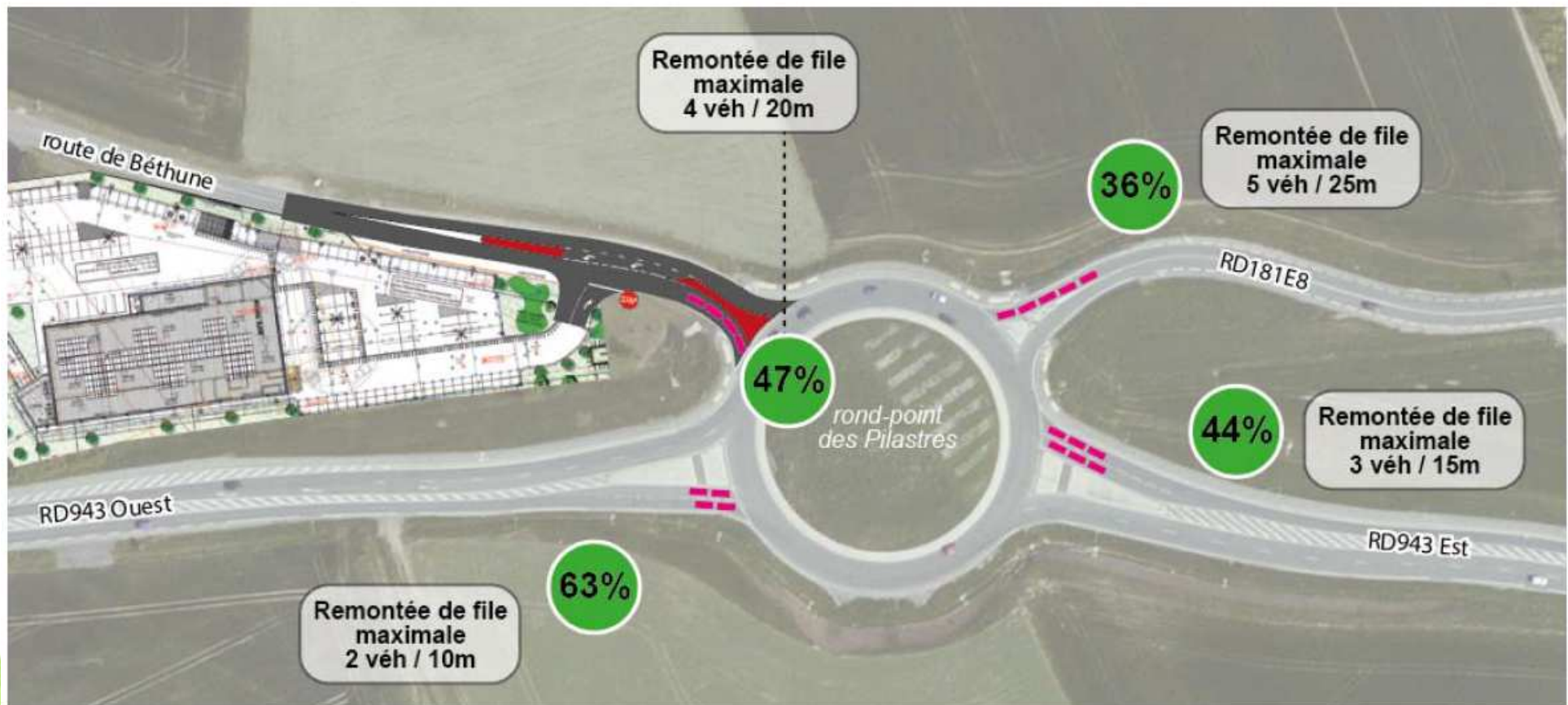


Situation projetée – fonctionnement attendu du giratoire principal

Les 47% de réserves de capacité estimés pour la branche route de Béthune se traduisent par une remontée de file maximale de 4 véhicules légers, soit 20 mètres.

Cette remontée d'hyperpointe n'impactera pas le carrefour d'accès au projet LIDL de Chocques, en entrée comme en sortie de site.

Les impacts sur la circulation générale, en transit sur l'axe route de Béthune et au niveau du rond-point principal, seront également nuls.



Situation projetée – fonctionnement de l'accès LIDL au niveau de la route de Béthune

A l'horizon du projet LIDL, l'accès au parking sera aménagé au niveau de la route de Béthune, avec gestion des conflits routiers par priorités.

Une analyse de capacité a été menée, suivant la méthode du créneau critique du CEREMA, de sorte à vérifier la qualité des insertions de véhicules:

- En entrée de parking en tourne-à-gauche depuis la route de Béthune en provenance du giratoire;
- En sortie de parking, en tourne-à-droite vers le giratoire RD943 #RD181E8.

Les résultats sont satisfaisants. Le fonctionnement par priorité des accès parking LIDL apparaît donc en mesure d'absorber la demande future, sans induire de dysfonctionnements particuliers.

Le tableau ci-dessous détaille les résultats des tests de capacité, suivant la méthode du créneau critique du CEREMA.

Pour que des carrefours à priorités à droite ou verticales présentent des niveaux de fonctionnement satisfaisants, il faut que les temps d'attente moyen des usagers non-prioritaires soient inférieurs à 30s.

Ici, avec 6s d'attente pour les usagers, tant en entrée qu'en sortie du projet LIDL, la gestion par priorité du carrefour d'accès n'induit aucune difficulté.

Mouvement non-prioritaire à insérer dans les créneaux de la circulation prioritaire	PROJETE	Mouvement opposé prioritaire	PROJETE	PROJETE		
	Valeur du mouvement non-prioritaire en uvp/h		Valeur du flux prioritaire en opposition en uvp/h	Abaque CEREMA considérée	Capacité théorique max en uvp/h	Temps d'attente moyen en s
Carrefour accès LIDL au niveau de la route de Béthune						
insertion LIDL vers route de Béthune Est (TàD)	100	route de Béthune Nord	215	5s	770	5
insertion route de Béthune Est vers entrée LIDL (TàG)	60	route de Béthune Nord (stockage des TàG sur voie dédié)	267	6s	650	6

Conclusions

Le projet de création du magasin LIDL de Chocques induira une génération de trafic routier maximale de 100 véhicules par sens, durant l'heure de pointe dimensionnante du soir de semaine.

Ces flux supplémentaires n'impactent pas les conditions de circulation générale qui restent satisfaisantes tant sur les voiries qu'au niveau du giratoire principal RD943 #RD181E8 #route de Béthune.

Les tests de capacité opérés au niveau du futur accès parking du magasin LIDL aboutissent également à des résultats satisfaisants, laissant augurer de la bonne accessibilité future du projet.

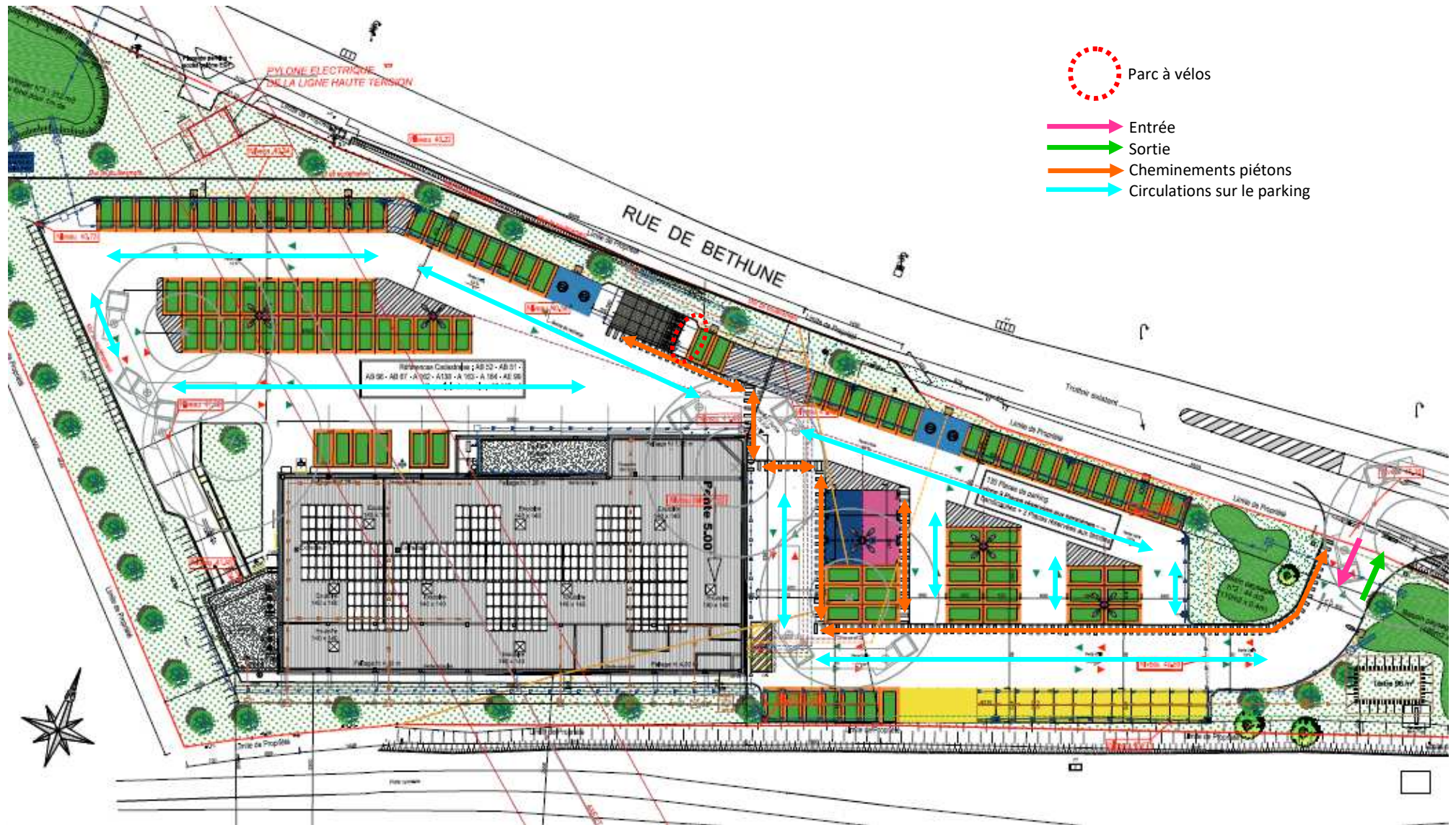
Enfin, la jauge de stationnement prévue (130 emplacements) apparaît cohérente au regard des projections de clientèle (100 véhicules en entrée/sortie durant la pointe dimensionnante du soir de semaine, avec une présence moyenne des visiteurs sur site de 45 minutes, soit 75 véhicules présents simultanément) et des besoins du personnel.

- Les mesures prévues pour assurer la fluidité et la sécurité de la circulation routière

Au regard de l'augmentation maîtrisée du trafic, et dans le but de conserver une bonne accessibilité, une fluidité optimale ainsi qu'une bonne sécurité, certaines mesures seront prises :

⇒ Circulation des clients du magasin et accès au parking

- Le parking sera accessible via une entrée/sortie parfaitement dimensionnée.
- La circulation sur le parking permettra facilement d'accueillir les véhicules légers sans que ces derniers bloquent la voie publique.
- De plus, des marquages au sol permettront de sécuriser les déplacements sur le parking du magasin LIDL.
- Les voies de circulation ainsi que la dimension des places seront larges, les surfaces de stationnement parfaitement délimitées et les cheminements piétons signifiés par un marquage au sol ainsi qu'un cheminement dédié depuis la rue de Béthune.



2) Flux de véhicules de livraison

- Estimation des flux de véhicules de livraison générés par le projet

Modalités de livraisons - Généralités

Le magasin sera livré **une fois par jour** par des véhicules de type 38T (camions aux normes Euro 5 et PIEK 2). De plus, les livraisons s'effectueront moteur à l'arrêt pour limiter les nuisances sonores et la pollution.

Compte tenu du positionnement du magasin, à proximité d'axes parfaitement dimensionnés, et du faible nombre de camions de livraisons par jour, il n'y aura aucune retombée sur les axes limitrophes.

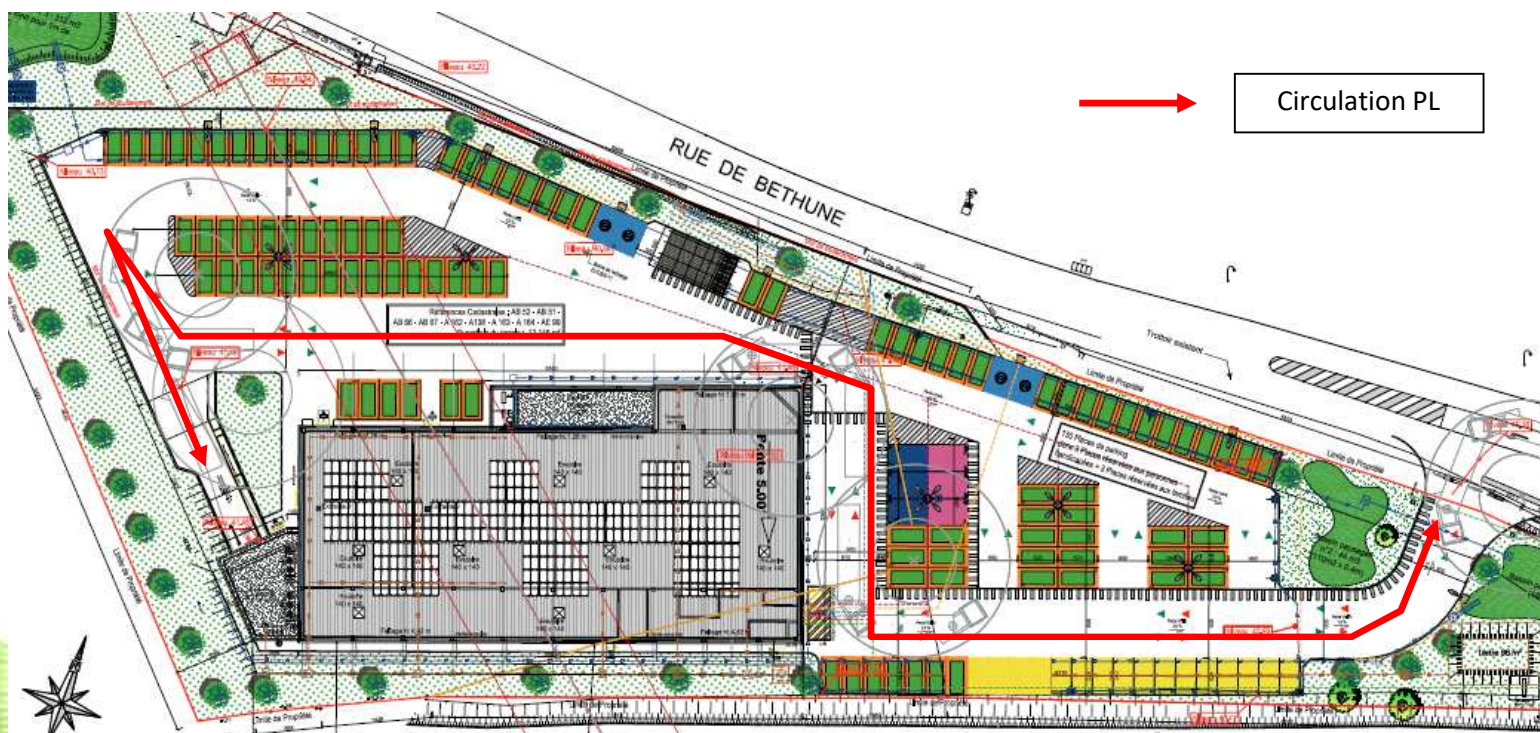
Au regard des trafics futurs en poids lourds sur les axes (quasiment inchangés), de la configuration de l'environnement du magasin, du bon dimensionnement des voiries, il n'y aura aucune répercussion ni problème dans la fluidité du trafic.

- Les mesures prévues pour assurer la fluidité et la sécurité de la circulation des véhicules de livraisons : Une livraison optimisée

☞ Les livraisons s'effectueront par l'aire spécifique située sur l'arrière du magasin sur un espace sécurisé, non accessible au public et adapté afin de faciliter la manutention.

☞ Le point de vente sera livré du lundi au samedi en dehors des heures d'ouvertures au public ce qui évitera les cisaillements avec des flux de véhicules légers.

- Description du cheminement des véhicules de livraison pour accéder au projet



- Une politique de livraison étudiée pour moins d'impact

LIDL a pour objectif continu de procéder à l'approvisionnement de ses sites de manière durable. A ce titre, l'enseigne dispose d'un entrepôt de stockage au sein de la commune de Lillers, située à 11 kms.

Par ailleurs, la société LIDL optimise continuellement ses flux logistiques par :

- ↳ Le choix de véhicules adaptés et « propres »,
- ↳ L'optimisation des plannings de livraison.

- Une flotte de camions parmi les moins polluants (norme EURO 5).

- Un retour des déchets des magasins par les camions de livraison (pas de voyage à vide).

- Un taux de remplissage des camions de 96%.



20% de la flotte est constituée de camions PIEK (certification attestant d'une moindre nuisance sonore).



IV / ANALYSE PREVISIONNELLE DES FLUX DE DEPLACEMENT DANS LA ZONE DE CHALANDISE

- **Déplacements « Piétons - Cyclistes » :**

- Piétons : Zone d'environ 600 mètres autour du site comprenant principalement des habitations et des activités - Nous retiendrons une population représentant environ 1 % correspondant aux habitants des premières maisons ainsi qu'aux personnes travaillant dans les entreprises à proximité.

- Cyclistes : Zone d'environ 1,5 km autour du site - Nous retiendrons une population représentant environ 4 % au regard des aménagements cyclables à proximité depuis les communes de Chocques et Vendin les Béthune et de la possibilité de stationner son cycles sur le site.

- **Déplacements « Transports en commun » :**

La zone théorique « transport en commun » correspond à une partie du tracé de la ligne 20 du réseau de bus desservant, à proximité, le magasin via l'arrêt « Rue de Béthune ».

A noter qu'il existe des possibilités de rejoindre cette ligne via l'ensemble du réseau existant, mais, au regard des temps de déplacements constatés, des contraintes de changements à effectuer et de l'offre existante sur le territoire, nous estimons que la fréquentation via ce mode de transport sera limitée à la zone présentée dans les pages suivantes .

Nous retiendrons une population représentant environ 6 % fréquentant le site via ce mode de transport soit un potentiel à prendre sur environ 16 000 habitants et 6 300 ménages.

Un total de 11 % de clients est susceptible d'utiliser des modes de déplacement autres que la voiture.

- **Déplacements « Voitures » :**

Le réseau routier existant rendent l'accès au magasin LIDL aisé et sécurisé depuis l'ensemble des quartiers de la zone de chalandise. Nous estimons que le site sera fréquenté par 89 % de clients utilisant l'automobile.

Les cartes présentées pages suivantes présentent les zones théoriques de fréquentation par les différents modes de déplacements.

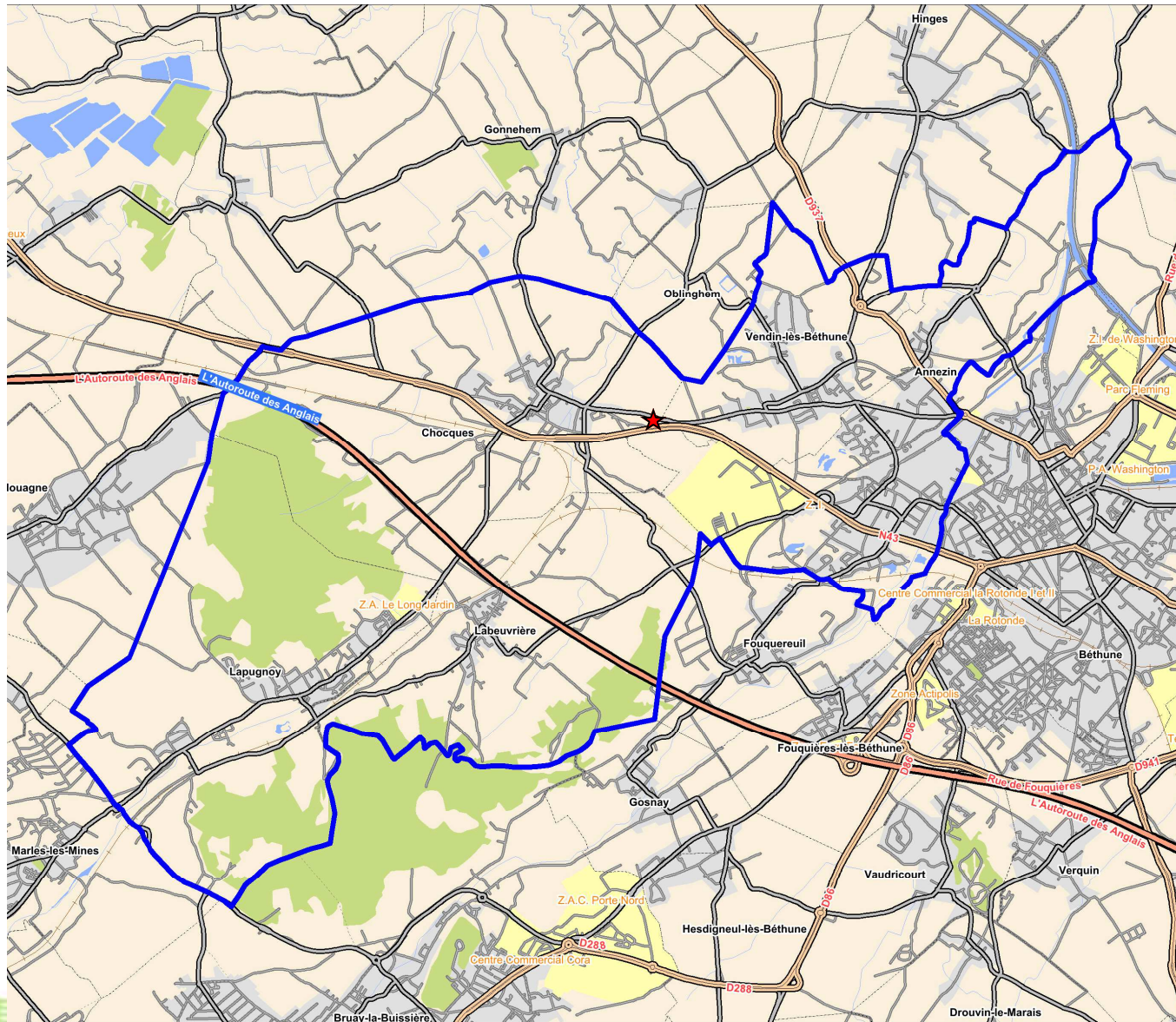
ZONES THEORIQUES « MODES DOUX »



— Accessibilité vélos
Environ 1,5 km

— Accessibilité piétonne
Environ 500 mètres

ZONE THEORIQUE « TRANSPORTS EN COMMUN »



— Accessibilité transports en commun

V / LES AMENAGEMENTS ENVISAGES DE LA DESSERTE DU PROJET

Un tourne à gauche est nécessaire pour une accessibilité facilitée et sécurisée depuis le RD 181E8. Le Département a autorisé cette création.

EXPEDITEUR : Maison du Département Aménagement et Développement
Territorial de l'Artois
33, Bd L. Lesage
BP 4
62149 CAMBRIN

Tel : 03.21.25.17.99 ☎ 03.21.02.53.60

DESTINATAIRE : ARTOIS COMM BETHUNE - BRUAY
Direction Aménagement du Territoire
Service de l'Urbanisme
100, avenue de Londres
CS40548
62411 BETHUNE - Cédex-

dos suivi par : Valérie TELMAR

Tel : 03.21.54.78.00

OBJET : Avis sur demande de PERMIS de construire comprenant ou non
des démolitions
N° 062 035 16 000 17

DESCRIPTIF
Nature des travaux ou de la demande : Construction d'un magasin LIDL
Nom du pétitionnaire : SNC LIDL Représentée par Monsieur MATHEY Cédric
Adresse du terrain : 566 Rue de BETHUNE à CHOCCQUES 62920

AVIS FAVORABLE sous réserve que :
- Les eaux pluviales issues de la RD 943 en amont soient prises en compte dans le projet
(Noues en tamponnage, grilles d'absorption, connexion sur le réseau du projet)
- L'accès Rue de Béthune RD 181^E8 fera l'objet d'une permission de voirie associé à un
dossier technique précisant les caractéristiques géométriques, les modalités de réalisation,
matériaux utilisés dans les règles de la construction routière.

Dossier instruit par : VANPEPERSTRAETE Thierry

CAMBRIN, le 21 avril 2017
La Directrice de la Maison du Département
Aménagement et Développement Territorial de
l'Artois



C Rusch

P-J. : dossier en retour

PARTIE 5

**EFFETS DU PROJET EN MATIERE
DE DEVELOPPEMENT DURABLE**





En route vers la transition énergétique !

I / LA DEMARCHE DEVELOPPEMENT DURABLE DE LIDL



LIDL s'engage depuis plusieurs années dans un développement et un fonctionnement durables. Cet engagement se traduit par deux projets de grande envergure entrepris en 2015 : le projet Carbone et la création d'une politique énergétique nationale.

1) Démarche Carbone

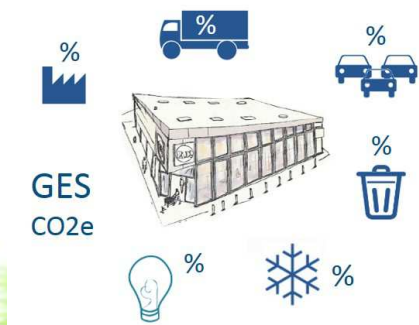
En 2015, LIDL France a entrepris la réalisation d'un second bilan de ses émissions de GES (Gaz à Effet de Serre). Au-delà du simple respect des lois environnementales Grenelle I et II, la **démarche Carbone** de LIDL se veut proactive et porteuse de sens.

Une étude d'envergure nationale a été réalisée en 2015 sur les émissions de GES **sur l'ensemble des sites de la société** (plus de 1500 magasins et 25 entrepôts). Un **périmètre de calcul élargi**, qui dépasse les exigences réglementaires.

A partir de ces données, LIDL tient à jour un **plan d'actions**, basé sur la méthodologie Bilan Carbone (outil de référence créé par l'ADEME). L'objectif étant la **réduction des émissions** pour les activités les plus émettrices, la mise en place **d'indicateurs carbone** et un **suivi régulier**.

Ce projet pérenne et fédérateur, qui cherche à :

- Sensibiliser l'ensemble des collaborateurs de LIDL aux enjeux climatiques,
- Offrir aux clients et partenaires de LIDL une visibilité sur son empreinte carbone,
- Fournir aux territoires une estimation des quantités de GES émises par leur magasin LIDL...



2) Une politique énergétique nationale

Par ailleurs, LIDL France a élaboré et suit une politique énergétique complète pour l'ensemble des sites de sa chaîne logistique : entrepôts, magasins et Siège.

Cela s'est concrétisée en janvier 2016 par l'obtention de la **certification ISO 50001**, norme qui vise l'amélioration de la performance énergétique des organisations. Elle donne les lignes directrices pour développer une gestion méthodique de l'énergie afin de privilégier la performance énergétique.

Cette certification obtenue sur tous ses magasins l'a été grâce à un système de management de l'énergie basé sur 5 axes :

- Efficacité énergétique institutionnalisée,
- Saisie et évaluation des consommations,
- Saisie et évaluation des mesures d'optimisation,
- Information et Implication les collaborateurs,
- Respect des dispositions législatives et réglementaires.

Dans le cadre de cette politique, **la totalité des salariés sont formés et sensibilisés aux enjeux** afférents, en accord avec leurs attributions. En 2017, LIDL fera certifier ses entrepôts et son Siège social.



3) Des projets d'entrepôts et de magasins certifiés BREEAM

L'éco-responsabilité est omniprésente dans la conception des nouveaux magasins et entrepôts de l'enseigne. Ces projets intègrent en effet un certain nombre de dispositifs durables visant à réduire l'impact du bâtiment et de son activité sur l'environnement. Pour normaliser son action, LIDL s'est inscrit dans une démarche de **certification BREEAM pour ses chantiers d'entrepôts**.

Certification internationale pour les constructions durables (200 000 bâtiments dans le monde contre 1000 pour la certification française HQE), le BREEAM est décerné aux **projets qui attestent du respect d'un cahier des charges en matière environnementale et sociale**.

2 évaluations sont effectuées par un bureau d'études indépendant, à la conception et à la réalisation du bâtiment, sur 9 thèmes de contrôle (santé et bien-être, énergie, déchets, pollution...). Les résultats satisfaisants octroient au projet une certification : « pass », « good » ou « very good ».

Entre 2016 et 2019, ce sont **9 nouveaux entrepôts qui devraient être construits sur le territoire français, et soumis à l'évaluation BREEAM**.

Par ailleurs, cette démarche BREEAM a également été étendue sur quelques chantiers de magasins, dont le premier a été certifié « Very Good » à son ouverture en mai 2016 à ARES (33). Pour obtenir cette certification, des actions spécifiques ont été mises en œuvre comme la mise en place d'une boîte aux lettres à disposition des riverains, l'affichage du planning indiquant les grandes phases du chantier, un tri sélectif renforcé avec une valorisation des matériaux à plus de 90 % ou encore un suivi accru des bordereaux de matériaux...



ARES
Magasin certifié
« Very good »



BIENVENUE
DANS VOTRE NOUVEAU MAGASIN LIDL,
EN COURS DE CERTIFICATION BREEAM

Une fois de plus LIDL confirme son engagement sur la route du développement durable. Cette certification traduit notre volonté de réduire l'impact de nos constructions sur l'environnement dans 9 domaines

Chaque domaine regroupe un ensemble de critères de performance à atteindre

La certification BREEAM passe par les niveaux "pass", "good".
LIDL VA PLUS LOIN
PUISQUE NOTRE OBJECTIF EST D'ÊTRE VERY GOOD
CELA SE TRADUIT PAR L'ANTICIPATION DES BESOINS LIÉS À L'ENVIRONNEMENT DU MAGASIN DÈS LA CONCEPTION

- VERY GOOD
 - Suivi des échanges avec les voisins
exemple : mise en place d'une boîte aux lettres
 - Communication sur l'avancement
exemple : affichage d'un planning indiquant les grandes phases du chantier
- GOOD
 - Un tri sélectif poussé avec une valorisation des matériaux à plus de 90 %
- PASS
 - Respect de l'environnement, dès la sélection des matériaux

II / REDUCTION DE LA CONSOMMATION ENERGETIQUE

Pour la construction du projet de Chocques, LIDL utilisera des matériaux de construction qualitatifs ainsi que du matériel technique de dernière génération. Couplé à la sur-isolation du bâtiment, cela permet de **réduire au maximum les consommations d'énergie** et donc de réduire l'empreinte carbone.

1) Une isolation renforcée qui limite la consommation énergétique

La conception du projet est pensée pour une performance énergétique supérieure à ce qu'impose la réglementation thermique (RT) 2012.

La RT 2012 définit les règles d'isolation, de ventilation et de mode de chauffage d'un bâtiment en établissant un seuil maximal pour :

- la consommation conventionnelle d'énergie primaire pour le chauffage, le refroidissement, la production d'eau chaude sanitaire et l'éclairage : seuil de 400 kWh/m²/an.
- le besoin bioclimatique conventionnel en énergie pour le chauffage, le refroidissement et l'éclairage artificiel : seuil de 205.

Sur ce magasin LIDL, l'étude thermique réalisée par un bureau d'études indique une surperformance par rapport à la RT2012 de :

Besoins bioclimatique (en nombre de points, sans dimension)	Projet	Bbio max	Gain en %
			$(Bbio_{max} - Bbio) / Bbio_{max}$
Coefficient Bbio	136	183,5	25,9

Consommations en énergie primaire (kWh ep/m ² S _{RT})	Projet	Cep _{max}	Gain en %
			$(Cep_{max} - Cep) / Cep_{max}$
Coefficient Cep	168	363,4	53,8

**53,8% d'économie
sur la consommation d'énergie primaire**



**25,9% d'économie
sur les besoins bioclimatiques du bâtiment**

Au-delà du mode de chauffage utilisé, la politique de construction de l'enseigne est d'isoler au maximum les bâtiments. En effet, l'énergie la plus facile à économiser est celle que l'on ne dépense pas. Les principes d'isolation du bâtiment sont les suivants :

- Isolation des longrines par l'extérieur

Ce procédé permet de limiter les ponts thermiques (déperdition de la chaleur du bâtiment par des « fuites » vers l'extérieur). Moins de ponts thermiques égale moins de perte de chaleur, donc une consommation moindre.

Les plans de principes des magasins LIDL proposent une **conception optimale de l'isolation du bâtiment basée principalement sur la suppression des ponts thermiques.**



Un isolant intégré à la longrine de soubassement



Une isolation permettant de supprimer les ponts thermiques

- Isolation des façades par l'utilisation de briques en terre cuite ou en béton cellulaire

Les briques en terre cuite (épaisseur de 37 cm) ou briques en béton cellulaire (épaisseur de 30 cm) ont des propriétés isolantes reconnues. **La brique en béton cellulaire a un réel avantage car elle est recyclable à 81%.**

Ces matériaux sont liaisonnés à l'aide de colle, au lieu de l'utilisation traditionnelle de mortier. Ce principe constructif permet de supprimer le pont thermique que constituait le centimètre de mortier entre chaque brique. La continuité de l'isolation est ainsi assurée. De la même manière, chaque poteau et chaque linteau sont isolés.

Le béton cellulaire : matériau isolant & recyclable



Une charpente bois avec une façade en béton cellulaire

- Isolation de la toiture par une couche de laine de roche de 20 cm d'épaisseur

Le système de couverture prévu pour le projet de Chocques est en membrane à base de polyoléfines souples (FPO) posée sur un isolant rigide.

Ce type de membrane a une durée de vie importante et résiste très bien aux rayons ultraviolets et à l'ozone. De plus, la membrane FPO est facile à recycler. Elle ne contient ni plastifiant, ni chlore, ni aucun autre halogène : elle est totalement respectueuse de l'environnement.



- Mur rideau en double vitrage isolant certifié

Le sas d'entrée et le pignon avant du bâtiment seront entièrement vitrés.

Le vitrage du mur rideau à isolation renforcée est composé d'un double vitrage SP10 (extérieur) et 44.2 (intérieur) et d'une lame d'air de 12mm minimum avec un remplissage à l'argon avec des coefficients de déperdition de chaleur imposés.

Les vitrages, les menuiseries extérieures (locaux sociaux et surface de vente) ont également les mêmes caractéristiques que celui du mur rideau.

Grâce aux vitrages haute performance, les déperditions thermiques sont limitées de 37% en moyenne par rapport à un double vitrage thermique.

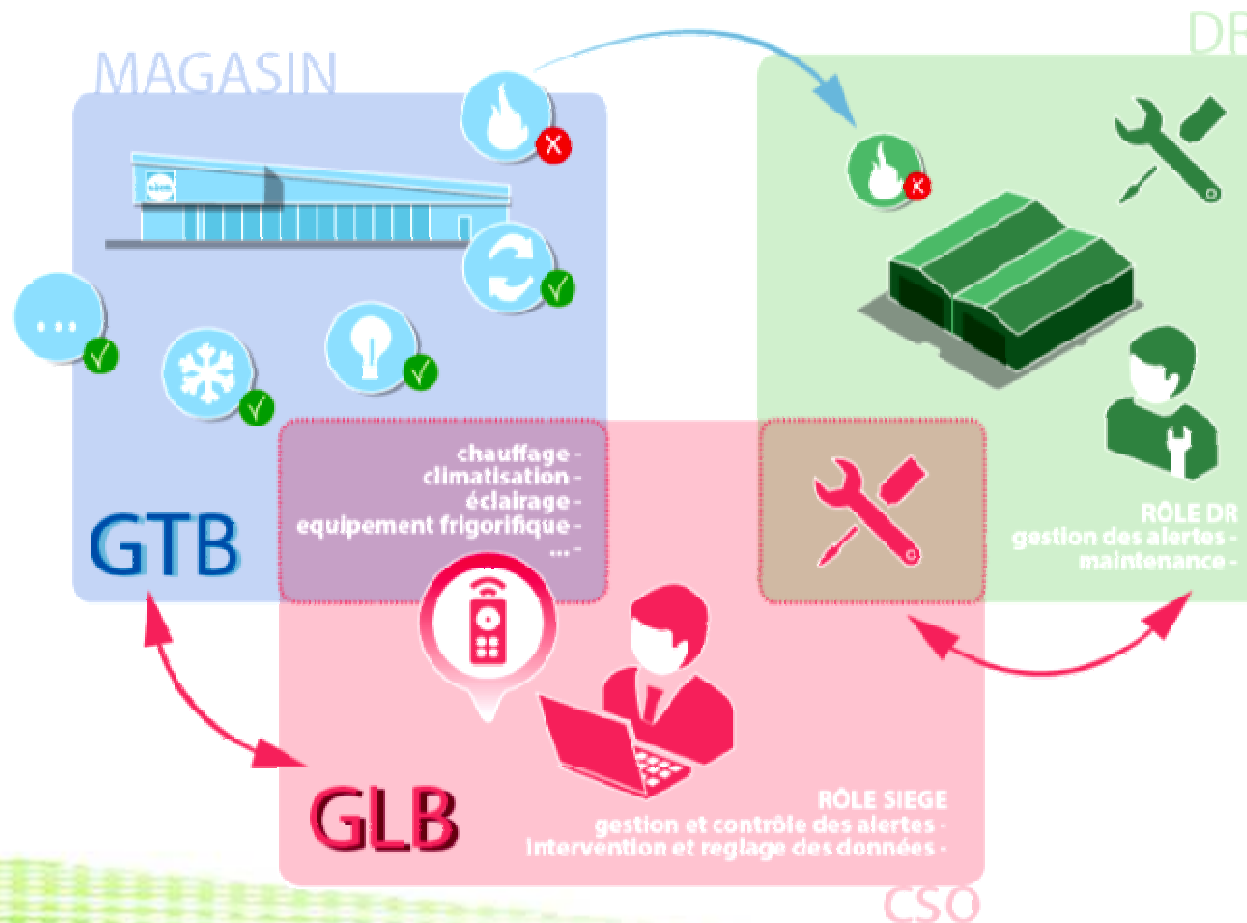
Afin de protéger les salariés des rayons du soleil, la façade vitrée est équipée de brises soleil orientables commandés automatiquement en fonction de la position du soleil. Le facteur solaire imposé permet de réduire les consommations de climatisation de 5%, soit 13 MWh économisés tous les mois.

2) Un système de gestion de bâtiment (GTB) pour optimiser la consommation d'énergie

Le magasin de Chocques sera équipé d'un système de gestion appelé Gestion Technique du Bâtiment (GTB). C'est un système informatique constitué de plusieurs fonctions travaillant de manière autonome et commandant l'allumage et l'extinction de l'éclairage, la climatisation, le chauffage, la ventilation du bâtiment.

La GTB est utilisée pour la lecture et l'analyse des consommations d'eau et d'électricité. Il permet le paramétrage à distance de la régulation autonome des bâtiments LIDL. ce qui a 2 avantages principaux :

- Pour l'environnement : une limite des surconsommations et des fuites éventuelles,
- Pour les salariés en magasin : un vrai confort apporté par la régulation automatique des températures des locaux et de l'éclairage, la mise en activité des brises-soleil...



3) Une politique d'éclairage économe en énergie

Pour concilier confort visuel et attitude responsable face à l'environnement, LIDL développe dans ses magasins un système d'éclairage intérieur comme extérieur en total « Full LED ».

Dans la surface de vente, ce dispositif mêlant spots et tubes permet une réduction de la consommations d'énergie (économie annuelle de 1200€ en moyenne par magasin par rapport aux tubes néon).



*Un magasin éclairé jusqu'à sa fermeture au public
totalement éteint après le départ du personnel*

Par ailleurs, la durée de l'éclairage sera dimensionnée en fonction de l'activité : 1/3 de l'éclairage s'allumera automatiquement à l'arrivée du personnel le matin et les 2/3 restants s'allumeront lors de l'ouverture du magasin.

Aucun éclairage extérieur n'est allumé durant la nuit, et l'éclairage des réserves, du quai et des locaux sociaux s'effectuera par détecteur de présence.

4) Des installations frigorifiques performantes

Les installations frigorifiques de dernière génération permettent d'économiser environ 50% d'énergie par rapport à des installations classiques.

Elles présentent plusieurs avantages :

- Les ventilateurs utilisés pour faire circuler l'air dans les meubles frais seront des ventilateurs « basse consommation » peu énergivores (environ 50% par rapport aux ventilateurs traditionnels).

- Les meubles sont équipés de portes vitrées à double vitrage : Un choix qui permet une économie d'énergie de 10% sur la consommation totale du magasin, en plus d'une amélioration de la fraîcheur des produits (gain d'1 °C à cœur) et d'un confort client plus grand dans les allées.



- Régulation de la production frigorifique :

La régulation générale de l'installation adapte son régime de fonctionnement aux températures extérieures et intérieures du magasin.

La demande énergétique est toujours au plus proche des conditions du moment. Sans ce dispositif, la consommation serait alignée sur le régime de fonctionnement le plus défavorable (été). Le compresseur peut faire varier sa fréquence et donc sa vitesse de fonctionnement. Il adapte donc sa puissance en fonction de la demande en froid.



- Bacs surgelés et bi-température

Les bacs surgelés, à bi-température, sont tous équipés de couvercles vitrés qui empêchent l'air chaud du magasin d'entrer dans les bacs.

Leur éclairage se fait uniquement au niveau du fronton. Tous les meubles sont munis de **luminaires LED équipés de ballasts électroniques** permettant une économie d'énergie significative.



LES ACTEURS DE LA CHAÎNE DU FROID

DU PRODUCTEUR AU CLIENT



PORTES VITRÉES

ÉCONOMIES D'ÉNERGIE
10 % PAR RAPPORT
À LA CONSOMMATION
TOTALE DU MAGASIN

7.500.000 € D'ÉCONOMIE
SUR LA FACTURE EDF/AN

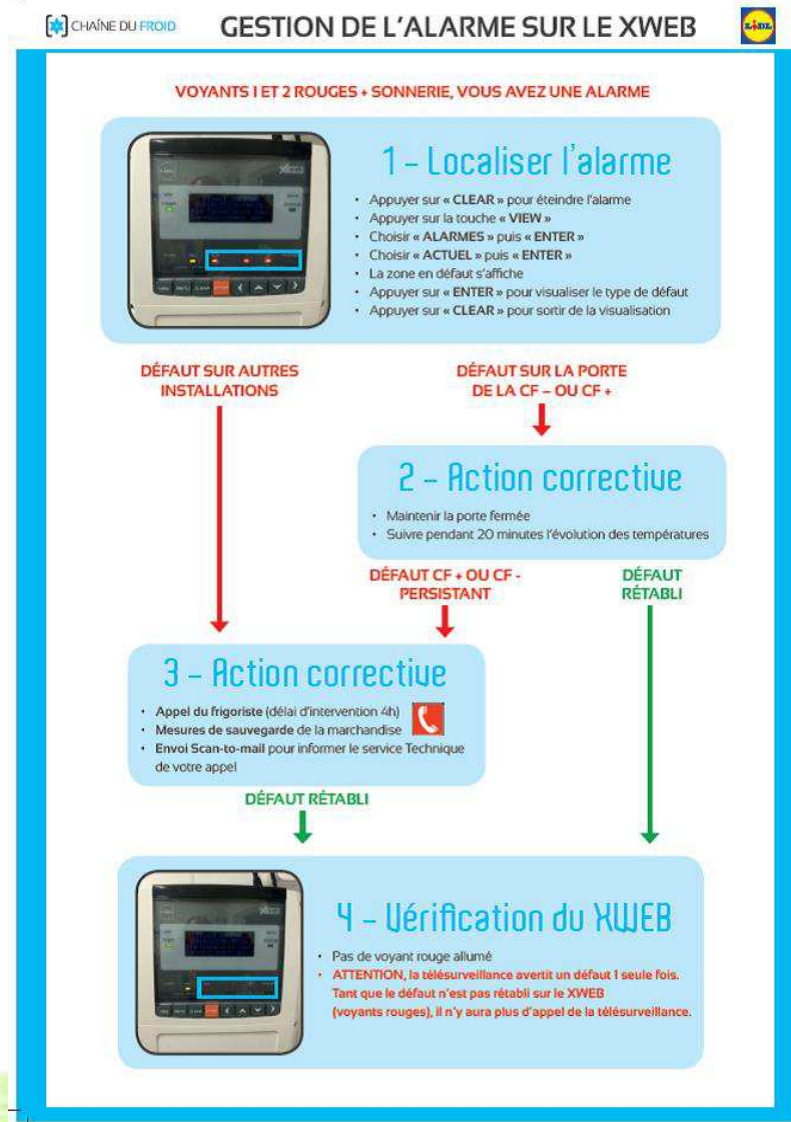


5) Un engagement Chaîne du Froid

De l'entrepôt au chariot du client, LIDL veille à garantir un respect scrupuleux de la chaîne du froid. Un véritable process a été engagé sur tout le cycle LIDL du produit, de l'entrepôt au magasin, avec pas moins de 10 contrôles pour les objectifs suivants :

- une sécurité totale sur la conservation et le transport des produits,
- la limitation des surconsommations énergétiques des installations frigorifiques.

Tout le personnel est formé régulièrement sur ces procédures qui représentent un engagement et un investissement nationaux.



III / LES ENERGIES RENOUVELABLES INTEGREES AU PROJET ET LEUR CONTRIBUTION A LA PERFORMANCE ENERGETIQUE DES BÂTIMENTS

1) Une toiture photovoltaïque

LIDL s’investit dans l’éco-responsabilité de ses projets, et n’a pas attendu l’entrée en vigueur de la loi Biodiversité pour s’engager. Pour rappel, la loi soumet la depuis cette année la construction de nouveaux bâtiments commerciaux à la condition qu’ils intègrent sur leur toiture un procédé de production d’énergie renouvelable, ou un dispositif végétalisé.

LIDL a pris le parti dès 2016 d’installer un équipement photovoltaïque sur ses constructions neuves comprises dans des zones d’ensoleillement suffisantes, et l’élargit à l’ensemble du territoire national depuis le 1er janvier 2017 conformément à la réglementation.

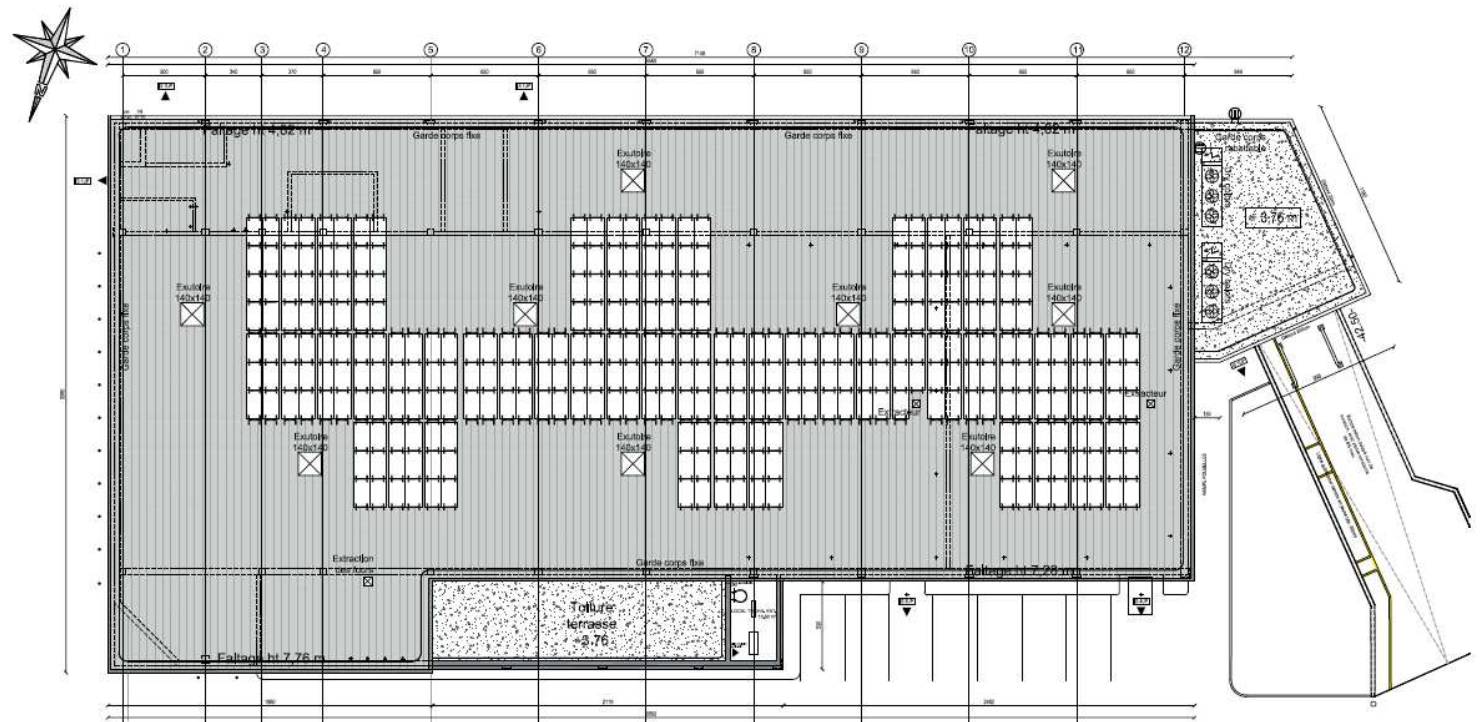
Pour être efficace un panneau photovoltaïque doit bénéficier d’un gisement solaire (GHI), c’est-à-dire d’une irradiation globale reçue sur un plan horizontal, estimé à au moins 1200 kWh/m²/jour.

Région	GHI	
Ile de France	1030 kWh/m ² /j	Photovoltaïque peu compétitif
Hauts de France	1100 kWh/m ² /j	
Bretagne	1100 kWh/m ² /j	
Centre Val de Loire	1100 kWh/m ² /j	
Grand-Est	1105 kWh/m ² /j	
Normandie	1120 kWh/m ² /j	Photovoltaïque moyennement compétitif
Bourgogne Franche-Comté	1130 kWh/m ² /j	
Pays de Loire	1225 kWh/m ² /j	
Auvergne Rhône Alpes	1265 kWh/m ² /j	Photovoltaïque compétitif
Aquitaine Limousin Poitou	1295 kWh/m ² /j	
Grand Sud	1400 kWh/m ² /j	
Provence Alpes Cote d'Azur	1525 kWh/m ² /j	
Corse	1575 kWh/m ² /j	



A Chocques, LIDL développera sur le projet une partie de toiture photovoltaïque.

Grâce à l'ensoleillement, mais aussi par l'orientation idéale du foncier, l'installation de cet équipement s'inscrit dans une démarche globale de promotion des énergies renouvelables.



IV / LES PRODUITS ET EQUIPEMENTS DE CONSTRUCTION ET DE DECORATION

1) Charpente bois

Pour le projet de Chocques, LIDL a opté pour une charpente bois. Ce matériau possède de nombreux avantages écologique : naturel, son bilan carbone est positif (le carbone qu'il absorbe compense de manière importante les émissions relatives à sa transformation), et sa valorisation facile en fin de vie est facile.

En effet, en cas de démolition, 60% de la charpente bois est revalorisée comme matière première secondaire auprès des industries consommatrices.



Charpente bois avec mise en œuvre d'un isolant respectueux de l'environnement

2) Bardage en Alucobond

Une partie des façades du projet sera recouverte d'un bardage en panneaux composites appelé Alucobond. C'est un matériau léger composé de deux tôles d'aluminium et d'un noyau plastique. Il possède d'excellentes caractéristiques en terme de planéité, une grande résistance aux intempéries, aux vibrations et aux coups.

C'est un matériau moderne, esthétique et isolant. L'Alucobond est **entièrement recyclable**, ce qui signifie que le noyau comme les tôles aluminium peuvent être refondus et utilisés pour la production d'un nouveau matériau.



Bardage métallique alucobond recyclable à 100%

3) Carrelage

Dans le magasin, les planchers seront recouverts d'un carrelage en grès cérame. C'est un produit durable, utilisant peu de solvants dans sa fabrication. Ce matériau est valorisable à 81% et plus durable que la résine.



5) Chauffage et climatisation

L'installation de chauffage et climatisation du futur magasin inclut la mise en œuvre d'un ensemble de pompe à chaleur équipé de compresseurs permettant d'adapter la puissance absorbée en fonction des besoins du bâtiment.

Les locaux sociaux sont traités par une pompe à chaleur indépendante par air réversible (chaud et froid simultanés) à débit de réfrigérant variable (D.R.V).

Le coefficient de performance de ces pompes à chaleur, de 3.25, est supérieur à celui des roof tops habituellement utilisés dans ce genre de construction. En effet, l'installation permet d'avoir, en moyenne, pour 1 kW d'énergie électrique consommée, d'obtenir 3 à 4 kW de chauffage ou de climatisation.

**3 à 4 kW de chauffage produits avec
1 seul kW d'énergie consommée.**

4) Peinture

Bien avant l'arrivée de la nouvelle directive européenne (2004/42/CE) qui impose le respect de nouveaux seuils sur les composés organiques volatiles (COV) dans les peintures, LIDL favorise l'utilisation dès que possible, de peintures en phase aqueuse (sans solvant) dans ses nouvelles constructions.



Compresseurs pour la production de chauffage/climatisation

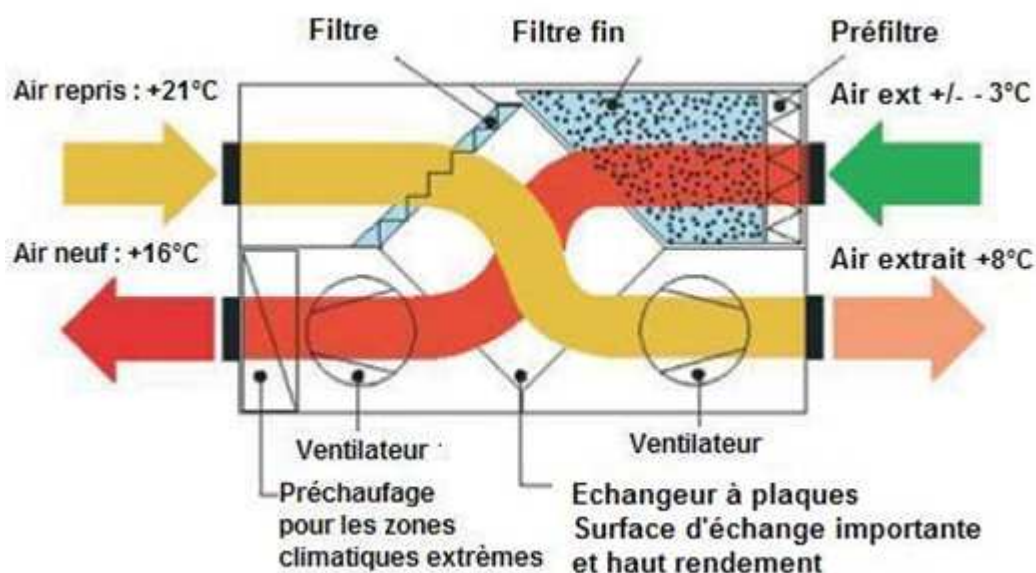
6) Ventilation Mécanique Contrôlée (VMC)

Le renouvellement de l'air, ainsi qu'une partie du chauffage et de la climatisation seront assurés par une centrale de traitement d'air CTA double flux avec récupération d'énergie. L'air chaud extrait dans le bâtiment va transmettre une partie de ses calories à l'air neuf qui sera introduit dans le bâtiment via la CTA double flux à récupération d'énergie, avec un rendement de 78,5 %.

Cette CTA permet :

- d'augmenter le confort aux occupants du bâtiment avec un renouvellement d'air hygiénique permanent (diminution du Co2 et de l'humidité dans les locaux),
- et de réduire les consommations d'énergie **de plus de 10 %**.

Le débit d'air de la CTA est asservi à une sonde Co2 située dans la surface de vente, la CTA régule par elle-même l'air à introduire dans le bâtiment en fonction de l'occupation.



La CTA
= 10% de réduction de la consommation
d'énergie du magasin.

Schéma et photo d'une Centrale à Traitement d'Air double flux

V / LES MESURES PROPRES A LIMITER L'IMPERMEABILISATION DES SOLS

1) Limitation des espaces de parking conformément à la loi ALUR

Soucieux de lutter contre l'imperméabilisation des sols malgré les besoins liés à son activité, LIDL procède aujourd'hui à une **réorganisation des espaces extérieurs de ses établissements**. En effet, l'emprise au sol des surfaces affectées aux aires de stationnement représente moins des 3/4 de la surface au sol du bâtiment, comme indiqué dans la loi ALUR. Y sont aménagées des places destinées au covoiturage et à la recharge de véhicules électriques :

☞ 130 places - 16 places covoiturages - 4 places électriques* = 110 places

Il est indiqué qu'une place de parking vaut pour une place imperméable 25m² (surface de stationnement + surface de manœuvre) et qu'une place perméable en pavés joints enherbés ou en evergreen vaut la moitié d'une place imperméable soit 12,5m². La législation ne précisant pas la façon dont nous devons calculer les surfaces de stationnement vis à vis de la Loi Alur, il s'agit là du mode de calcul de la CNAC (Commission Nationale d'Aménagement Commercial), plus haute autorité française en matière d'aménagement commercial :

☞ 104 places perméables (pavés drainants)**, soit 104 x 12,5 m² = 1 300 m²

☞ 6 places en enrobés (places PMR et Famille), soit 6 x 25 m² = 150 m²

Soit dans le cadre de la réglementation un total de 1 450 m² développé pour les aires de stationnement du projet.

Avec une surface plancher de 1 942,3 m², soit pour 75% = 1 456,72 m², le projet respectera parfaitement la loi ALUR.

* Les places covoiturage/autopartage et les places électrique compte pour 0 m² dans le calcul du ratio des places de stationnement autorisées.

** Les places perméables ne compte que pour 50% dans le calcul du ratio des places de stationnement autorisées.

2) Un parc de stationnement perméable pour limiter l'artificialisation des sols

Un commerce alimentaire impute forcément une nécessité en parking.

Afin d'y répondre tout en réduisant au possible l'imperméabilisation des sols, le magasin disposera d'un **parc de stationnement composé de places en evergreen cerclés de pavés drainants**, ce qui permettra l'infiltration.

De plus, la voirie sera dotée d'un **séparateur à hydrocarbures**. Cette installation permet de dépolluer les eaux qui sont ensuite dirigées vers un bassin d'infiltration, stockées pour l'arrosage des espaces verts ou rejetées dans le réseau public.

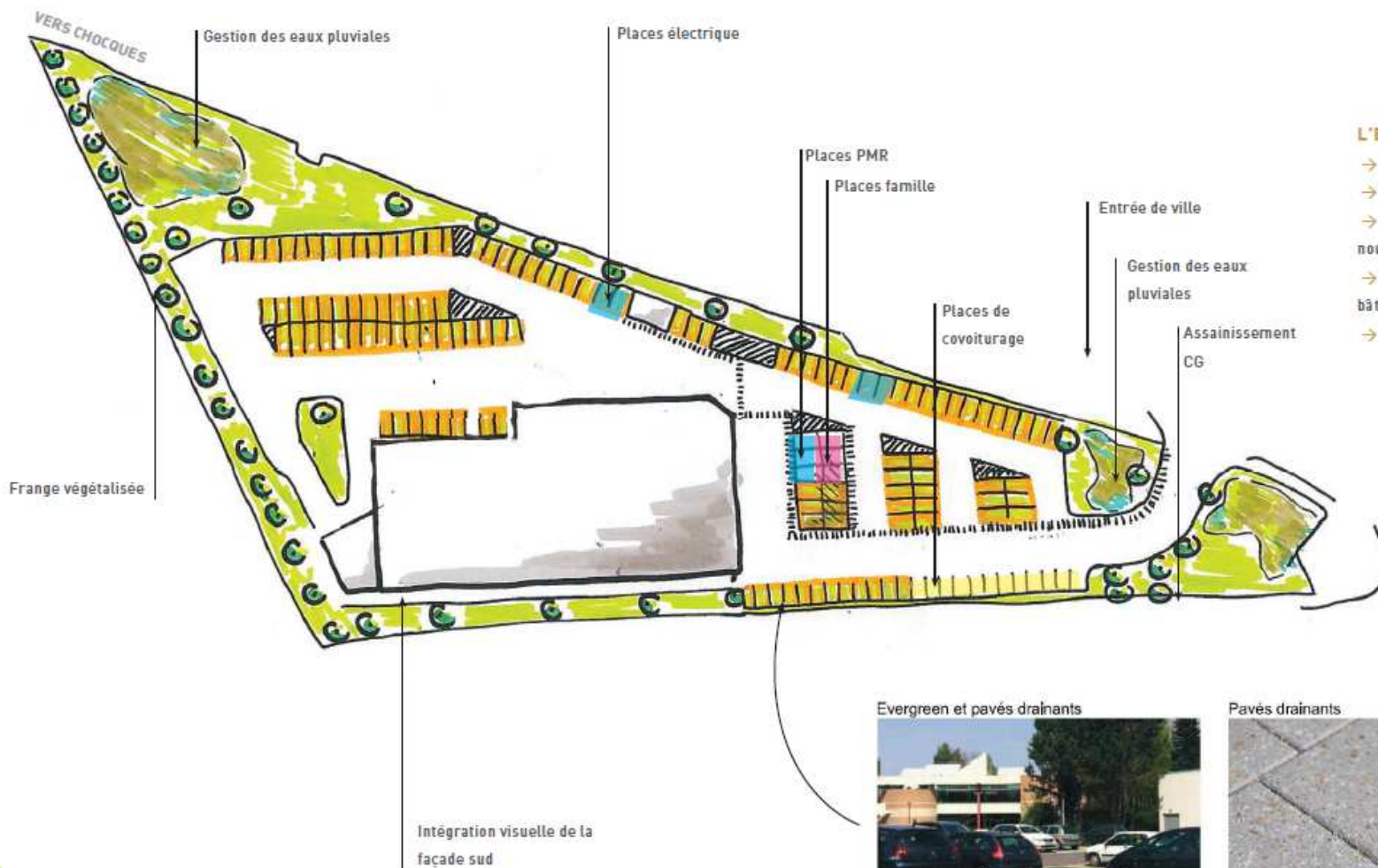


Photos de places perméables et schéma de récupérateur à hydrocarbures

3) Autres mesures pour limiter l'imperméabilisation

Afin de renforcer les mesures pour limiter l'imperméabilisation, le site bénéficiera de nombreux aménagements paysagers :

- Le projet libère 4 137,91 m² d'espaces verts sur une emprise de 12 148 m² soit 34,06%.



L'ESSENTIEL :

- traitement végétal de qualité en entrée de ville
- Traitement végétal en frange Ouest
- Gestion partielle des eaux pluviales par réseaux de noues et traitement par phytoremédiation
- Intégration paysagère des façades Nord et Sud du bâtiment
- Plantation d'au moins 40 arbres tige

Evergreen et pavés drainants



Pavés drainants



VI / LES MESURES PROPRES A LIMITER LES POLLUTIONS ASSOCIEES A L'ACTIVITE

1) Gestion des eaux (pluviales/usées)

- Récupération des eaux pluviales

Avec le type de toiture en mono pente prévue sur le projet, 80 à 95 % des eaux pluviales sont récupérées par le réseau d'eaux pluviales. La gestion de ces dernières se fera par la mise en place d'un bassin de rétention enterré et par l'aménagement et la création d'un réseau de noues et traitement par phytoremédiation, participant à la gestion partielle des eaux pluviales. Le rejet respectera le débit maximal autorisé. Il faut noter de plus que des places perméables seront créés participant à l'infiltration des eaux pluviales.

- Traitement des eaux pluviales de chaussées

Il sera installé, comme sur chaque magasin, un séparateur à hydrocarbures qui permettra de piéger, par différence de densité, les hydrocarbures présents dans les eaux pluviales du parking (huiles, carburants). Cette installation permet d'éviter la pollution des eaux pluviales du réseau public.

Une société spécialisée est missionnée par LIDL pour s'assurer de la maintenance et du retraitement des résidus récupérés.

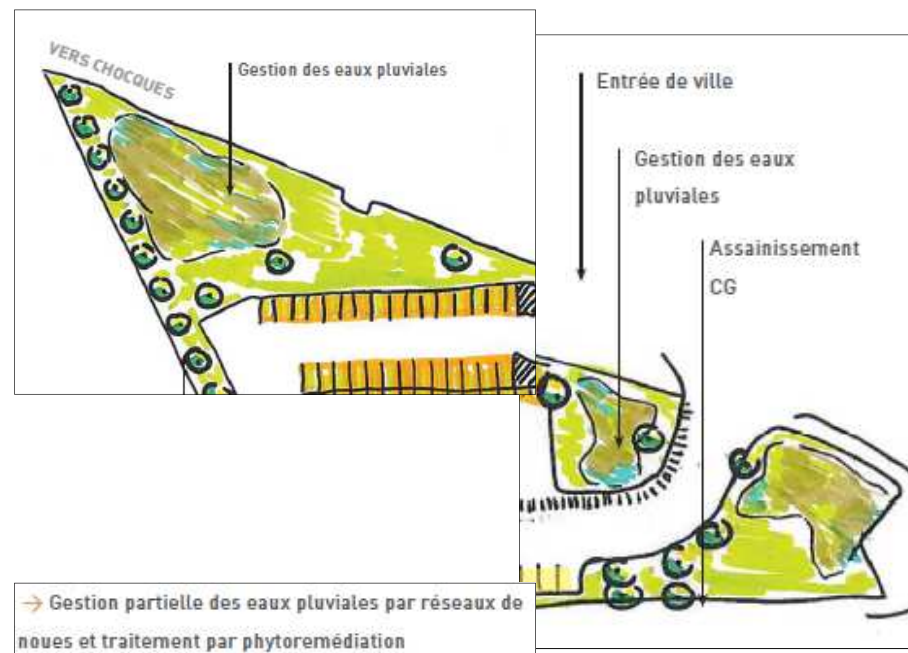
Nous avons très peu de besoins en eau. En effet, notre seul besoin est le lavage des mains, soit quelques litres par jours. Nous avons donc décidé de mettre en place un appareillage adapté pour cette utilisation, soit un petit chauffe eau individuel électrique.

Les lave-mains présents dans les toilettes sont équipés de détecteurs infrarouge, ce qui permet de réelles économies d'eau.

En ce qui concerne la consommation d'eau (dont eau chaude), elle se divise en consommation d'eau destinée aux installations sanitaires et cuisine ainsi qu'au nettoyage du magasin (auto laveuse), soit environ 50 m³/an pour un magasin comme celui présenté.



Construction d'un bassin de rétention enterré



2) Traitement des déchets

- La réduction des déchets, une politique d'entreprise

Pour promouvoir l'éco-citoyenneté, LIDL a mis en place sa campagne « Mettez-vous au Vert ».

Pour valoriser le tri des déchets et le rendre plus efficace, la société a dans l'ensemble de ses lieux d'activité sensibilisé ses salariés à la pratique du tri, et redéployé des zones dédiées.

Dans les bureaux, en magasin et en entrepôt sont aménagés de véritables zones de tri (peintures aux murs et sols, signalétique).

Dans chaque entrepôt, un référent « Green Cycle » local se chargera de la mise en œuvre de ce process.

Le tri et la valorisation des déchets forment un cycle fermé, dont les salariés LIDL sont le premier maillon car c'est leur tri qui permet le recyclage des déchets engendrée par l'activité de l'enseigne.



« Mettez-vous au vert », le tri : en magasin, en entrepôt, dans les bureaux



- Valorisation des déchets

LIDL France génère 200 000 tonnes de déchets chaque année, dont 130 000 tonnes de cartons.

70% de ces déchets sont actuellement recyclés, et l'objectif est atteindre plus de 90%. Cette politique « zéro déchet » s'inscrit dans la démarche « Mettez-vous au Vert » qui favorise le tri pour réduire les déchets mélangés (DIB) et maximiser la récupération des déchets valorisables. Sur le premier semestre 2015 par exemple, les résultats ont été une baisse de 1300 tonnes des DIB et une valorisation de 2400 tonnes de carton supplémentaires (triées et séparées des DIB).

En magasin et tout au long de la chaîne logistique, le personnel veille à effectuer un tri minutieux des emballages. Les emballages utilisés en magasin sont constitués de matériaux les plus responsables possibles : **carton ondulé à forte résistance 100% recyclé, caquettes bois 100% recyclé, films plastiques, 100% recyclés et palettes bois respectant les normes internationales NIMP15 (traitement écologique du bois) et EPAL (garantie d'interchangeabilité entre les fournisseurs et les transporteurs).**



Des emballages et cartons entièrement recyclés

Tous les types d'emballages sont scrupuleusement triés, pour permettre une valorisation optimale de chaque. Les équipements et signalétiques en magasin rendent aux salariés LIDL la tâche de tri très aisée.



+ de 130 000 tonnes de carton recyclés par an



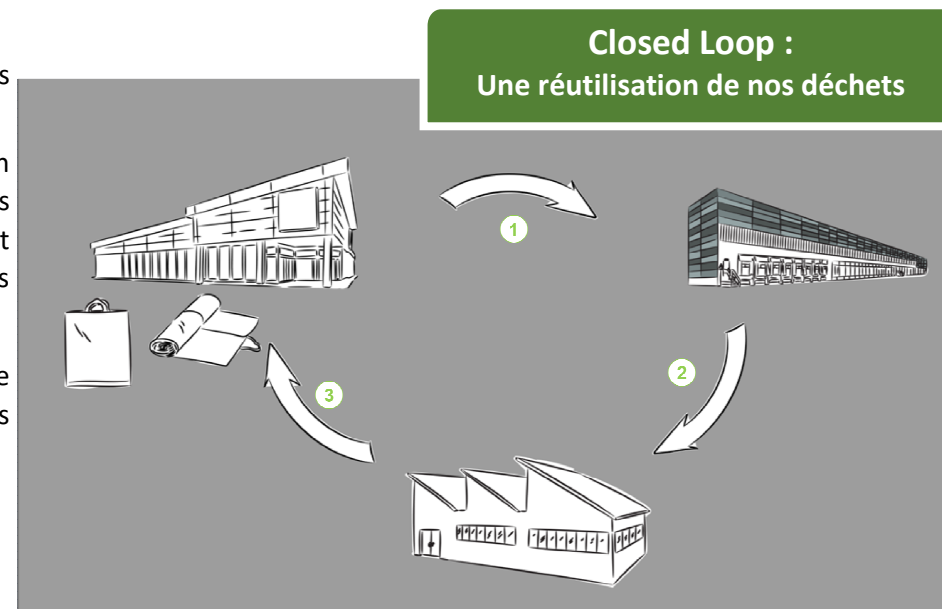
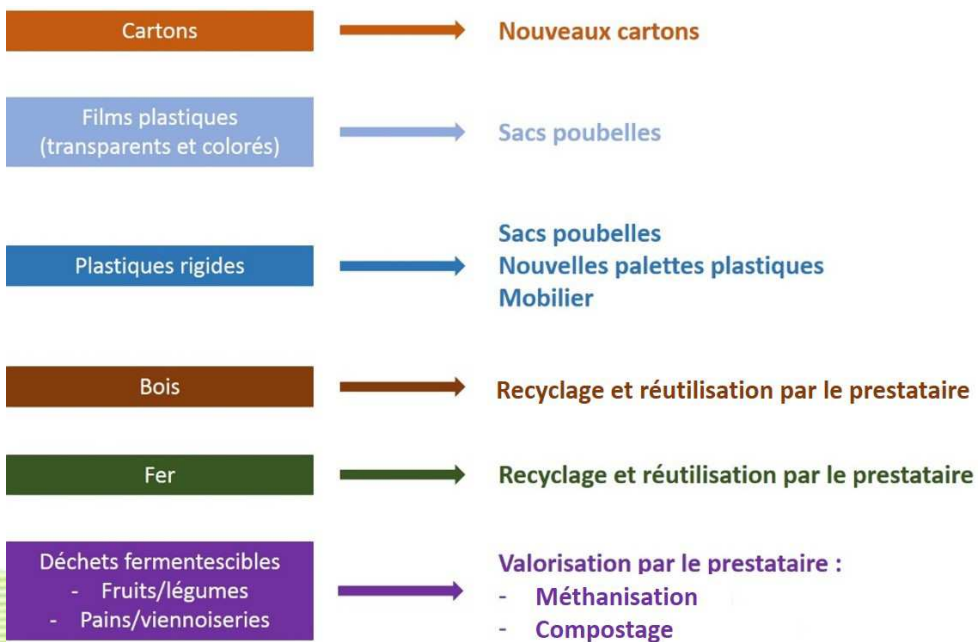
Ce tri poussé des matériaux permet une valorisation de tous les déchets d'emballages qui sont réutilisés sous de nouvelles formes après recyclage. C'est le processus de « Closed Loop », qui nous permet de proposer à nos clients des bancs issus de nos déchets plastiques recyclés, et d'approvisionner nos magasins en cartons, palettes et sacs poubelles bénéficiant d'une seconde vie.

Suite aux tris effectués en magasins, les emballages à valoriser suivent différents process :

- Les plastiques sont retournés en l'état en entrepôt pour être compactés en « balles », puis envoyés chez un prestataire situé en Union Européenne. Les films plastiques produisent des sacs poubelles, alors que les plastiques rigides peuvent servir à créer des palettes ou du mobilier. Les sas d'entrée de nos nouveaux magasins sont ainsi équipés de **bancs constitués à 100% de plastique recyclé**.

- Les cartons sont compactés en balles directement sur le magasin avant d'être envoyés en entrepôt pour expédition chez un prestataire de valorisation français. Ils permettent de produire de nouveaux cartons.

- Les fers sont eux collectés pour recyclage et utilisation externe.



Du mobilier créé à partir de nos déchets



- Les déchets fermentescibles : du « zéro gaspillage » en attendant le « zéro déchet »

Point de vente alimentaire de proximité, le magasin génère une part certaine de déchets fermentescibles, dont 40% du volume proviendra des fruits et légumes.

L'enseigne travaille activement à réduire le volume de ces déchets par 2 processus.

1 - Le « zéro gaspillage » :

Pour éviter de jeter des aliments encore consommables sans risque pour le client (yaourts dépaquetés, fruits et légumes amochés, produits à la date limite de consommation qui s'approche...), LIDL propose en magasin des bacs dans lesquels le client peut retrouver ces produits vendus à prix très bas.

2 – L'objectif « zéro déchet » :

Pour que l'intégralité des déchets en magasin soit valorisée, LIDL accentue le tri en l'ouvrant aux produits alimentaires : bio déchets (fruits/légumes et pains/viennoiseries). L'enseigne a mis en place sur certaines Directions Régionales un processus de valorisation, ces déchets collectés étant distribués à des partenaires pour produire :

- des aliments pour animaux,
- de l'énergie (par méthanisation).

Concluant, ce process sera généralisé pour tendre vers un idéal de « zéro déchet ».

Il faut noter que LIDL développe dans la mesure du possible des partenariats avec des associations de dons alimentaires (Restos du Cœur...), afin de réduire le gaspillage alimentaire et encourager le développement durable.



Tri et valorisation
des bio déchets et « déchets pain »



- Un point de collecte pour les déchets clients

La politique « Mettez-vous au Vert » de gestion des déchets est aussi tournée en faveur des clients LIDL. Les magasins proposent dans leurs sas d'entrée des bacs de récupération des déchets plastiques, cartons et papiers, ainsi que des piles et ampoules. Ce dispositif facilite les vellétés écoresponsables des consommateurs. Les déchets récupérés sont ainsi collectés et acheminés en entrepôt, rejoignant le processus de valorisation des déchets des magasins.

LIDL récupère également les DEEE de ses clients (déchets d'équipements électriques et électroniques) : Pour tout produit électrique ou électronique acheté, les clients peuvent ramener en magasin un produit usagé de même nature. Les objets en fin de vie collectés en magasin sont ensuite envoyés en entrepôts pour être finalement traités par un prestataire habilité.

Bacs de récupération dans les sas de nos nouveaux magasins



Des bacs mobiles installés pour le même service dans nos anciens magasins



- Lien avec les Eco-organismes

Par l'intermédiaire des Eco-organismes, LIDL contribue au financement des filières de valorisation de produits en fin de vie spécifiques suivants :

- DEEE : Déchets d'Équipements Électriques et Electroniques (ECOLOGIC)
- Piles et accumulateurs (SCRELEC)
- Prospectus, tracts, catalogues, papier bureautique (ECOFOLIO)
- Ampoules (RECYLUM)
- Chaussures, vêtements, linge de maison (ECOTEXTILE)



EcoLogic

La 2^e vie des déchets électriques



Tous les papiers
ont droit à plusieurs vies.

- Des sacs réutilisables faits à partir de matériaux recyclables

LIDL s'inscrit activement dans la lutte contre les nuisances générées par les sacs plastiques sur notre environnement.

Ainsi, l'enseigne ne distribue pas de sachets plastiques gratuits en caisse, mais propose des sacs de meilleure facture, incitant les clients à les réutiliser.

Ces sacs à anses souples ont la particularité d'être constitués à 80% à partir de matériaux recyclés. Eviter d'utiliser des nouvelles matières pour leur fabrication permet de lutter pleinement en faveur de la préservation des ressources.



- La gestion des déchets sur le chantier

Durant le chantier, une politique de gestion et valorisation des déchets de construction sera mise en place.

Le tri concernera les différents types de déchets suivants :

- Les déchets inertes tels que la pierre, le béton ciment, les parpaings, la terre, les cailloux, les gravats... seront stockés dans des installations appropriées ou valorisés en vue d'une réutilisation future après traitement.
 - Les déchets non dangereux tels que les métaux, papiers, cartons, plastiques et PVC rigides, bois non traités de classes A et B, polystyrènes, plâtres, emballages... seront stockés dans des installations appropriées.
 - Les déchets dangereux contenant des substances toxiques, tels que les huiles, peintures, bois traités vernis ou peints (classe C), ampoules ou néons.... seront stockés dans des installations appropriées. Le reconditionnement et le réemploi de ces-dits déchets concerneront les matières plastiques et métalliques.
- Ces différents types de déchets seront acheminés dans les sites d'accueil les plus proches et les plus adaptés.

En amont du chantier, un état des lieux et un diagnostic mettront en évidence les actions à mener comme le montage d'un budget, la mise en œuvre de procédures ou encore la mise en œuvre de procédures ou la mise en place d'une campagne de sensibilisation. Des réunions de préparation seront organisées avec les différents intervenants. Un responsable déchets sera en charge de sensibiliser et de contrôler les réflexes et les bons gestes.

Pendant le chantier, le tri se fera grâce à la mise en place de 3 bennes facilement accessibles par tous les corps d'états. Une signalétique visible et claire informera l'utilisateur.



3) Livraisons

L'objectif de LIDL est de toujours rendre ses livraisons plus rapides et moins polluantes. L'enseigne incite les transporteurs mais aussi son personnel et notamment ses propres chauffeurs à réduire leurs émissions de CO2 en agissant sur les quatre axes définis par une Charte de bonnes pratiques des transports et des livraisons de marchandises :

L'organisation des flux de transport : Mise en place d'outils de gestion de la flotte, optimisation des itinéraires et limitation des trajets à vide.

Le véhicule : modernisation de la flotte, bridage moteur pour réduire la vitesse maximale des véhicules, utilisation de lubrifiants synthétiques...

Le carburant : amélioration de la gestion et du suivi des consommations de carburant, utilisation de carburants alternatifs au gazole...

Le conducteur : limitation de l'usage du moteur à l'arrêt, du surrégime, formation des conducteurs à l'éco-conduite.

L'enseigne privilégie toujours les transporteurs locaux dans le choix de ses partenaires logistiques. Ainsi, la Direction Régionale de Lillers qui exploitera le magasin travaille entre autre avec les entreprises suivantes : France Nord Transport - Marcq en Baroeul, ITLF - Zoteux, Machet - St Nicolas lez Arras, Transports Cœur - Merville, Dumont - Lens, Transports Surelle - Sains les Perne, Transalinord, Transports Carpentier - Calais, ...

- Des moyens de transports toujours plus propres

Des camions Classés EURO : Nos prestataires sont équipés de véhicules aux normes technologiques Euro. Les normes Euro sont des règlements de l'Union Européenne qui fixent les limites maximales de rejets polluants pour les véhicules roulants. Les classifications vont de Euro1 à Euro6 (Euro1 étant le plus polluant). Aujourd'hui, **92 % de nos transporteurs et 100% des camions LIDL sont Euro 5.**

Des camions Bi-températures : Ces camions disposent de deux compartiments séparés par une paroi afin de transporter dans le même temps des produits nécessitant une température de 6°C (fruits et légumes) et des produits demandant une température plus basse (produits frais). Ils offrent ainsi des **rendements de chargement optimisés** et permettent surtout de **limiter l'empreinte écologique.**



**Camion bi-température :
Réduction du nombre de déplacements**



Camions et Equipements Certifié PEIK : Pour réduire les nuisances sonores, LIDL développe dans son parc véhicules des camions certifiés PIEK . C'est une certification qui permet d'éviter la pollution sonore des villes. Avec 20% de son parc constitué de camions PIEK, LIDL livre certains de ses magasins de nuit et ainsi, réduit les émissions de gaz polluants en évitant les embouteillages la journée.

En parallèle, l'enseigne cherche à exploiter d'autres types de carburants à savoir les gaz naturels pour les véhicules (GNV) qui permettront de réduire de 96% les émissions de particules. Les premières livraisons en camions gaz sont actuellement en test.

- La gestion des flux de transport de marchandises et des déchets

Ces dernières années, LIDL a fortement limité les émissions liées aux livraisons grâce à de nombreux travaux d'optimisation ayant pour objectifs la baisse du nombre de trajets, et la réduction de la distance moyenne.

Le maillage de plus en plus serré du territoire national en bases d'approvisionnement limite les kilomètres parcourus. La moyenne nationale de distance entre un point de vente et sa plateforme de livraison est de 71.68 km. Le magasin de Chocques sera lui à 11 km de sa plateforme située à Lillers. Pour réduire au maximum les déplacements liés aux livraisons, LIDL redécoupe régulièrement les territoires des différentes Directions Régionales pour s'adapter à l'évolution géographique de son parc magasins. Ce redécoupage a permis, **en moins de cinq ans, une réduction de plus de 15 % des kilomètres effectués en moyenne par tournée.**

Les **plans de livraison sont également revus chaque jour** par les services Logistique pour une optimisation maximale.

L'entreprise investit dans des porteurs de haute capacité (26 tonnes) qui permettent de gagner en sécurité et en charge utile par rapport à un porteur classique, de transporter plus de palettes et donc d'améliorer **le taux de remplissage, qui atteint aujourd'hui plus de 96%**. Cela diminue le nombre de camions sur la route, évite les livraisons multiples d'un même magasin ou d'avoir deux camions en attente de livraison.

Les déchets triés en magasin sont également renvoyés en entrepôts par les même véhicules qui livrent les points de vente. Ainsi, un camion ne roule jamais à vide, le nombre de déplacements est réduit au minimum.

Taux de remplissage des camions de 96%



VII / LES MESURES PROPRES A LIMITER LES NUISANCES

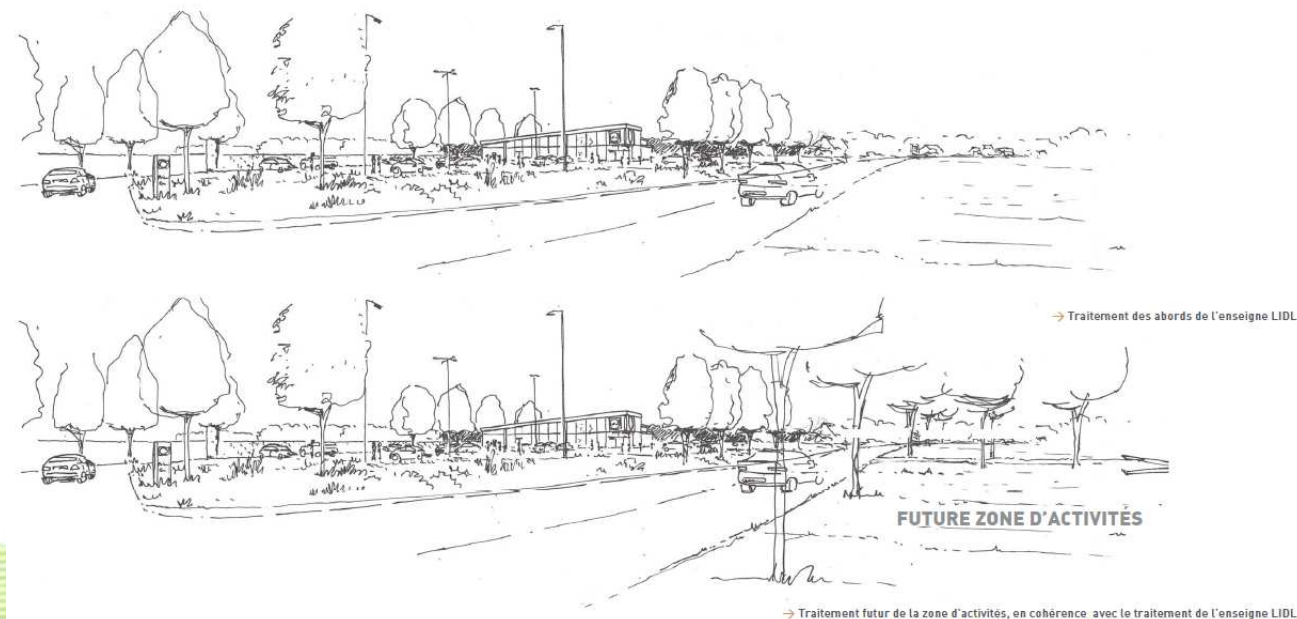
1) Les nuisances visuelles

- Des aménagements paysagers et des espaces verts pour une intégration douce du projet

Le projet de création de l'enseigne commerciale est implanté à l'intersection des RD181E8 et D943 (RN43) en entrée de ville de Chocques depuis les routes en provenance de Vendin Les Béthune et Annezin.

Actuellement le site d'implantation est en entrée de ville dans un contexte paysager rural. Cependant les enjeux territoriaux ont mis en évidence la nécessité de développer une zone économique à la rencontre entre les villes d'Annezin et de Chocques.

A ce titre le projet d'implantation du Centre Commercial amorce et participe au développement futur de ces territoires.



Afin de limiter les nuisances visuelles, l'architecture du projet proposera des matériaux en phase avec son environnement :

- ➔ De la brique couleur gris clair et gris foncé pour créer du contraste et rappeler l'ardoise présent sur la commune.
- ➔ De l'alucobond qui viendra en partie haute des façades.

- Des matériaux durables pour un bâtiment résistant dans le temps

La structure porteuse d'un magasin LIDL est généralement réalisée en **éco matériaux**.

Parfois dit « matériaux écologiques » ou « matériaux biosourcés », ce sont des matériaux de construction qui répondent aux critères techniques habituellement exigés (performances techniques et fonctionnelles, qualité architecturale, durabilité, sécurité, facilité d'entretien, résistance au feu et à la chaleur...), mais également à des critères environnementaux ou socio-environnementaux, tout au long de leur cycle de vie (de sa production à son élimination ou recyclage).

PARTIE HAUTE

Alucebond



SOUSBASSEMENT

Brique gris clair / Gris foncé



2) Les nuisances lumineuses

En plus de limiter la consommation d'énergie, l'éclairage des bâtiments LIDL est également conçu de manière à limiter les nuisances lumineuses. Le magasin et ses aménagements ne sont pas éclairés en permanence.

L'éclairage extérieur du magasin (enseignes, candélabres et lampes extérieures) s'allume à 5h30 du matin, peu avant l'arrivée du personnel, et s'éteint automatiquement le soir peu après le départ du personnel.

En magasin, à l'arrivée du personnel, 1/3 de l'éclairage se met en marche automatique. Les 2/3 restant s'allument lors de l'ouverture du magasin au public.

L'éclairage de la surface de vente est équipé de système DALI qui permet une modification de l'intensité de l'éclairage en fonction de la lumière naturelle.

A noter de plus que le magasin bénéficie de la lumière naturelle au travers des exutoires de fumée et des larges façades vitrées.

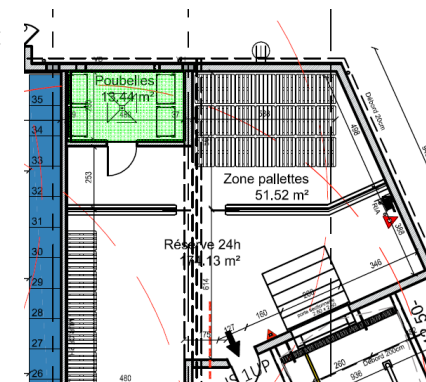


Enseigne et magasin s'éteignent progressivement le soir.

3) Les nuisances olfactives

La principale nuisance olfactive pouvant résulter de l'activité du magasin est celle des ordures.

Pour cela, un local poubelle ventilé parfaitement isolé de la surface de vente et de la réserve sera aménagé dans le bâtiment.



Les déchets placés dans des bacs étanches sont mis à disposition des organismes de collecte des ordures ménagères par le personnel en magasin à fréquence régulière. Il faut noter que la majorité des déchets LIDL est retournée en entrepôt en vue d'une revalorisation.

4) Les nuisances sonores

Le magasin LIDL est un point de vente de proximité, et peut donc se retrouver proche de lieux d'habitation. Pour éviter les nuisances sur ses voisins, l'enseigne met en place des mesures telles que les suivantes :

- Une livraison du magasin par le biais de camions et équipements (transpalettes) certifiés PIEK (Camions et équipements silencieux) : c'est une certification décernée aux camions et équipements respectant un seuil d'émission sonore inférieur à 60 décibels (l'équivalent d'une discussion entre 2 personnes) avec la pondération A de la norme CEI 61672-1.
- Les parois intérieures et extérieures sont conçues afin que le niveau sonore dans le magasin respecte les règles en vigueur.

VIII / LES MESURES DE PROTECTION DE LA FAUNE ET DE LA FLORE

1) Les zones de protection de la faune et de la flore

Natura 2000 : Les deux textes de l'Union les plus importants sont les directives « Oiseaux » (1979) et « Habitats faune flore » (1992). Elles établissent la base réglementaire du grand réseau écologique européen. Les sites désignés au titre de ces deux directives forment le réseau Natura 2000.

- La directive « Oiseaux » propose la conservation à long terme des espèces d'oiseaux sauvages de l'Union européenne en ciblant 181 espèces et sous-espèces menacées qui nécessitent une attention particulière. Plus de 3 000 sites ont été classés par les États de l'Union en tant que Zones de Protection spéciales (ZPS).

- La directive « Habitats faune flore » établit un cadre pour les actions communautaires de conservation d'espèces de faune et de flore sauvages ainsi que de leur habitat. Cette directive répertorie plus de 200 types d'habitats naturels, 200 espèces animales et 500 espèces végétales présentant un intérêt communautaire et nécessitant une protection. Les Zones Spéciales de Conservation (ZSC), actuellement plus de 20 000 pour 12% du territoire européen, permettent une protection de ces habitats et espèces menacées.

Le site n'est pas concerné par une zone Natura 2000.

Arrêté de protection de biotope : Ces arrêtés préservent des biotopes pour la survie d'espèces protégées. Le terme biotope doit être entendu au sens large de milieu indispensable à l'existence des espèces de la faune et de la flore.

Un biotope est une aire géographique bien délimitée, caractérisée par des conditions particulières (géologiques, hydrologiques, climatiques, sonores, etc.). Il peut arriver que le biotope d'une espèce soit constitué par un lieu artificiel (combles des églises, carrières), s'il est indispensable à la survie d'une espèce protégée (source : <http://www.ecologie.gouv.fr/Arretes-prefectoraux-de-protection.html>).

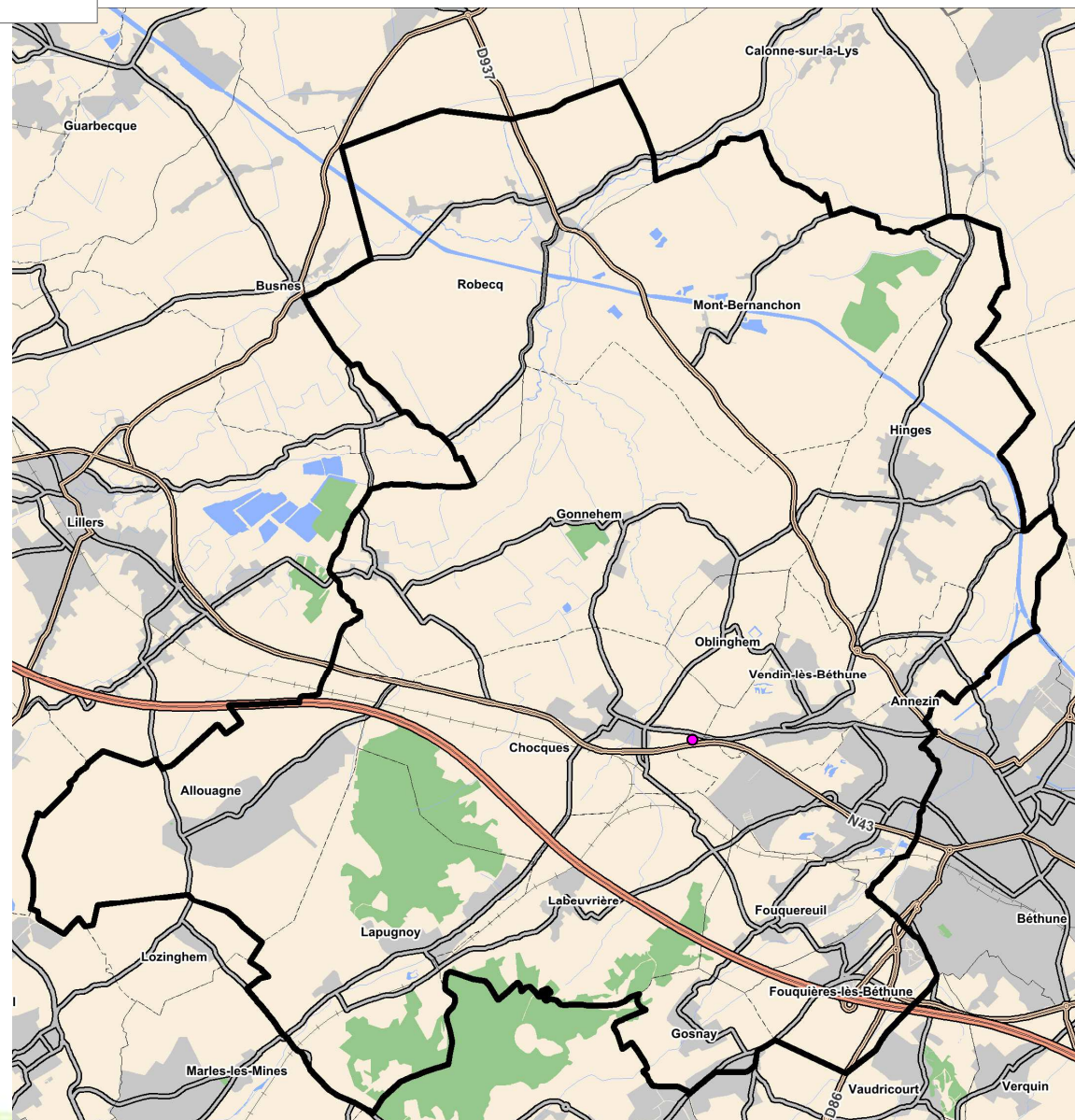
Les arrêtés de protection de biotope permettent aux préfets de département de fixer les mesures tendant à favoriser, sur tout ou partie du territoire, la conservation des biotopes nécessaires à l'alimentation, à la reproduction, au repos ou à la survie d'espèces protégées. Ces biotopes peuvent être des mares, des marécages, des marais, des haies, des bosquets, des landes, des dunes, des pelouses ou toutes autres formations naturelles peu exploitées par l'homme.

Des actions pouvant porter atteinte à l'équilibre biologique des milieux peuvent alors être interdites telles l'écobuage (défrichement avec brûlis de la végétation, en vue d'une mise en culture temporaire), le brûlage, le broyage des végétaux, la destruction des talus et des haies ou l'épandage de produits antiparasitaires.

Le site du magasin n'est pas concerné par un arrêté de protection de biotope.

CARTOGRAPHIE DES ZONES NATURA 2000 ET DE PROTECTION DE BIOTOPE

● PROJET



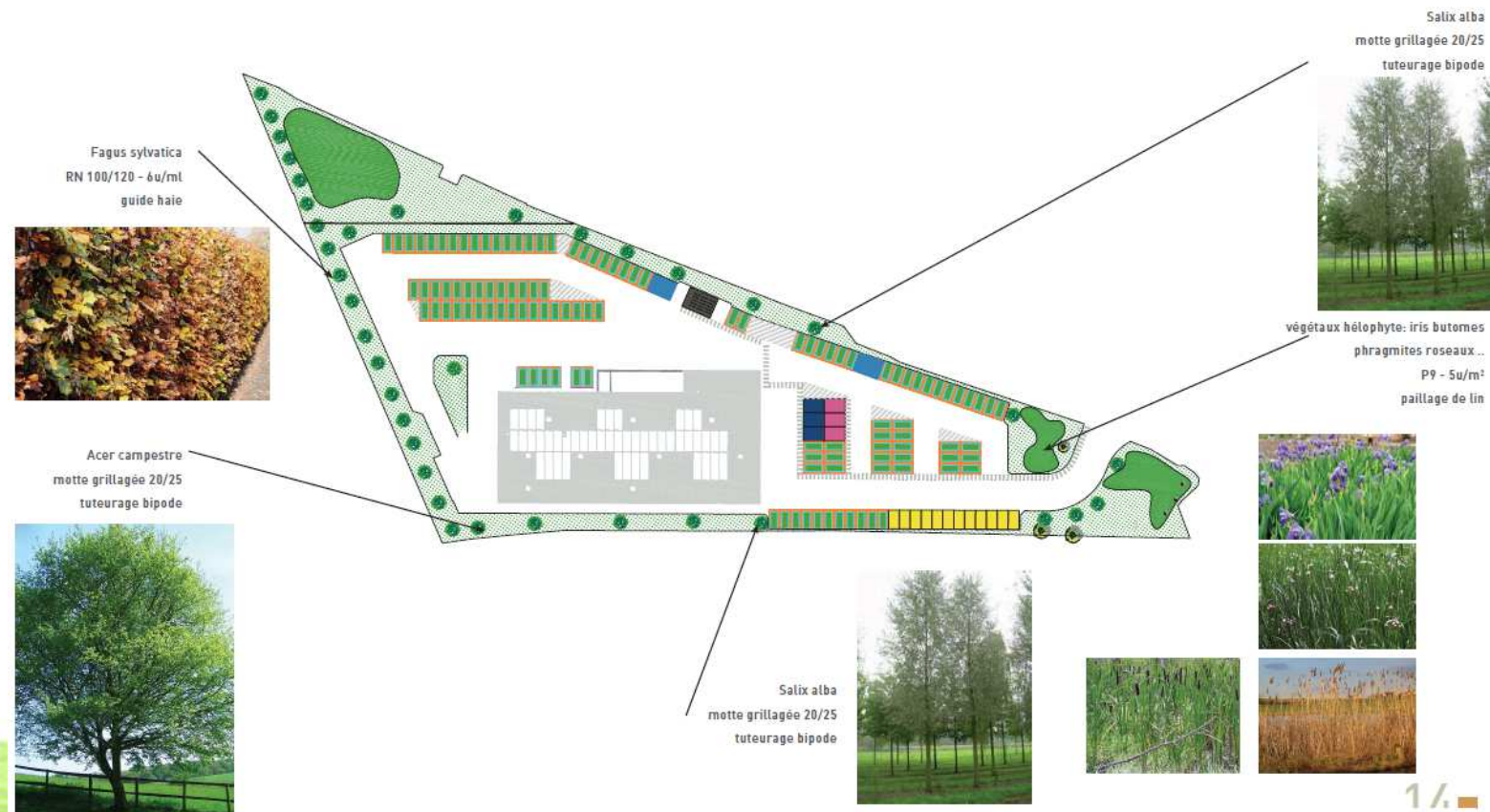
2) La valorisation de la faune et de la flore locale

Bien que le projet ne soit pas directement situé dans une zone de protection de la faune et de la flore, LIDL souhaite tout de même faire le maximum pour préserver et favoriser le biotope local.

- Des essences végétale locales

Nous prenons grand soin de choisir strictement **des essences végétales locales pour nos espaces verts**. Ce choix d'éléments qui s'intègrent parfaitement dans leur environnement géographique nous semble judicieux pour ne pas bouleverser les mécanismes de la vie naturelle locale, et notamment ceux des animaux qui se retrouvent face à des plantes qui leur sont familières.

Les arbres et les haies de nos projets, lieux de vie de multiples espèces d'insectes, fournissent également des abris naturels aux oiseaux qui y trouvent refuge et peuvent y nidifier.



3) Un engagement de protection de la faune et de la flore à travers les produits

Au-delà de l'échelon local, LIDL veille à mener une politique produits responsable, en s'engageant notamment dans des produits qui veillent à respecter la faune et la flore.

- Moins d'huile de palme pour lutter contre la déforestation

La production d'huile de palme a un effet néfaste sur l'environnement, car elle contribue à la déforestation de mangroves, milieux naturels riches en espèces animales. LIDL donc a choisi de remplacer l'huile de palme par une huile de tournesol de qualité dans la gamme de chips « Crusti Croc » et dans de nombreux autres produits de biscuiterie salée. En plus de valeurs nutritionnelles plus bénéfiques (**65% d'acides gras saturés en moins**), cette alternative à l'huile de palme a un coût écologique beaucoup plus favorable.



- Une pêche responsable pour préserver les espèces marines

L'écosystème marin est très fortement impacté par l'activité humaine, notamment par la surpêche qui épuise les ressources marines et menace de nombreuses espèces animales.

En faveur de la préservation de l'écosystème marin et des réserves de poissons, LIDL soutient les principes de la pêche durable et propose en ce sens un large choix de produits certifiés par le Marine Stewardship Council (MSC). Le MSC est un label qui milite en faveur d'une pêche consciente de l'environnement et d'une exploitation raisonnée des ressources marines. Ainsi, ce sont 910 tonnes de produits issus de la pêche certifiée MSC qui sont distribués chaque année dans les rayons surgelés des magasins.

En parallèle, le label du Earth Island Institute, qui certifie les boîtes de thons LIDL depuis plus de 10 ans, garantit l'engagement pris pour la protection des dauphins dans le cadre de la pêche au thon.

- Moins de pesticides

70% des fournisseurs de fruits et légumes de LIDL respectent actuellement la norme européenne GLOBAL GAP, qui recense des objectifs en termes de sécurité alimentaire et de durabilité des productions, dont une utilisation moindre de pesticides. Pour les plus petits fournisseurs, qui ne peuvent assumer l'investissement représenté par l'adaptation de leurs exploitations, **LIDL s'est engagé à les accompagner pour que, d'ici 2017, 100 % des producteurs partenaires de l'enseigne soient certifiés GLOBAL GAP**. Des produits récoltés avec moins de pesticides, cela impacte moins la faune des milieux agricoles.

IX / L'INTEGRATION DU PROJET DANS LE PAYSAGE OU DANS UN PROJET URBAIN

1) Contexte paysager du site d'implantation

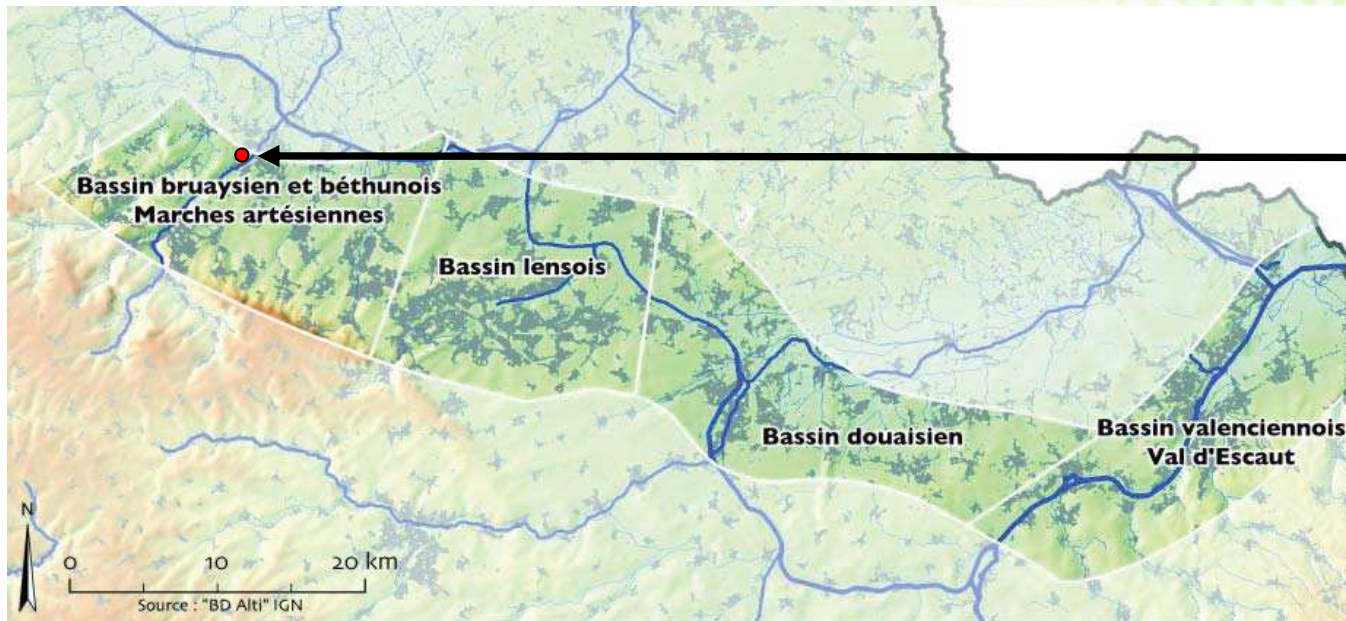
L'ESSENTIEL : Implanté dans les paysages miniers, CHOCQUES appartient à l'entité paysagère du bassin BRUAYSIEN ET BÉTHUNOIS.

LES ELEMENTS FORTS DE COMPOSITION DES PAYSAGES MINIERS :

- Une unité fonctionnelle : la mine ; mais, une infinité de déclinaisons paysagères
- Une grande intimité entre paysages ruraux sous-jacents et paysages urbains post-miniers contemporains
- Un réseau urbain fédérant cinq des grandes villes régionales : Valenciennes, Douai, Lens, Béthune et Bruay- la-Buissière,
- Une richesse patrimoniale de très large spectre : patrimoine naturel, architectural, urbanistique, ethnographique, etc...
- Une irrigation par toutes les voies d'eau régionales et par de très nombreuses routes et autoroutes

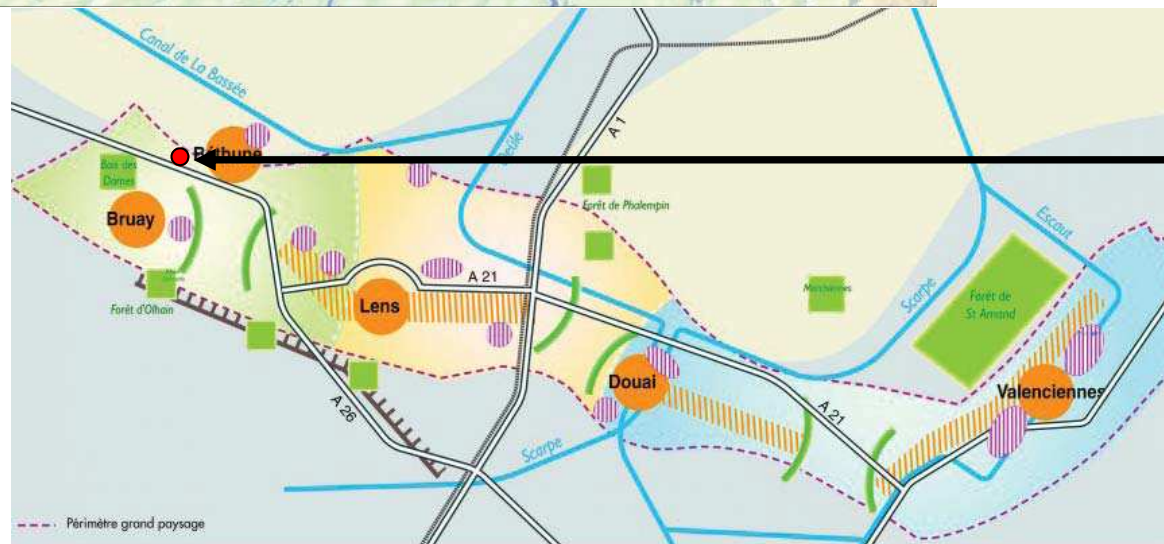
BASSIN BRUAYSIEN ET BÉTHUNOIS :

- Ce Bassin minier est très marqué par la géographie singulière de l'Artois et de ses marches. Cent cinquante mètres d'altitude séparent les hauteurs non minières de Diéval et la plaine de la Lys au pied de Béthune. Cent cinquante mètres franchis en deux étapes, la première semble caler le Bassin minier au Sud-Ouest, la seconde la ville de Béthune.
- Entre les deux, l'agglomération bruyaisienne tisse son drap en incluant plaines cultivées et massifs forestiers (Bois des Dames, Bois du Maréquet).
- Sains- en-Gohelle, Noeux-les-Mines, Barlin... sont dans la continuité du Bassin lensois, la densité en moins. Ici, la campagne cultive encore ses champs au ras des clôtures des jardinets des cités. Ici, les terrils voisinent avec les labours, les boisements.
- Bruay, Calonne-Ricouart et Auchel sont, à l'extrémité occidentale du Bassin minier, des villes denses et compactes. La ville y est dessinée, courbes et droites se succèdent, s'enchevêtrent en un réseau de cités aux dimensions plus vastes, aux programmes urbains plus composés.



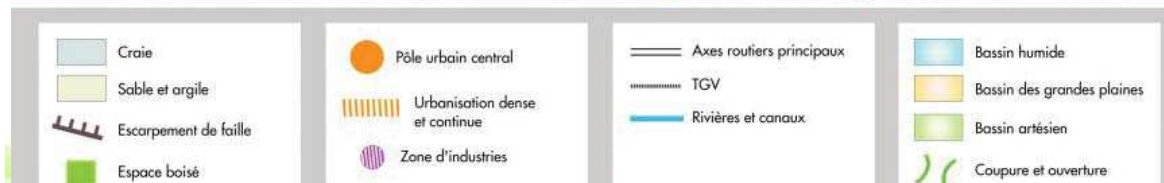
CHOCQUES

Entités paysagères de l'Avesnois
source: DREAL



CHOCQUES

Enjeux territoriaux de l'Avesnois
source: DREAL



L'ESSENTIEL : LE CONTEXTE LOCALE COMME BASE DE LA COMPRÉHENSION

Chocques est une commune située dans le département du Pas-de-Calais en région Nord-Pas-de-Calais.

Population : 2 980 habitants (recensement 2014).

La superficie de Chocques est de 795 hectares avec une altitude minimum de 18 mètres et un maximum de 70 mètres. (52 mètres de dénivelés sur la commune).

La densité est de 375 hab./km².

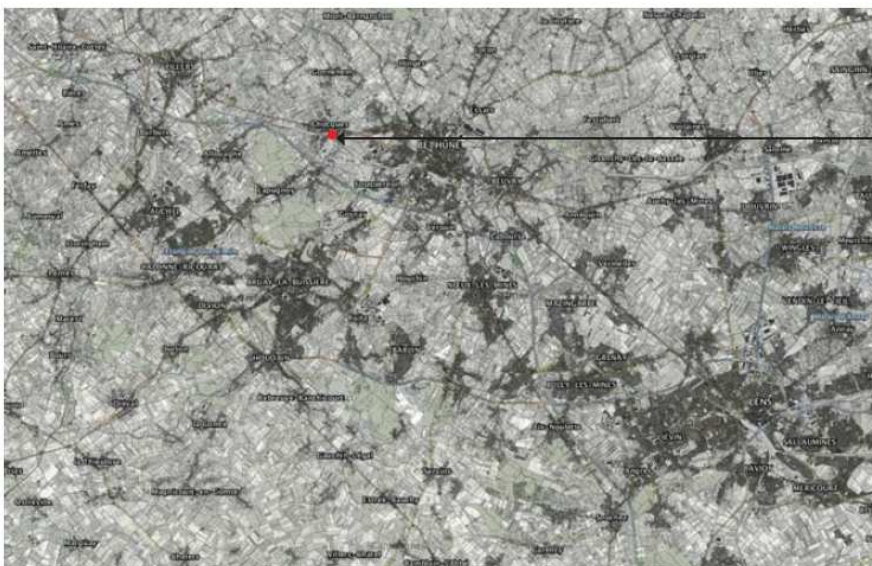
CONTEXTE HISTORIQUE ET PATRIMOINE

L'abbaye, fondée en 1094, était à l'origine située dans les dépendances du château de Chocques ; elle était desservie par des chanoines séculiers. L'abbaye fut ruinée par Robert de Normandie en 1128 ; elle fut transférée à son emplacement actuel en 1180 par l'évêque de Thérouanne.

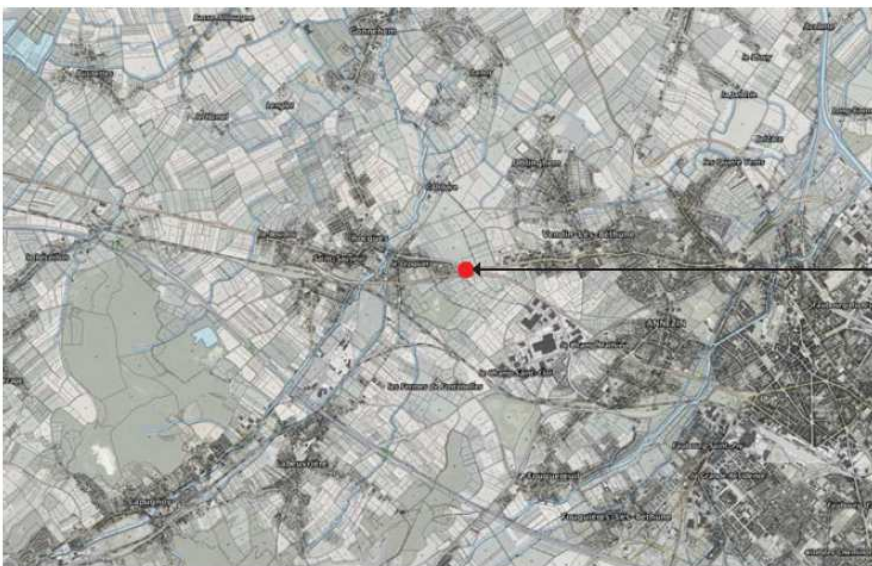
Connue sous le vocable de Saint-Jean-Baptiste ou de Saint-Jean-des-Prés selon les auteurs, elle a en grande partie été détruite à la Révolution (notamment l'église et les bâtiments claustraux).

Le domaine a été acheté après la Révolution par des particuliers et transformé en sucrerie/distillerie d'alcool de betteraves.

Pendant la Première Guerre mondiale, la distillerie cesse momentanément de fonctionner pour servir d'hôpital de première ligne ; la production reprend après la guerre. L'activité de distillerie cesse en 1954.



*Repérage de l'opération dans le contexte local
source: autrement dit*



*Repérage de l'opération dans son contexte urbain
source: autrement dit*

L'ESSENTIEL : LE SITE EST IMPLANTÉ À LA JONCTION DE LA RUE DE BETHUNE ET DE LA RD 943

> Perception du site depuis le rond point - photos 1, 2 :

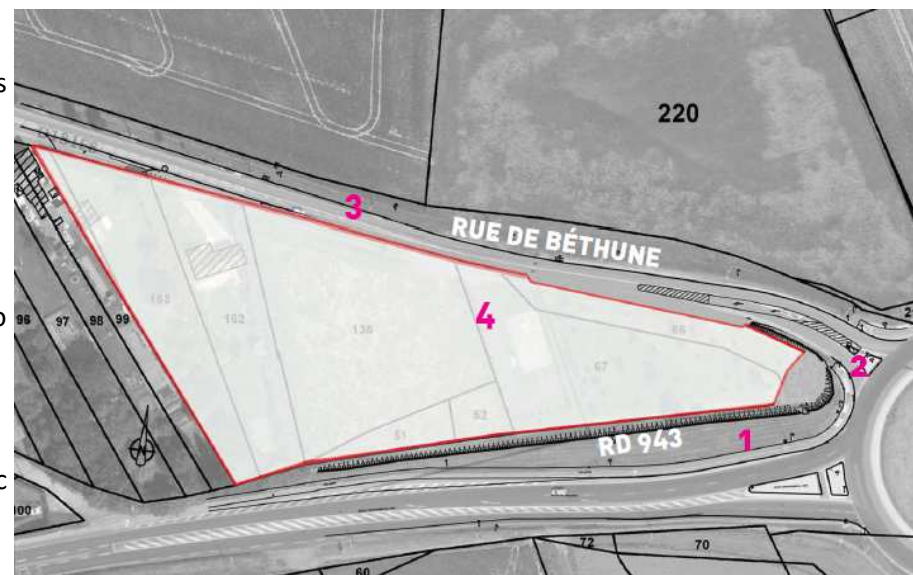
- espace verts plantés avec ouvrage aérien de collecte des eaux pluviales des équipements routiers.
- dénivelé Sud Nord.

> Perception du site depuis la RD 181E8 - photo 3 :

- espace vert type friche non plantée.
- haie limitrophe le long de la parcelle 162, haie de conifères mono spécifiques ne présentant pas d'intérêt écologique particulier.

> Perception du site depuis la parcelle 67 - photo 4 :

- ouvrage enterré légèrement surélevé par rapport au terrain naturel avec présence de cheminées pour la ventilation



L'ESSENTIEL : UN SITE DÉJÀ EN PARTIE IMPERMÉABILISÉ



Surpresseur enterré

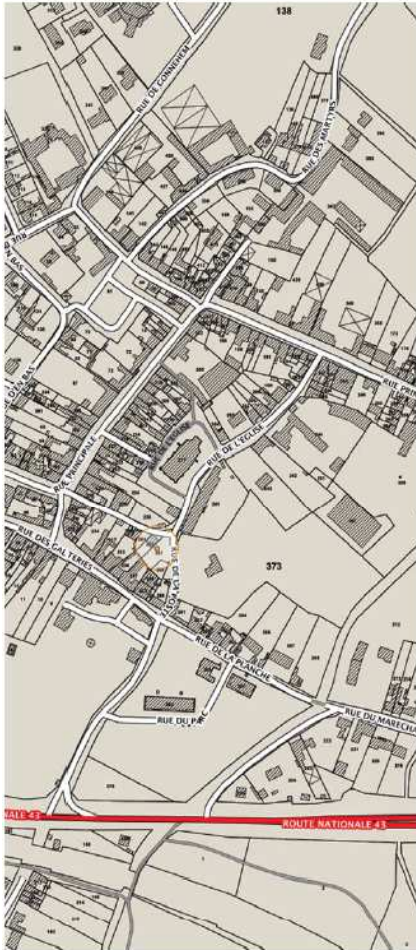


Maison avec accès imperméable



Maison avec accès imperméable et dépendances

IDENTITES ARCHITECTURALES, LES MAISONS OUVRIERES



extrait du cadastre
source: autrement dit



- Centre bourg
- habitat et commerce du début de 20ème
- r+1 + combles non aménagés
- matériaux dominants: briques badigeonnées, tuiles mécaniques



- Centre bourg
- programme urbain de construction et de réhabilitation fin du 20ème
- r+combles aménagés et r+1+combles non aménagés
- matériaux dominants: enduits peints, tuiles mécaniques



- Centre bourg
- habitat agricole du début du 20ème réaffecté en commerce
- matériaux dominants: briques, toles en acier peint

GÉNÉRALITÉS LE BOURG ET LE CENTRE BOURG

→Parcellaire:

-type: en centre bourg, dense et fortement imbriqué

-largeur / profondeur: les batiments sont relativement étroits et assez profonds

-implantation du bâti: le long des voies, parallèle à ces dernières

→Gabarit:

-hauteur totale: généralement RDC + combles, R+1 + combles selon rang social

-hauteur à l'égout: peu importante horizontalité forte

→Structure de la façade:

-couvrement: combles ponctuellement mansardés

-élévation: travées répétitives en briques à l'origine badigeonnées

-base: briques peintes ton gris ou noir, parfois fausses pierres cimentées apportées

→Percements:

-en toiture: lucarnes, mansardes

-en façade: verticaux et généralement de largeur identique

→Matériaux:

-en toiture: tuiles mécaniques ou toles acier peintes

-en façade: briques pouvant être peintes et enduits

-en soubassement: briques pouvant être peintes



IDENTITES ARCHITECTURALES, LES MAISONS BOURGEOISES



extrait du cadastre
source: autrement dit



- Centre bourg
- intégration des stationnements sur l'espace public
 - r+1 +combles aménagés, double distribution de l'habitat
 - matériaux dominants: briques, tuiles mécaniques, cimentage peint



- Centre bourg
- implantation en retrait de l'espace public
 - maison de maître en r+1 +combles aménagés
 - matériaux dominants: briques, tuiles mécaniques

GÉNÉRALITÉS: LE BOURG ET LE CENTRE BOURG

→Parcellaire:

- type: dans le bourg et en centre bourg, relativement large le long des voies anciennes
- largeur / profondeur: variable suivant localisation, restreinte dans le bourg plus conséquente en s'éloignant du centre bourg
- implantation du bâti: le long des voies, pas forcément parallèle à ces dernières

→Gabarit:

- hauteur totale: généralement R+1 + comble aménagés
- hauteur à l'égout: assez importante verticalité affirmée

→Structure de la façade:

- couvrement: combles ponctuellement mansardés
- élévation: travées séquencées en briques
- base: grès d'Artois, parfois fausses pierres cimentées apportées

→Perçements:

- en toiture: lucarnes, mansardes
- en façade: verticaux et généralement de largeur identique
- en soubassement: présence de soupiraux attestant de la présence de caves ventilées

→Matériaux:

- en toiture: tuiles mécaniques pouvant être vernies
- en façade: briques
- en soubassement: grès d'Artois ou cimentage peint

IDENTITES ARCHITECTURALES, LES EXPLOITATIONS AGRICOLES EN CŒUR DE VILLE



- Centre bourg
- entrée charretière sous pigeonnier donnant accès sur l'espace public
- R+1 + combles aménagés
- matériaux dominants: briques, grès d'Artois, enduits peints, ardoises



- Centre bourg
- implantation le long de la voirie, et entrée charretière donnant sur l'espace public
- r+combles et r+1+combles
- matériaux dominants: briques, enduits peints, tuiles mécaniques

GÉNÉRALITÉS: LE BOURG ET LE CENTRE BOURG

→Parcellaire:

-type: en centre bourg, dense et fortement imbriqué, relativement large le long des voies anciennes

-largeur / profondeur: assez conséquente

-implantation du bâti: le long des voies, principalement parallèle à ces dernières

→Gabarit:

-hauteur totale: généralement R + comble et r+1 +combles

-hauteur à l'égout: peu importante horizontalité forte

→Structure de la façade:

-couvrement: combles ponctuellement mansardés

-élévation: travées répétitives en briques à l'origine badigeonnées

-base: briques peintes ton gris ou noir, parfois fausses pierres cimentées apportées

→Percements:

-en toiture: lucarnes, mansardes

-en façade: verticaux et généralement de largeur identique

→Matériaux:

-en toiture: tuiles mécaniques pouvant être vernies

-en façade: briques pouvant être peintes et enduits

-en soubassement: briques, cimentage peint, grès d'Artois

GÉNÉRALITÉS: LA VILLE DE CHOCQUES

- qualité du cadre de vie : programmes de réhabilitations de l'habitat, et des espaces publics associés
- mixité sociale : maisons bourgeoises, maisons ouvrières
- patrimoine architectural diversifié : bâtiments attestant du passé industriel régional et bâtiments agricoles insérés dans le tissu urbain du centre bourg
- qualité et homogénéité des matériaux employés : briques, enduits peints, grès d'Artois, tuiles mécaniques, tuiles vernissées, ardoise.

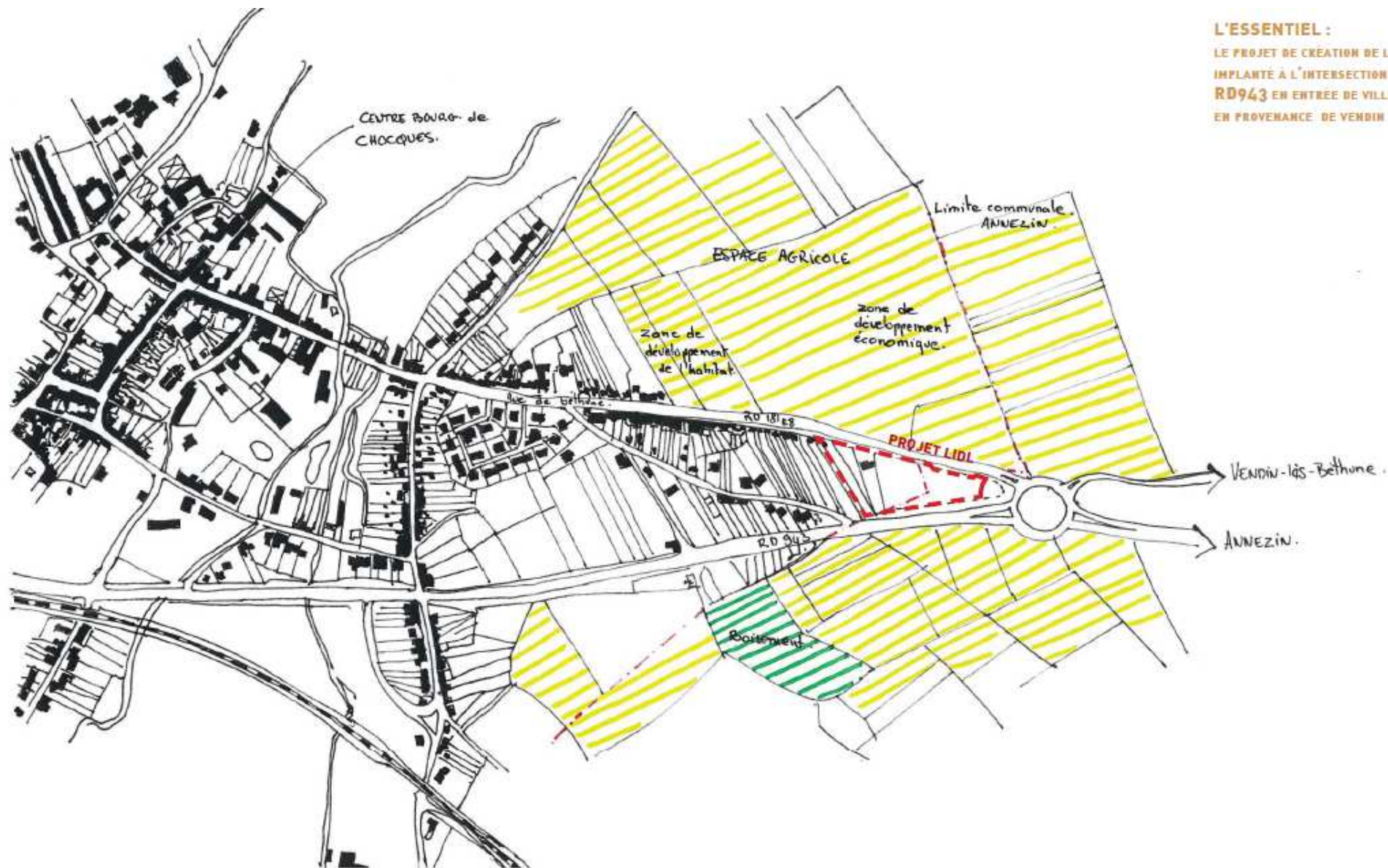


palette chromatique des matériaux



LE CONTEXTE URBAIN DE L'OPÉRATION / POTENTIALITÉ

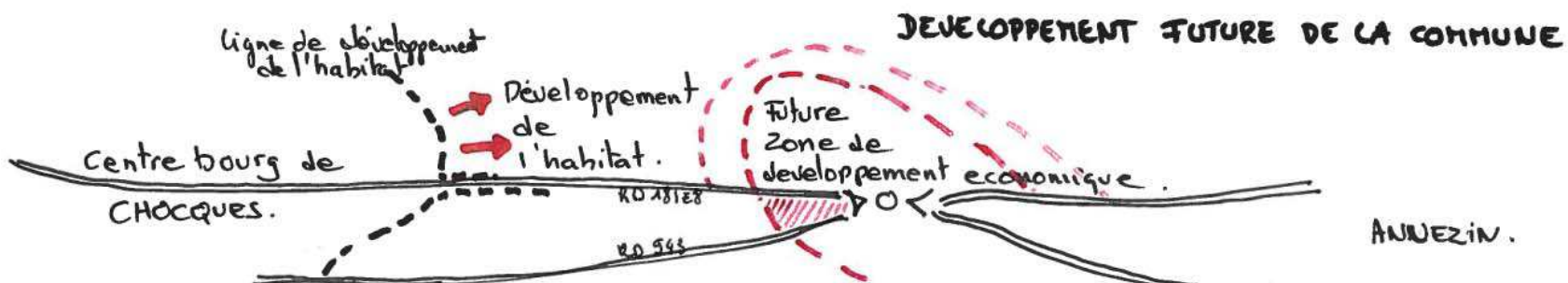
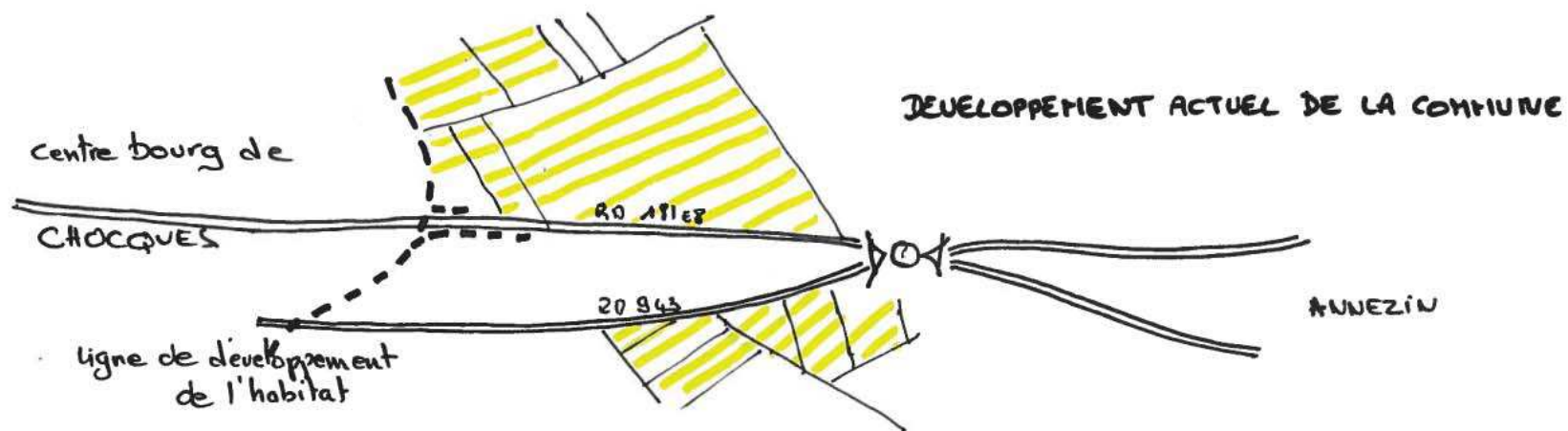
L'ESSENTIEL : LE PROJET DE CRÉATION DE L'ENSEIGNE COMMERCIALE EST IMPLANTÉ À L'INTERSECTION DE LA RUE DE BÉTHUNE ET DE LA RD943 EN ENTRÉE DE VILLE DE CHOCQUES DEPUIS LES ROUTES EN PROVENANCE DE VENDIN LÈS BÉTHUNES ET D'ANNEZIN



L'ESSENTIEL :
LE PROJET DE CRÉATION DE L'ENSEIGNE COMMERCIALE EST IMPLANTÉ À L'INTERSECTION DE LA RUE DE BÉTHUNE ET DE LA RD943 EN ENTRÉE DE VILLE DE CHOCQUES DEPUIS LES ROUTES EN PROVENANCE DE VENDIN LÈS BÉTHUNES ET D'ANNEZIN

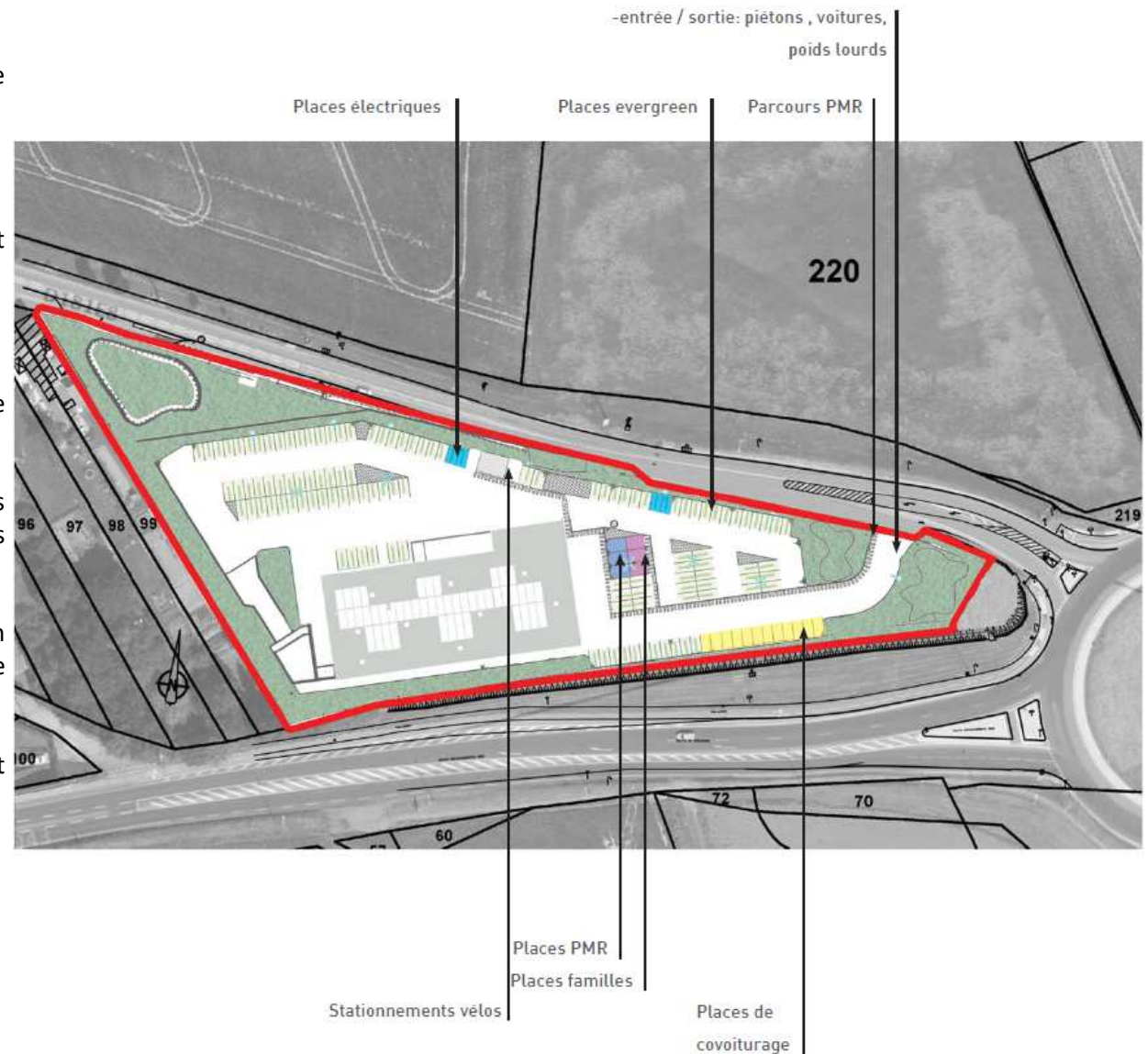
L'ESSENTIEL : ACTUELLEMENT LE SITE D'IMPLANTATION EST EN ENTRÉE DE VILLE DANS UN CONTEXTE PAYSAGER RURAL. CEPENDANT LES ENJEUX TERRITORIAUX ONT MIS EN ÉVIDENCE LA NÉCESSITÉ DE DÉVELOPPER UNE ZONE ÉCONOMIQUE À LA RENCONTRE ENTRE LES VILLES DE ANNEZIN ET DE CHOCQUES.

À CE TITRE LE PROJET D'IMPLANTATION DU CENTRE COMMERCIAL AMORCE ET PARTICIPE AU DÉVELOPPEMENT FUTURE DE CES TERRITOIRES.



INTERGRATION DES INFRASTRUCTURES

- > Le projet libère 4 137,91 m² d'espaces verts pour une surface totale de 12 148 m² soit 34,06% d'espaces verts
- > Le projet prévoit la plantation d'au moins 40 arbres
- > Le projet développe 130 places pour le stationnement de véhicules légers dont :
 - 3 places PMR
 - 3 places familles
 - 4 places électriques
 - 16 places de covoiturage
- > Le projet prévoit l'utilisation de dalles evergreen et de pavés drainants sur 104 places de stationnement
- > Le projet prévoit une implantation des infrastructures en retrait des espaces publics, libérant des franges végétalisées lesquelles participent à l'intégration des équipements
- > L'accessibilité aux équipements est assurée par un parcours PMR raccordé à l'espace public au niveau de la Rue de Béthune - au niveau de la frange Nord de la parcelle
- > A proximité de l'entrée du centre commercial est implantée une aire de stationnement pour 8 vélos



PHOTOS DU SITE ACTUEL



TRAITEMENT DES FAÇADES DU PROJET : IDENTITÉ COMMUNALE

UNE COMMUNE MARQUÉE PAR SON PATRIMOINE

> L'ancien abbaye Saint Jean Baptiste de Chocques

Cette abbaye a été fondée en 1120 puis gérée par trois seigneurs laïques. Par la suite, Jean 1er de Warneton, évêque de la Morinie va y rétablir les chanoines réguliers de l'Ordre de Saint Augustin. L'abbaye devient à nouveau religieux et le pape Eugène III approuve, en 1145, ce retour à la religion. De plus, en 1182, l'abbaye est bénie par Didier, évêque de la Morinie.

Par la suite, l'abbaye devient une distillerie, dont il reste aujourd'hui la cheminée. Elle fut créée avant la 1ère Guerre Mondiale par Louis Campion.

Le bâti de l'abbaye regroupe les matériaux typiques de la région avec notamment la brique rouge en remplissage de façade, les moellons de pierre calcaire en structure, ainsi que l'ardoise sur la toiture.



Cartes postales anciennes de L'abbaye de Chocques
Source : abbaye.chocques.over-blog



> L'église Notre Dame de Chocques

Cette église paroissiale a été construite entre le XIème et le XIIIème siècle et fût modifiée au XVIème, XVIIIème et XIXème siècle. En effet, elle fut incendiée en 1813, puis reconstruite en 1815 et 1842. Son chœur date du début du XIIème siècle, seules les colonnes et voûtes ont été refaites. L'église a été tellement remaniée qu'il est difficile d'en lire la structure. En effet, le chœur est en fait un ancien carré d'un transept dont les croisillons ont disparu. L'ensemble des éléments a été remanié : La nef au XVIème siècle, le collatéral nord au XIXème siècle ou encore, le collatéral sud qui remonte au XIIIème siècle.

Le bâti est composé de différents matériaux. On peut tout d'abord citer la pierre calcaire que l'on retrouve sur l'ensemble des façades. Celle-ci se fait témoin des nombreuses modifications apportées. On trouve des moellons en bas de façade et sur les flans, rappelant la première construction de l'église, puis la façade d'entrée a été reprise avec des blocs calcaires plus réguliers. Sur les flans, les raccords ont été fait avec de la brique rouge. La toiture est faite d'ardoise, matériau de qualité très présent sur la commune.



L'abbaye de Chocques
Source : abbaye.chocques.over-blog



Eglise Notre-Dame
Source : wikipedia

TRAITEMENT DES FAÇADES DU PROJET : ANALYSE CHROMATIQUE

GÉNÉRALITÉS: LA VILLE DE CHOCQUES

- qualité du cadre de vie: programmes de réhabilitations de l'habitat, et des espaces publics associés
- mixité sociale: maisons bourgeoises, maisons ouvrières, corps de Ferme
- patrimoine architectural diversifié: bâtiments attestant du passé industriel régional et bâtiments agricoles insérés dans le tissu urbain du centre bourg
- qualité et homogénéité des matériaux employés: briques, enduits peints, grès d'Artois, tuiles mécaniques, tuiles vernissées, ardoise
- dominance de couleur : rouge brique, bleu/gris/noir ardoise



palette chromatique des matériaux

TRAITEMENT DES FAÇADES DU PROJET : LA BRIQUE

LA BRIQUE, VERS UNE MODERNISATION ET UN RENOUVEAU

La brique est un matériau de construction, constitué de terre argileuse, cuite au four ou séchée au soleil. Sa création date de 2500 avant JC, lorsqu'une brique de terre crue fût abandonnée au feu, et acquit donc une solidité et une pérennité certaine. Mais la brique de terre crue, elle, existe depuis le septième millénaire avant JC.

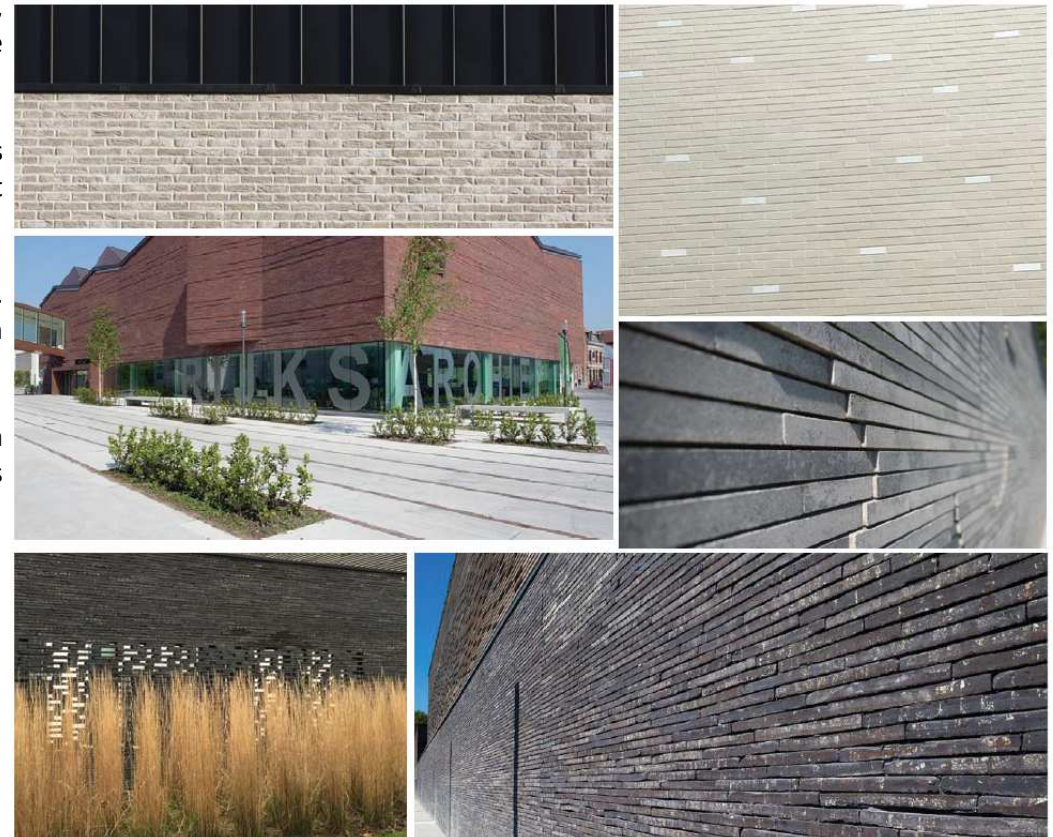
Depuis quelques années, la brique a perdu de son succès au profit du béton, étant appelée la pierre du pauvre. Cependant, plusieurs innovations ont vu le jour afin de relancer le marché de la brique.

On peut citer des innovations en terme de joints tout d'abord. En effet, les joints minces, voir inexistants font leur apparition. La forme des modules est très régulière, ce qui permet de les poser sans mortier, ni joint.

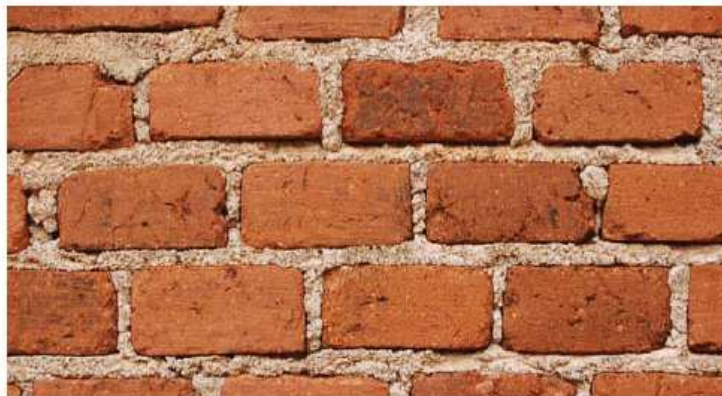
Puis, la brique creuse ou percée, permet une isolation phonique intéressante. En effet, la résonance émise dans les cavités permet d'atténuer les bruits en créant une vibration acoustique proche de la fréquence de résonance.

Finalement, d'autres moyens existent pour moderniser la brique, en la calpinant différemment, en la posant à champ ou en relief, en variant les couleurs, les joints, les matériaux, les dimensions etc. ...

Briques contemporaines :



Brique classique :



TRAITEMENT DES FAÇADES DU PROJET : PROFIL DE LA FAÇADE

FAÇADE NORD



FAÇADE SUD



PARTIE HAUTE

Alucobond



SOUSBASSEMENT

Brique gris clair / Gris foncé



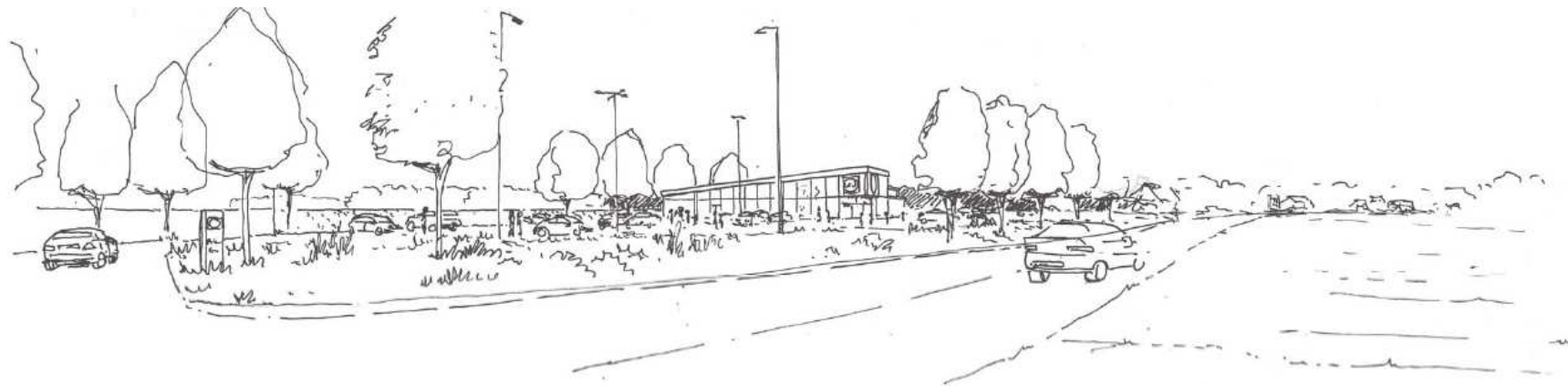
AU VU DE L'ANALYSE CHROMATIQUE, DES BÂTIMENTS PATRIMONIAUX ET DE L'ENSEMBLE BÂTI DE LA COMMUNE, LE CHOIX DE LA BRIQUE COULEUR GRIS ANTHRACITE PERMET DE RAPPELER L'ARDOISE PRÉSENTE SUR LA COMMUNE.

2) Présentation du volet paysager

ESQUISSES

L'ESSENTIEL :

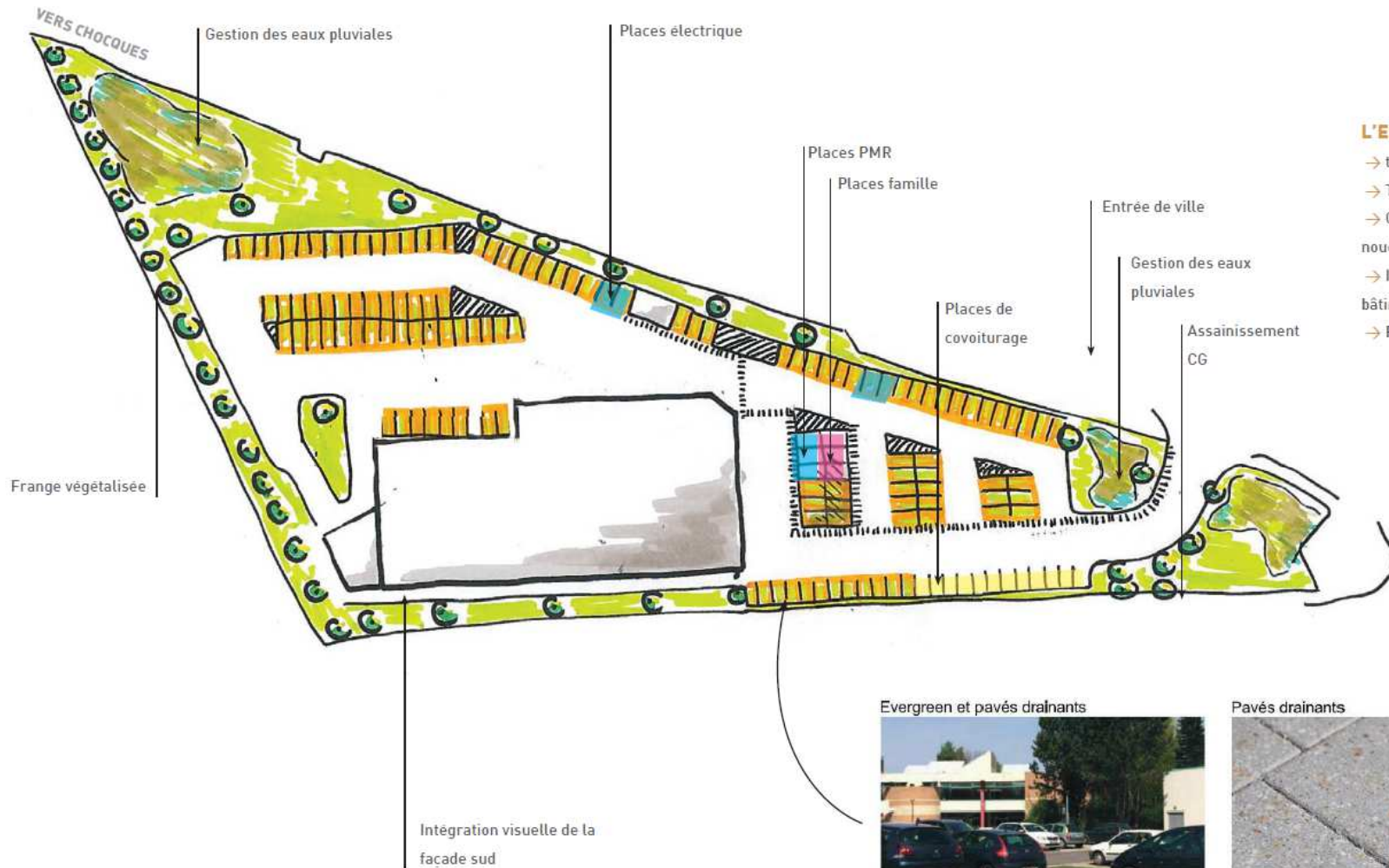
- > Le traitement du projet LIDL s'intégrera par la suite, dans l'aménagement plus global de la zone d'activités, afin de créer un espace cohérent et harmonieux en termes d'aménagement.
- > Le projet LIDL étant le premier à voir le jour, il créera une identité paysagère, un fil directeur pour assurer des aménagements futurs continus, intégrés et de qualité.



→ Traitement des abords de l'enseigne LIDL

→ Traitement futur de la zone d'activités, en cohérence avec le traitement de l'enseigne LIDL

ESQUISSE DU PLAN DE MASSE ET ORIENTATION DES AMÉNAGEMENTS



L'ESSENTIEL :

- traitement végétal de qualité en entrée de ville
- Traitement végétal en frange Ouest
- Gestion partielle des eaux pluviales par réseaux de noues et traitement par phytoremédiation
- Intégration paysagère des façades Nord et Sud du bâtiment
- Plantation d'au moins 40 arbres tige

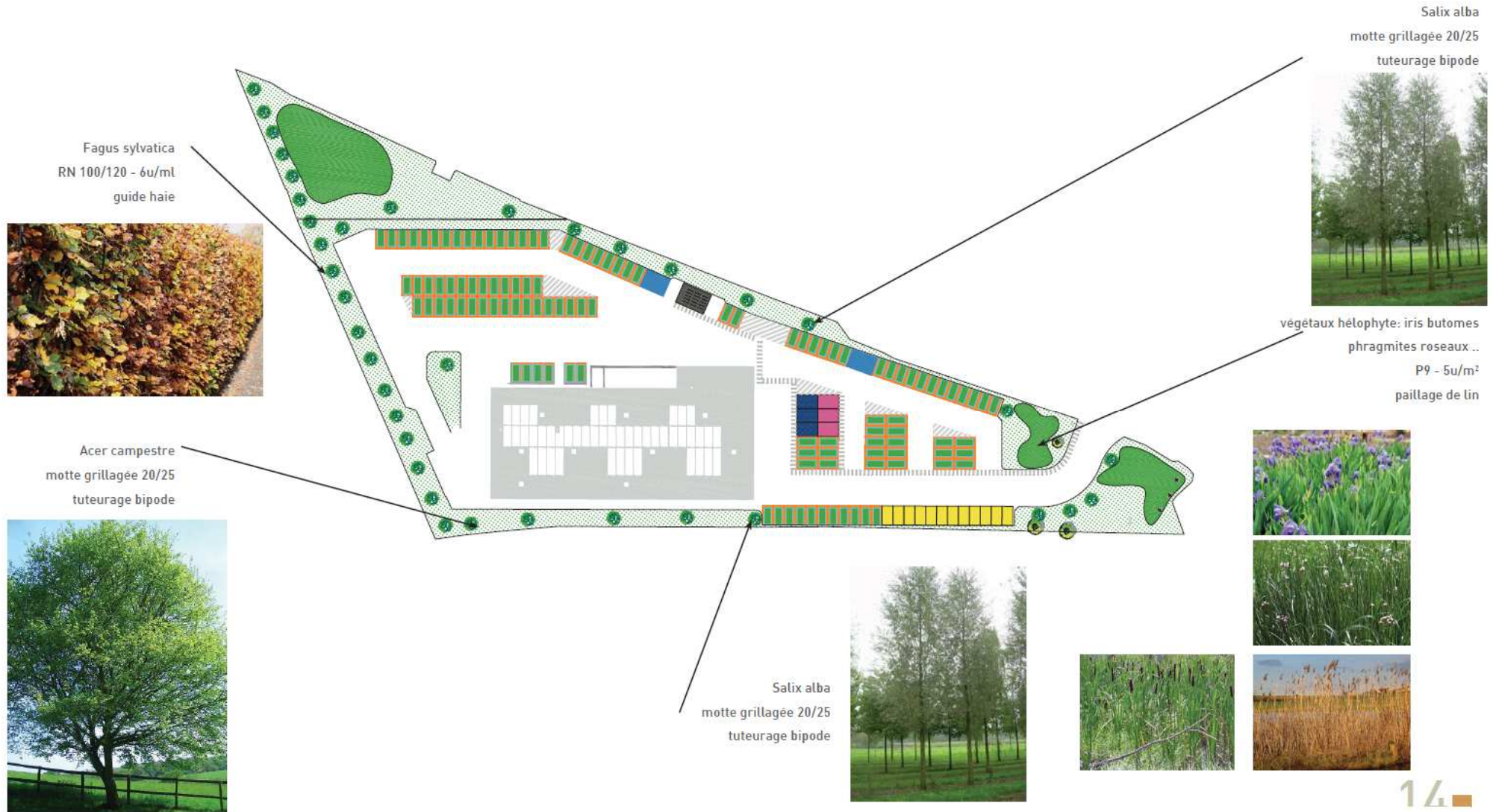
Evergreen et pavés drainants



Pavés drainants



PALETTE VÉGÉTALE



Fagus sylvatica
RN 100/120 - 6u/ml
guide haie



Acer campestre
motte grillagée 20/25
tuteurage bipode



Salix alba
motte grillagée 20/25
tuteurage bipode



végétaux hélophyte: iris butomes
phragmites roseaux...
P9 - 5u/m²
paillage de lin



Salix alba
motte grillagée 20/25
tuteurage bipode



RÉFÉRENCES



le choix d'une palette végétale régionale, un mode de gestion différencié des espaces verts et une sélection des végétaux dans des pépinières locales sont autant de garanties pour la qualité environnementale du projet paysager



Axonométrie



Axonométrie



Perspective



Perspective



PARTIE 6

EVALUATION DES RISQUES ET MESURES MISES EN PLACE



I / EVALUATION DES RISQUES ET MESURES PROPRES A ASSURER LA SECURITE DES CONSOMMATEURS

1) Evaluation des risques naturels, technologiques ou miniers

De manière générale, la commune de Chocques peut être concernée par les risques suivants :

Inondations : Par remontées de nappes naturelles, par ruissellement et coulée de boue, par une crue à débordement lent de cours d'eau - **Faible, très faible à inexistante sur l'ensemble de l'assiette du projet.** PPRN Vallée de la Clarence prescrit le 01/09/2017 - **Le projet dans sa très grande majorité ne se situe dans la zone à risque.**

Retrait Gonflement des argiles : Nul à moyen sur l'ensemble de l'assiette du projet.

Sismicité faible (niveau 2)

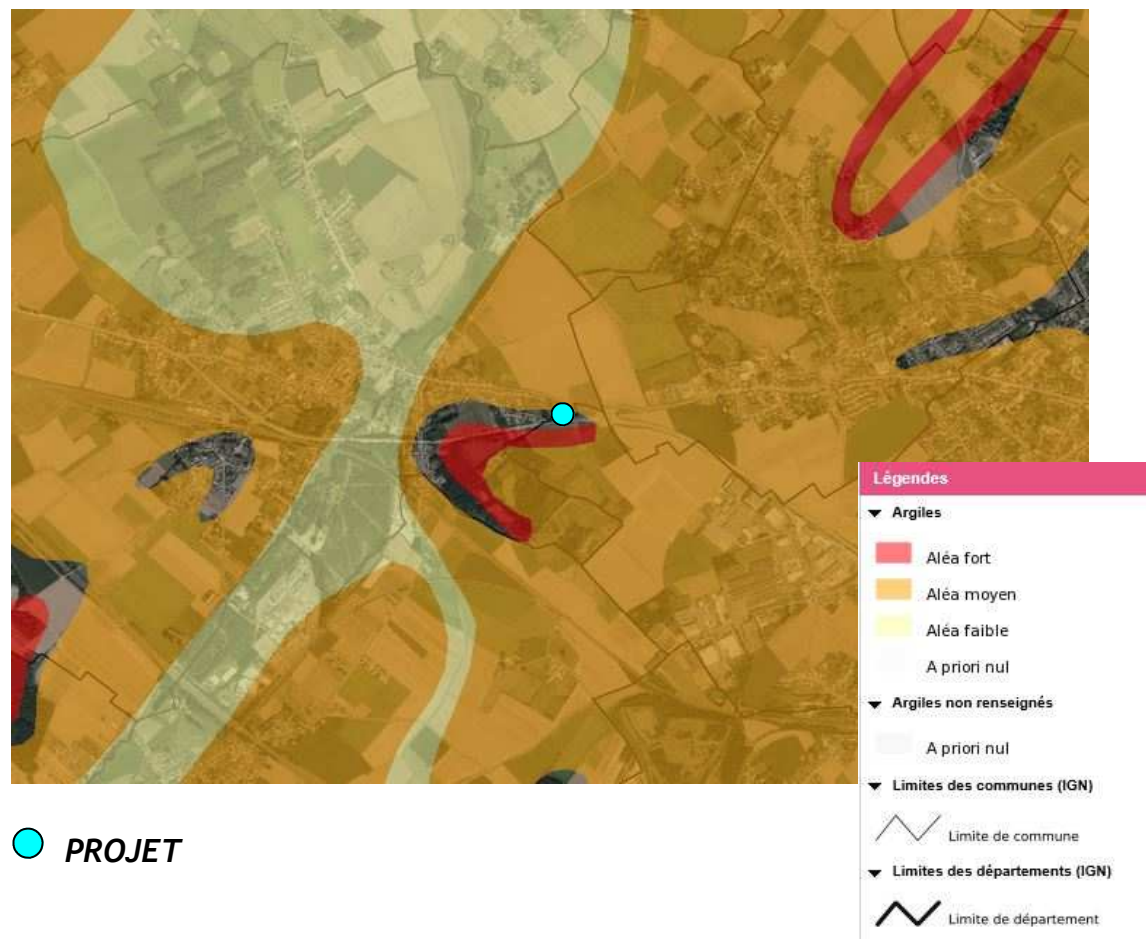
Risque industriel ou technologiques : Effet de surpression, effet thermique, effet toxique - **Pas de site pollués ni d'ancien site industriel dans un rayon de 200 mètres.** PPRT de CRODA CHOCQUES SAS prescrit le 23/05/2007 - **Le projet ne fait pas partie des zones exposées.**

Transport de marchandises dangereuses

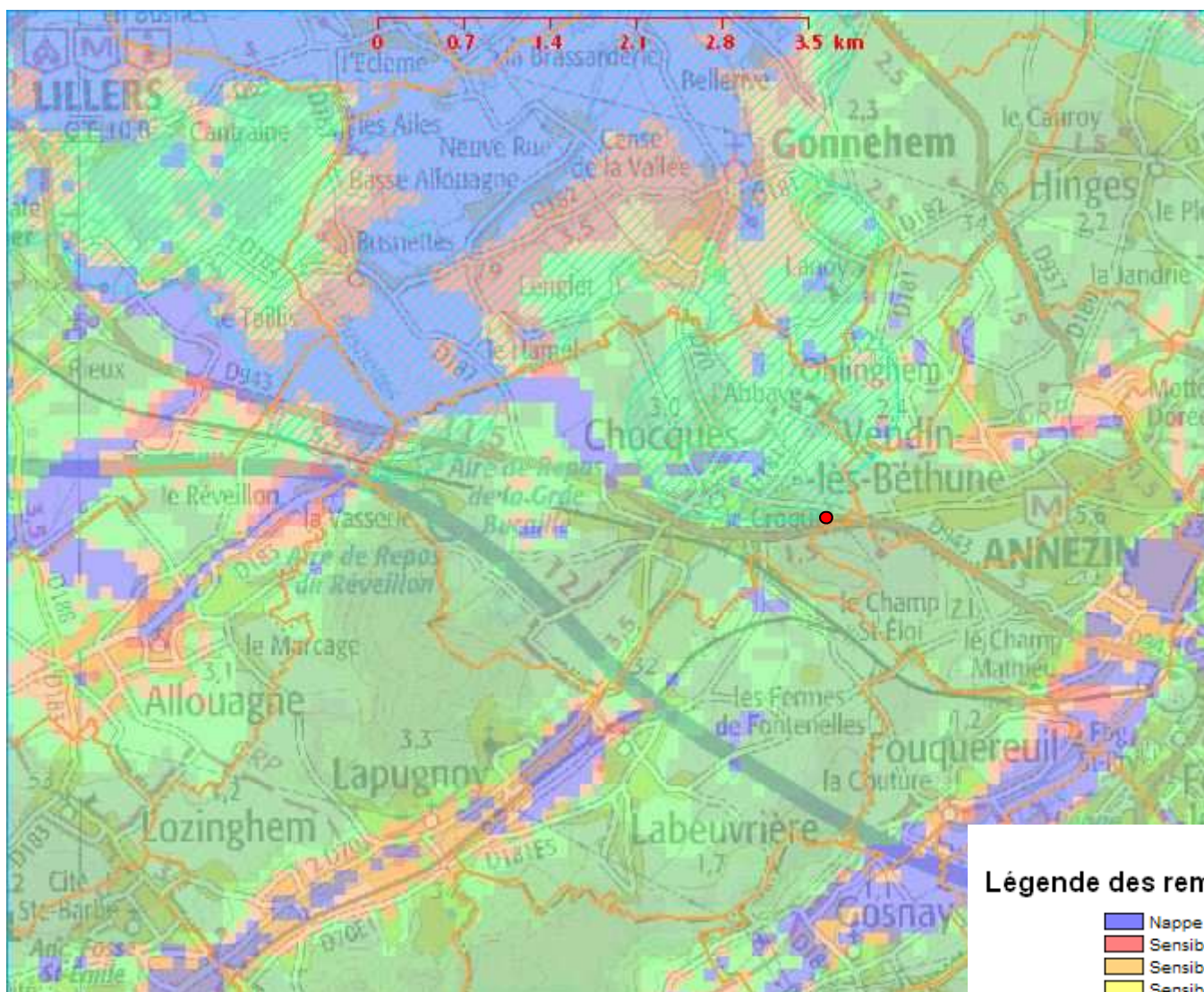
Le projet a pris en compte ces éléments, au niveau de la conception de l'ouvrage et des aménagements à mettre en place (si nécessaire).

Il n'y a pas de mesures particulière à prendre dans le cadre de l'implantation du magasin LIDL, le site n'étant pas soumis à ces aléas.

CARTOGRAPHIE DU RISQUE « RETRAIT - GONFLEMENT DES ARGILES » Aléa à priori nul à moyen



CARTOGRAPHIE DU RISQUE « REMONTEES DE NAPPE PHREATIQUE »
Sensibilité très faible à inexistante

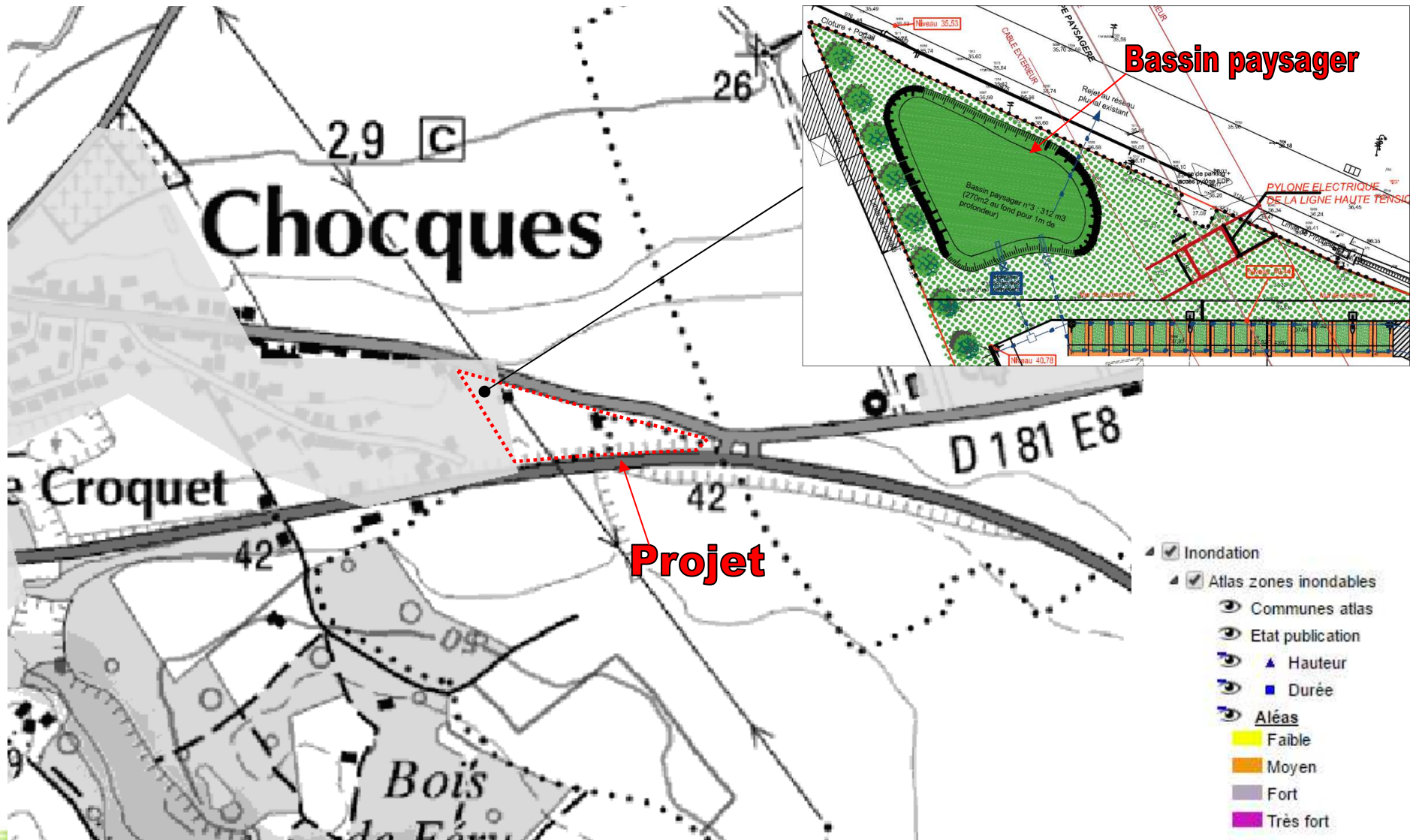


●
PROJET

Légende des remontées de nappes

- Nappe sub-affleurante
- Sensibilité très forte
- Sensibilité forte
- Sensibilité moyenne
- Sensibilité faible
- Sensibilité très faible
- Non réalisé

RISQUES D'INONDATION CHOCQUES



Préfecture du Pas-de-Calais
Commune de CHOCQUES

Informations sur les risques naturels, miniers et technologiques

pour l'application des I, II et III de l'article L 125-5 de code de l'environnement

1. Annexe à l'arrêté préfectoral

n° I du 15/02/2006 mise à jour le 15/09/2014

2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles [PPRN]

La commune est située dans le périmètre d'au moins un PPRN oui nombre 1 non

2. 1 - PPRN de Vallée de la Clarence Bassin de risque Clarence

Prescrit	Date	aléa	Description
	01/09/2014	aléa 1	Inondation par une crue
		aléa 2	Inondation par ruissellement et coulée de boue
		aléa 3	Inondation par remontées de nappes naturelles
		aléa 4	

Les documents de référence sont :

Consultable sur Internet site Internet

<http://www.pas-de-calais.gouv.fr/Politiques-publiques/Prevention-des-risques-majeurs>

Description : Sur le territoire du PPR de la Clarence, les risques d'inondation par débordement de la Clarence et de ses affluents présentent des caractéristiques différentes selon qu'on se situe en amont ou en aval du bassin. L'amont du bassin, où la durée de montée de la crue est de l'ordre de quelques heures, présente un risque humain relativement important. Ce risque est limité en aval du bassin, où la montée de eaux est plutôt lente. Certaines communes sont en outre concernées par un risque de ruissellement : les dégâts occasionnés par de tels phénomènes sont le plus souvent impressionnants, en partie à cause des vitesses d'écoulement très rapide en fond de vallée et sur les axes préférentiels d'écoulement. Enfin, certaines zones sont exposées aux phénomènes de rupture ou de débordement des digues.

3. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques technologiques [PPRT]

La commune est située dans le périmètre d'au moins un PPRT oui nombre 1 non

3. 1 - PPRT de CRODA CHOCQUES SAS (ex CRODA UNIQEMA) Bassin de risque

Prescrit	Date	effet	Description
	23/05/2007	effet 1	Toxique
		effet 2	Thermique
		effet 3	Surpression

Les documents de référence sont :

Arrêté Préfectoral de création du CLIC du 18 12 2006
Arrêté Préfectoral de modification du CLIC du 08 03 2007
Arrêté Préfectoral de Présidence du CLIC du 22 05 2007
Arrêté Préfectoral de modification du CLIC du 24 04 2009
Arrêté Préfectoral de prescription du 23 05 2007
Arrêté Préfectoral de prolongation du délai d'approbation du 21 11 2008
Arrêté Préfectoral de prolongation du délai d'approbation du 20 11 2009
Arrêté Préfectoral de prolongation du délai d'approbation du 19 11 2010
Arrêté Préfectoral de prolongation du délai d'approbation du 19 10 2011
Arrêté Préfectoral de prolongation du délai d'approbation du 19 11 2012
Arrêté Préfectoral de prolongation du délai d'approbation du 04 10 2013
Arrêté Préfectoral de prolongation du délai d'approbation du 08 10 2014

Consultable sur Internet site Internet

<http://www.nord-pas-de-calais.developpement-durable.gouv.fr/?-Suivi-des-PPRT->

Description :

4. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques miniers [PPRM]

La commune est située dans le périmètre d'au moins un PPRM oui nombre 0 non

5. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application des articles R 563-4 et R 125-23 du code de l'environnement modifiés par les décrets n° 2010-1254 et n° 2010-1255

La commune est située dans une zone de sismicité Forte Moyenne Modérée Faible Très faible

Consultable sur internet non oui

Informations disponibles sur le site : www.planseisme.fr

Pièces jointes

Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus

Cartographie du périmètre d'étude du PPRT (carte annexée à l'arrêté préfectoral de prescription), une planche A4.

Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique

La liste actualisée des arrêtés est consultable sur le site portail www.prim.net dans la rubrique « Ma commune face aux risques »

II / EVALUATIONS DES RISQUES ET MESURES PROPRES A ASSURER LA SECURITE EN PHASE CHANTIER

Le chantier du magasin sera protégé et placé sous surveillance. Une sensibilisation aux risques de malveillance sera prodiguée au personnel qualifié intervenant sur le site. La volonté d'excellence que LIDL développe se retranscrit à tous les niveaux.

Cela se traduit par un chantier :

- **Protégé** : car cloisonné par des barrières et placé sous alarme, avec au besoin la présence d'un vigile lors des phases les plus sensibles (plomberie, électricité). Une limitation et un contrôle des accès au chantier seront également mis en place, afin de prévenir les accidents liés à des intrusions et de limiter les dégradations. De même, les livraisons importantes seront l'objet d'une déclaration aux services des forces de l'ordre. Hors période d'activité, les outils et matériels de valeur seront retirés tandis que le matériel utilisé la journée sera stocké le soir dans des conteneurs cadenassés, hors de la vue des passants. Les engins seront également positionnés de manière à rendre plus difficile leur enlèvement, et bénéficieront d'un marquage physique ainsi que d'un relevé des numéros de série et signes particuliers afin de faciliter leur recherche.
- **Court** : grâce à la maîtrise du concept immobilier et au recours à un architecte et des entreprises locaux. Seront évités les approvisionnements trop à l'avance, notamment les veilles de week-end.
- **Limitant au maximum les nuisances** : avec une implantation étudiée et un flux de camions réduit à son strict minimum, notamment grâce au réemploi des terres sur site (déblai/remblai).



PARTIE 7

EFFETS DU PROJET EN MATIERE SOCIALE



I / L'EMPLOI

1) Les emplois développés dans le projet

- **Le projet, un investissement économique et humain sur Chocques**

Le projet de magasin prévoit la création de 18 emplois. Accessibles à tous, ces emplois seront proposés en contrats à durée indéterminée.

Le développement des magasins LIDL engendre également la création d'emplois indirects chez les prestataires locaux auprès desquels l'enseigne est consommatrice de services, à savoir les transporteurs, les entreprises de sécurité, d'entretien des espaces verts, de réparations et multi-services...

- **Nos chantiers, des emplois et de l'activité pour les entreprises de construction locales**

LIDL, pour la construction de ces magasins, travaille en étroite collaboration avec de grands groupes comme VINCI mais également avec des entreprises locales.



2) Les accords avec les services locaux de l'Etat chargés de l'emploi

- LIDL recruteur majeur en France

LIDL est aujourd'hui le **6^{ème} recruteur de France, avec pas moins de 2551 embauches en 2015**. Pour cela, l'enseigne s'investit pour le recrutement sur un maximum de biais possibles.

Le site Internet dispose d'un volet « Carrières » où sont recensées toutes les offres d'emplois. Une personne en recherche peut y visualiser les structures magasin, les différents métiers et y lire des témoignages de salariés. Elle peut candidater directement dans les magasins qui sont proches de son lieu d'habitation.

LIDL a une politique « Candidat » qui l'engage à ce que chaque candidature sur le site ait une réponse dans les 3 semaines suivant son dépôt.

LIDL est également présent sur les réseaux sociaux LinkedIn et Viadeo.



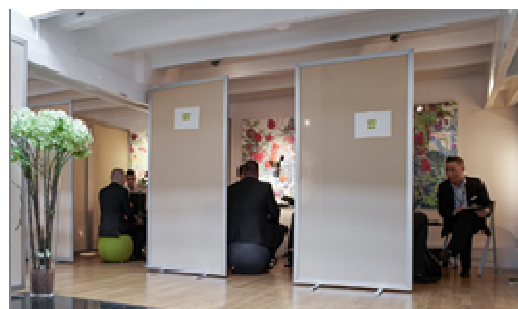
Bienvenue sur la page carrières Lidl France !
Lidl, distributeur d'avenir !



- LIDL s'investit pour l'emploi

LIDL participe chaque année à **plus de 200 manifestations d'emploi dans toute la France**, autant d'occasions qui permettent aux personnes en recherche d'emploi de rencontrer localement les RH de l'enseigne ainsi que des opérationnels présentant leur métier.

En plus de participer à des salons comme exposant, l'entreprise bouscule les codes du recrutement habituels et organise ses propres événements Emploi, sous formes d'ateliers ludiques et speed dating.



13 OCTOBRE 2015
DE 17H À 21H30
À PARIS
JOB DATING
SUR PÉNICHE
SUIVI D'UN DÎNER
LIDL RECRUTE
DES RESPONSABLES
DES VENTES SECTEUR
30 CANDIDATS SÉLECTIONNÉS



Le 13 juin prochain, Lidl convie **160 candidats au poste de manager de magasin**, répartis en 2 sessions de jobdating dans un lieu trendy parisien pour surpasser le cadre des entretiens d'embauches traditionnels. Théâtre d'entreprise et atelier culinaire seront également au programme de ce rdv branché.

- Une mise en relation en amont avec les services de Pôle Emploi et les Maisons de l'Emploi.

Dans le cadre de projet d'ouverture de nouveau point de vente, LIDL s'efforce de prendre contact le plus en amont possible avec les administrations locales de l'Etat compétentes en matière d'emploi, ainsi qu'avec les collectivités, notamment lorsqu'elles ont mis en place des Maisons de l'Emploi ou d'autres structures similaires.

Pour le projet de Chocques, la Direction Régionale qui sera en charge de l'exploitation du magasin se rapprochera de l'agence Pole Emploi de Béthune ainsi que de la Mairie et de l'intercommunalité pour publier la liste des postes qui seront ouverts. Ceci dès que le projet sera confirmé dans sa phase opérationnelle et que la prévision d'ouverture du magasin sera validée



- Des engagements pour l'emploi auprès des territoires.

En plus de ces partenariats avec les structures locales pour l'emploi du futur magasin, LIDL s'engage également avec les territoires pour offrir de l'emploi à tous et notamment aux personnes en difficulté sociale.

L'enseigne signe localement des chartes et conventions avec les préfectures ou collectivités, pour s'engager sur l'emploi d'insertion.

En plus de s'investir quantitativement pour l'emploi, LIDL souhaite se positionner comme acteur de l'équité des habitants du territoire, en s'intégrant aux démarches et objectifs des collectivités.



3) LIDL, une politique RH responsable qui valorise les compétences de chacun

- L'emploi pour tous.

De par son activité, l'enseigne propose un grand nombre de postes très divers dans toute la France continentale : en magasin, en Direction Régionale, ou dans les services opérationnels et administratifs centraux. Un emploi y est donc accessible par l'ensemble des personnes, même celles ne disposant d'aucune qualification.

LIDL propose 4 types de postes en magasin :

- ⇒ Employé libre-service « CELS »,
- ⇒ Chef caisse,
- ⇒ Adjoint Manager,
- ⇒ Responsable et Directeur de Magasin.

Pour garantir l'équité des candidats lors des recrutements, ce sont des sessions collectives avec tests et mises en situation qui sont organisées. Ce procédé, dit d'« Assesment center », permet au service recrutement de présenter la société plus en détail, ainsi que les postes et missions, et à chaque candidat d'exprimer son potentiel, indépendamment de son simple CV.

LIDL France, c'est :

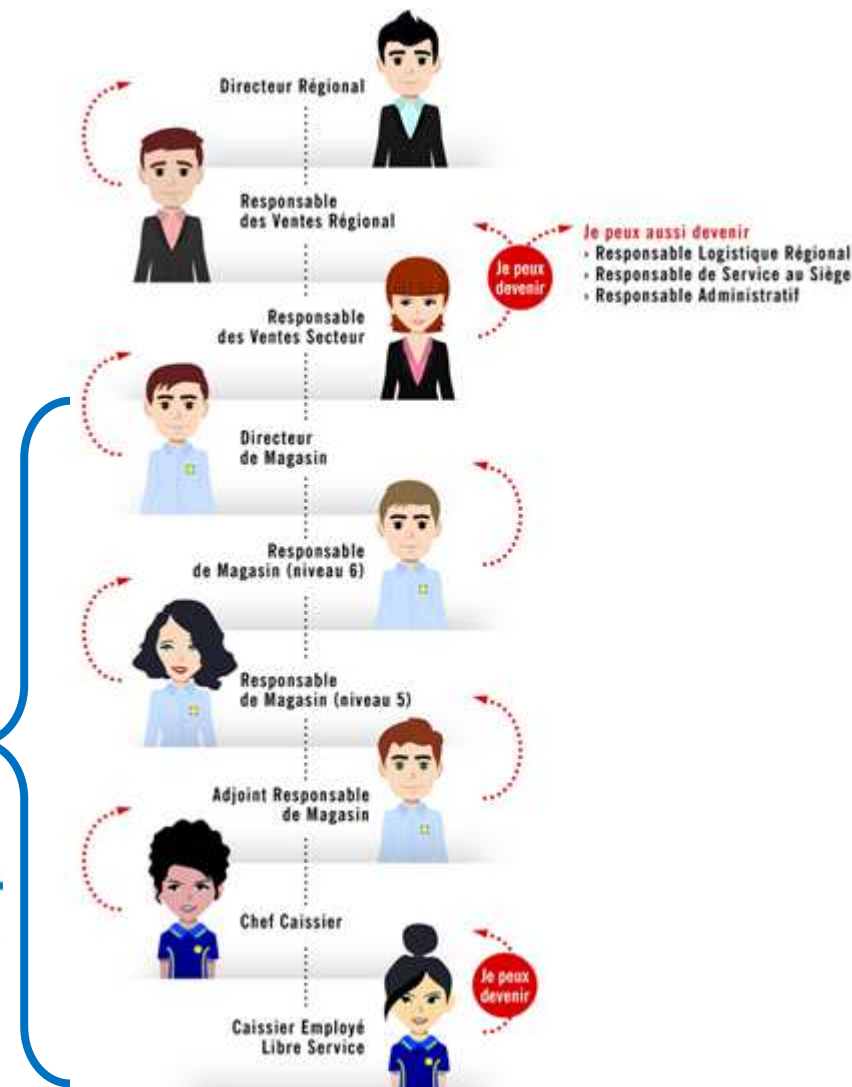
95% de CDI.

109 nationalités.

60% de femmes.

Objectif 100%

Postes en magasin



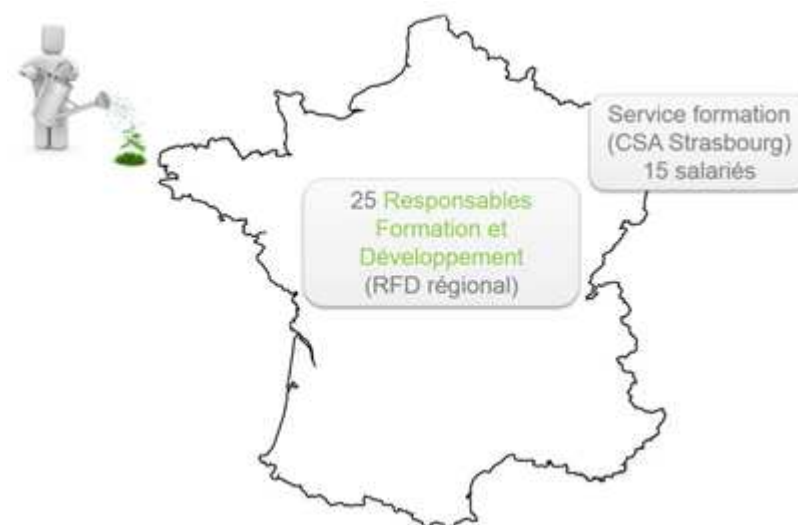
- Un accompagnement continu des salariés

Chaque nouvel embauché reçoit à la signature de son contrat un « pack intégration » et un parcours de formation, qui varie de 2 semaines pour un poste de CELS à 4 mois pour un poste de Responsable de Magasin. Ces parcours sont très complets et permettent à chaque nouvel embauché d'apprendre ses missions et les procédures nécessaires.

Le premier jour est consacré à une Journée d'Accueil, destinée à l'intégration du nouvel entrant. A cette occasion lui sont présentés la société, l'organisation de la DR, les interlocuteurs RH, les produits ... et son parcours de formation. Ses vêtements de travail et ses équipements de sécurité lui sont remis et il est notamment sensibilisé aux postures optimales de travail, à la sécurité en magasin et au braquage.

Après la prise de poste, le salarié bénéficie tout au long de son parcours professionnel de formation continue. A tout moment, ce sont **33 % des effectifs de la société qui sont en formation**. Elle est dispensée à 90% par des formateurs internes, opérationnels au quotidien, formés et habilités. Le salarié est formé régulièrement tout au long de sa carrière, à chaque évolution de process ou de produits et dans le cadre de son évolution interne.

Dans chacune des Directions Régionales, un Responsable Formation & Développement (RFD) est en charge du suivi des formations et de l'évolution des salariés : un interlocuteur de proximité, directement accessible, pour répondre aux questions et accompagner le personnel.

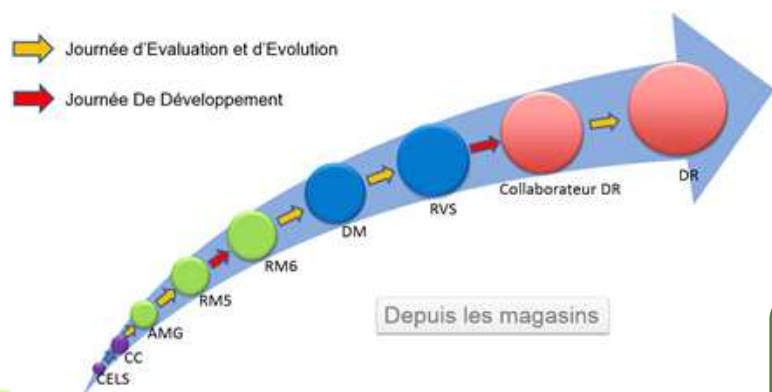


- Une évolution interne facilitée

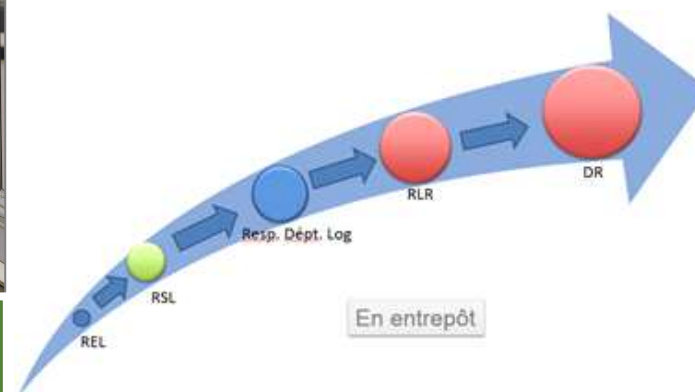
LIDL a prévu des parcours d'évolution interne pour tous les métiers (magasin et entrepôt). Chaque salarié peut postuler à un poste supérieur en remplissant un dossier de candidature interne. Si son dossier est validé par son manager, il est invité à passer une Journée d'Evaluation et d'Evolution (JEE).

Cette JEE se déroule devant un Jury composé d'opérationnels et de RH. Elle est structurée de différents exercices (mises en situations et analyses de documents), qui permettent au jury de confirmer la capacité du salarié à évoluer et les axes de développement nécessaires. Si le salarié est validé, il intègre un parcours d'évolution interne structuré qui lui permet d'être formé tant sur la partie technique que managériale.

Concernant les postes opérationnels et administratifs au Siège et dans les Directions Régionales, la structure de la société permet de proposer de nombreuses passerelles transversales entre les différents services : vente, immobilier, logistique...



1794 salariés ont bénéficié d'une évolution en 2015



- Des conditions favorables

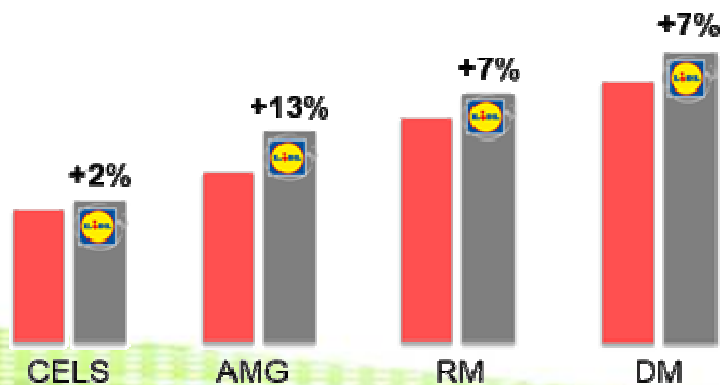
Consciente que ses ressources humaines constituent sa première force, LIDL s'efforce de valoriser au mieux les conditions de travail. En termes de rémunération fixe, l'enseigne propose une grille avantageuse avec les dispositions suivantes :

- ☞ un **salaires minimum** pour le poste de CELS **supérieur au SMIC de 16 %**,
- ☞ un 13^{ème} mois accessible dès 6 mois d'ancienneté,
- ☞ des primes d'ancienneté annuelles à partir de la troisième année d'ancienneté et des primes de fidélité spéciales après 10 et 25 ans,
- ☞ des primes de fidélité spéciales à 10 et 25 ans d'ancienneté,
- ☞ depuis 2015 une prime de participation aux résultats (intéressement),
- ☞ une carte de fidélité avec remise de 7% sur les achats.

LIDL s'efforce également d'améliorer le confort de travail de ses salariés en magasin et en entrepôt. Ainsi, elle redéfinit régulièrement son concept de locaux sociaux afin de l'optimiser toujours plus et le rendre plus confortable.

La société a créé en 2012 un service HSQE national (Hygiène, Sécurité, Qualité, Environnement), qui a pour objectifs la prévention des risques professionnels et l'amélioration des conditions de travail. Ces thématiques sont suivies régulièrement dans chaque Région, avec la tenue tous les 3 mois des réunions ordinaires CHSCT (Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail).

Etude AON HEWITT



- La lutte pour la parité et contre les discriminations

Enjeu indissociable de ses valeurs, l'enseigne met un point d'honneur à soutenir la parité dans ses équipes, et dans les évolutions professionnelles. Ainsi, **74% des Adjoints Managers et 54% des Responsables de magasins sont des femmes**. Par ailleurs la grille de rémunération garantit un salaire des hommes et femmes strictement identique à poste et ancienneté équivalents.

Cette promotion de la parité a été reconnue notamment par le Trophée des Femmes de la Distribution, qui a été remporté en 2014 par la Responsable d'un magasin parisien (catégorie « Coup de cœur »).



La responsable du magasin de Paris Strasbourg lors de la remise du Trophée (à droite sur la photo), et avec son équipe magasin.

Un salaire minimum supérieur au SMIC de 16%
Et des salaires supérieurs à ceux de la concurrence sur tous les postes magasin.

II / LES PARTENARIATS AVEC LES COMMERCES DE CENTRE-VILLE ET LES ASSOCIATIONS LOCALES



1) LIDL, un engagement de solidarité

LIDL contribue au soutien d'associations qui luttent chaque jour en faveur des personnes en difficulté, comme le Secours Populaire, Emmaüs ou la Croix Rouge. Son engagement de solidarité, qui fait partie des valeurs indissociables de l'entreprise dont le concept a toujours été d'offrir au plus grand nombre la possibilité d'accéder à un maximum de produits à moindres frais, se traduit par des actions régulières en magasin.

- Un soutien à ELA

L'enseigne est également partenaire de l'association ELA, qui soutient les enfants atteints de leucodystrophie, une maladie génétique invalidante et particulièrement destructrice. Créée en 1992, l'association mène son combat sur plusieurs plans : l'aide et le soutien aux familles concernées, le développement de la recherche grâce à sa propre Fondation, et une sensibilisation de l'opinion publique.



- LIDL, partenaire des Restos du Cœur et des banques alimentaires

Pour venir en aide aux personnes qui en ont besoin, LIDL est également partenaire des Restos du Cœur et des banques alimentaires. Plusieurs fois par an, elle associe ses salariés et ses clients lors de collectes en magasins où toute liberté est laissée aux bénévoles des associations.

Pour accompagner la bonne action des clients, LIDL applique lors de ces jours une réduction de 15% sur les produits alimentaires de première nécessité (action unique dans la grande distribution).

Pour lutter contre le gaspillage alimentaire, LIDL a lancé en 2016 la cagette de fruits abîmés ou défraîchis, à 1€. La moitié des gains générés par cette opération ont été reversés aux Restos du Cœur (300 000 € en 2016).



2) Une entreprise partenaire de nos étudiants

LIDL développe depuis 2013 sa politique de relations et partenariats écoles. L'enseigne est **partenaire officiel de 3 des plus gros événements étudiants d'Europe : le 4L Trophy, Altigliss et la Course Croisière de l'Edhec**. Outre le moyen de rencontrer les étudiants et de se retrouver autour des valeurs du sport, c'est aussi l'occasion pour l'entreprise de s'associer avec des associations caritatives telles que « Les enfants du désert ».

LIDL a également des partenariats avec les écoles de premier et deuxième niveau : HEC, Edhec, Essec, ESCP, Skema, Neoma, Kedge, ParisTech... Cela signifie l'embauche d'étudiants en alternance et la participation ou organisation d'événements professionnalisant de tous types : rencontres métiers, visites techniques, coachinf RH, business unch & afterschool...

LIDL est aussi le **parrain d'une promotion d'apprentis de l'ESC Dijon (2015/2019)**. L'entreprise s'est engagée à accompagner pendant toute la durée de leur apprentissage une promotion d'étudiants. Cela consistera, en plus des forums emplois, en la participation régulière de l'un de nos dirigeants en tant que parrain à des cours ou séminaire.



3) Supporter officiel du handball français

En 2012, lorsque Lidl a réuni ses salariés et annoncé son changement de positionnement et sa nouvelle stratégie de sortie du hard-discount, l'enseigne avait fait appel à Claude Onesta, entraîneur de l'équipe de France de Handball. Un symbole fort pour l'enseigne qui, trois ans plus tard, s'associe avec la Ligue Nationale de Handball et en devient le **fournisseur officiel**.

En soutenant la LNH, Lidl fait un pas de plus en devenant «supporter» du Made in France. Le handball est en effet le sport collectif où la France excelle, avec pas moins de 7 titres mondiaux et olympiques depuis 2000, et 3 titres européens. Soutenir le handball français, c'est soutenir l'excellence française, comme LIDL le fait pour ses produits.

En 2016, LIDL accroît son implication dans le handball français en devenant partenaire de la Fédération Française de Handball et sponsor officiel de la Ligue Nationale. Cet engagement se traduit par le premier naming du championnat de handball professionnel. Ainsi le championnat de première division devient la LIDL Starligue dès la saison 2016-2017.



4) LIDL, Partenaire du territoire

Acteur impliqué des territoires où elle est implantée, LIDL développe partenariats et actions sous plusieurs formes pour des bénéficiaires divers.

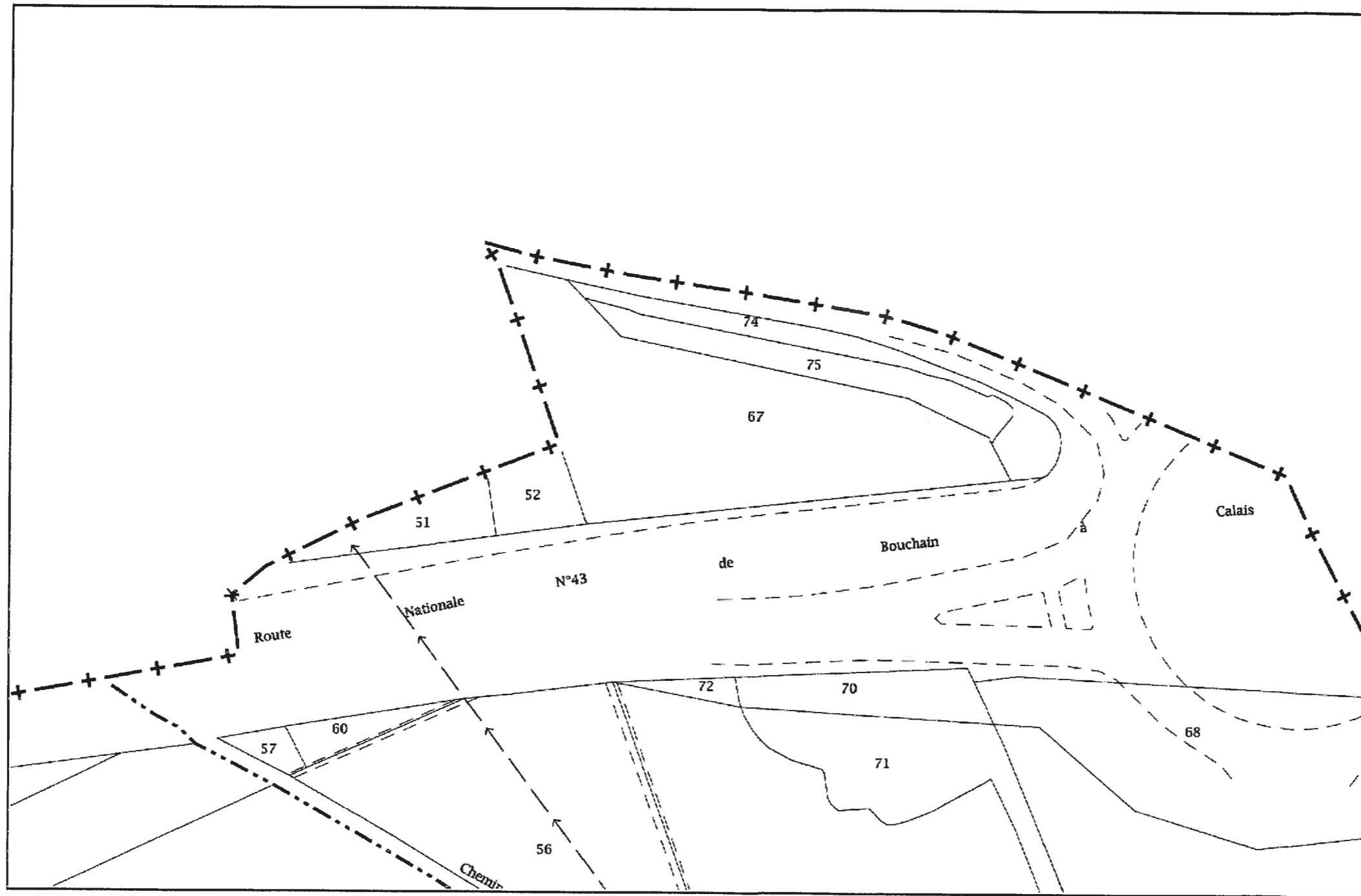
Dans la continuité de son engagement dans le handball, l'enseigne promeut aussi le sport au niveau amateur. Dans le cadre des ouvertures de nouveaux magasins, elle lance des opérations à destination d'un club de la commune ou à proximité. Lors des 4 premiers jours, LIDL verse 50 centimes par transaction de plus de 15€ dans une cagnotte qui sera reversée sous forme de chèque au club. Un kit handball, comprenant une paire de buts gonflables, des chasubles et des ballons, est également donné au club une semaine avant la remise du chèque, qui se fait lors d'un goûter organisé sur le nouveau magasin. Cette initiative permet d'apporter un petit plus aux associations sportives locales, qui transmettent au quotidien les valeurs du sport collectif aux enfants.



Communiqué récapitulatif d'une collecte en magasin et sponsoring d'un tournoi sportif amateur..

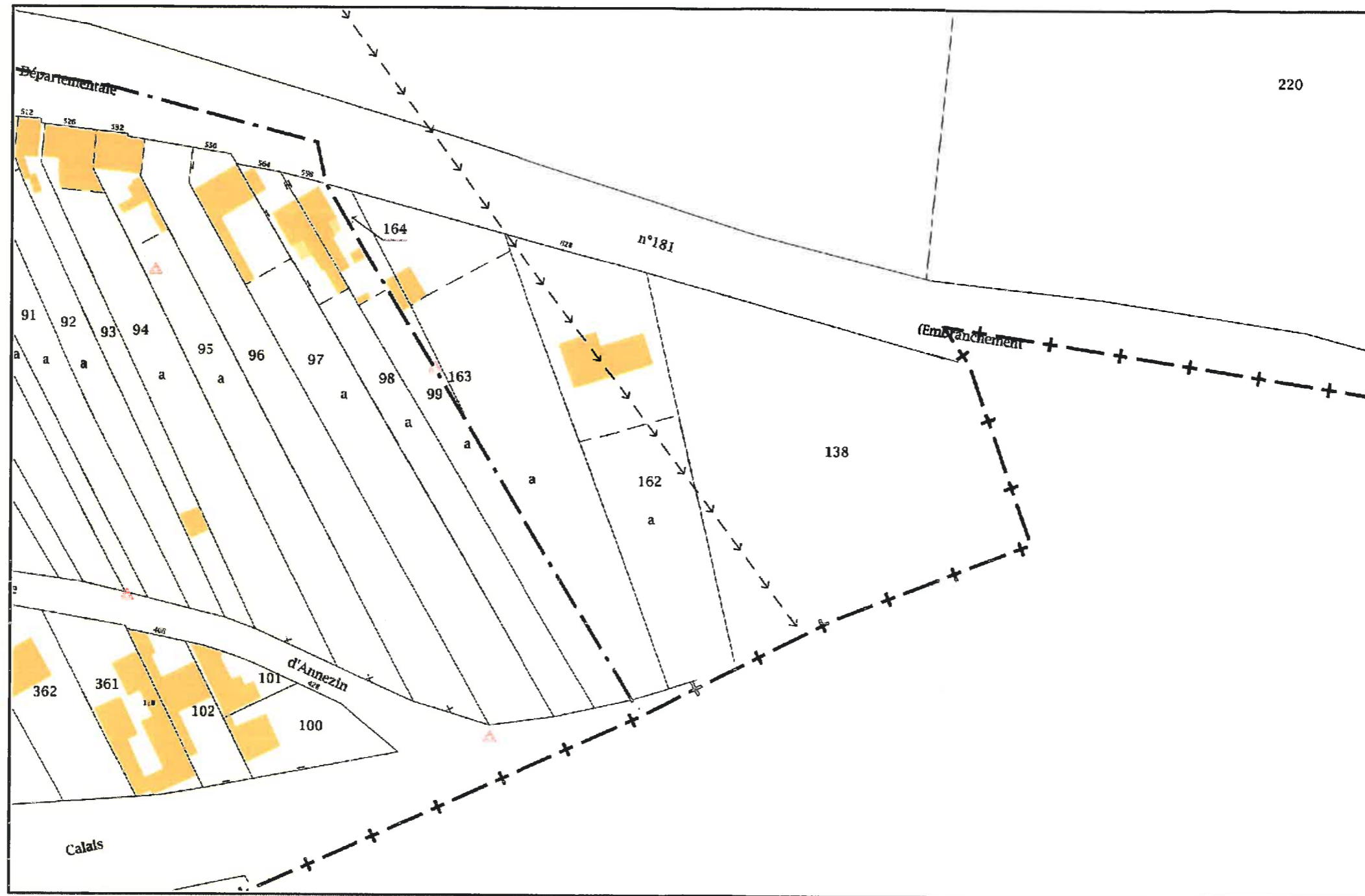


DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS PREALABLE A
LA REALISATION D'UNE ETUDE D'IMPACT



SNC LIDL
RD 916 - ZI du PLANTIN
B.P. 79
62193 LILLERS Cedex

DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS PREALABLE A LA REALISATION D'UNE ETUDE D'IMPACT



SNC LIDL
RD 916 - ZI du PLANTIN
B.P. 79
62193 LILLERS Cedex

DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS PREALABLE A
LA REALISATION D'UNE ETUDE D'IMPACT

Photo 1



Photo 2



Photo 3



Photo 4



Photo 5



Photo 6



SNC LIDL
RD 916 - ZI du PLANTIN
B.P. 79
62193 LILLERS Cedex

A handwritten signature in black ink.

Photo 7



Photo 8



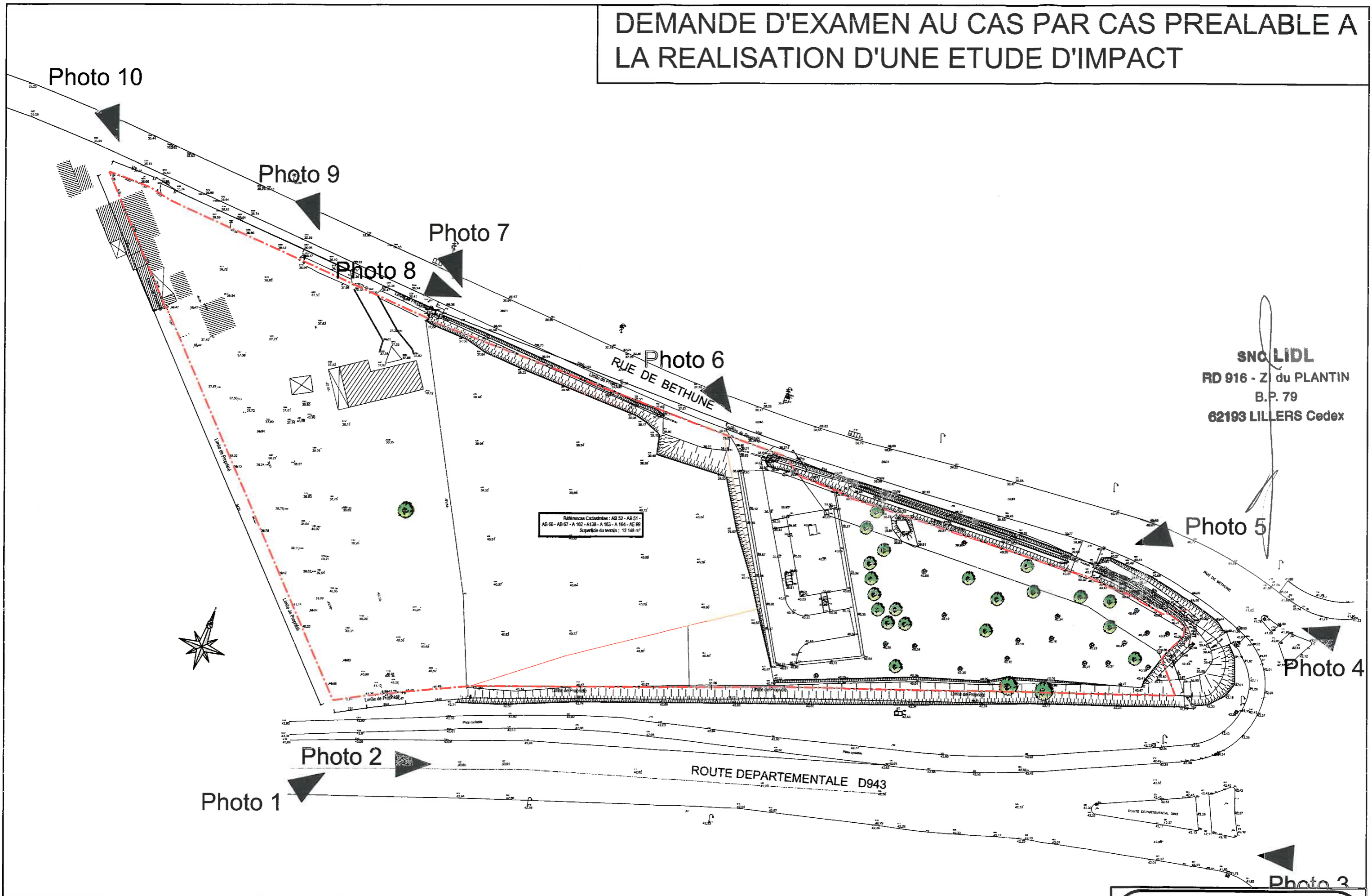
Photo 9



Photo 10



DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS PREALABLE A LA REALISATION D'UNE ETUDE D'IMPACT



SNC LIDL
RD 916 - ZI du PLANTIN
B.P. 79
62193 LILLERS Cedex

PRISE DE VUE PRES & LOIN

Ech : 1/750

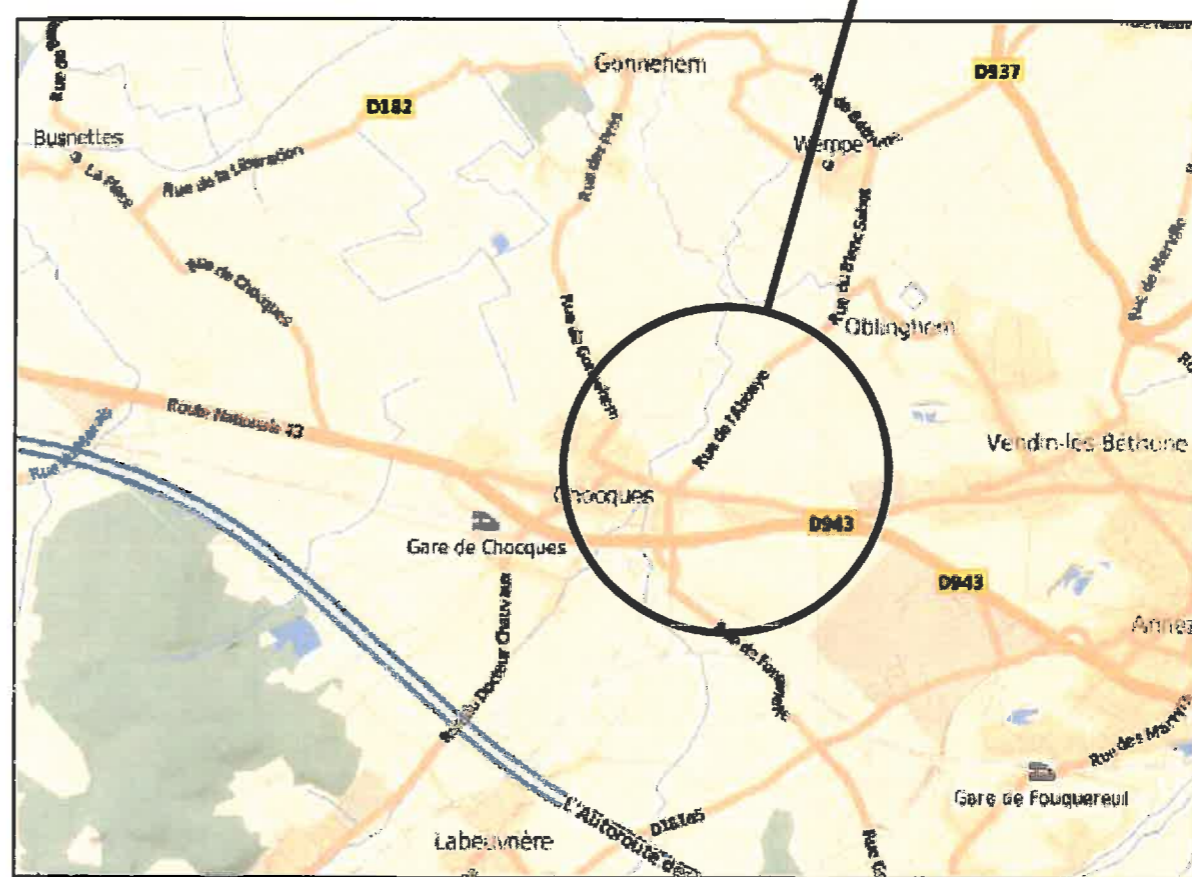
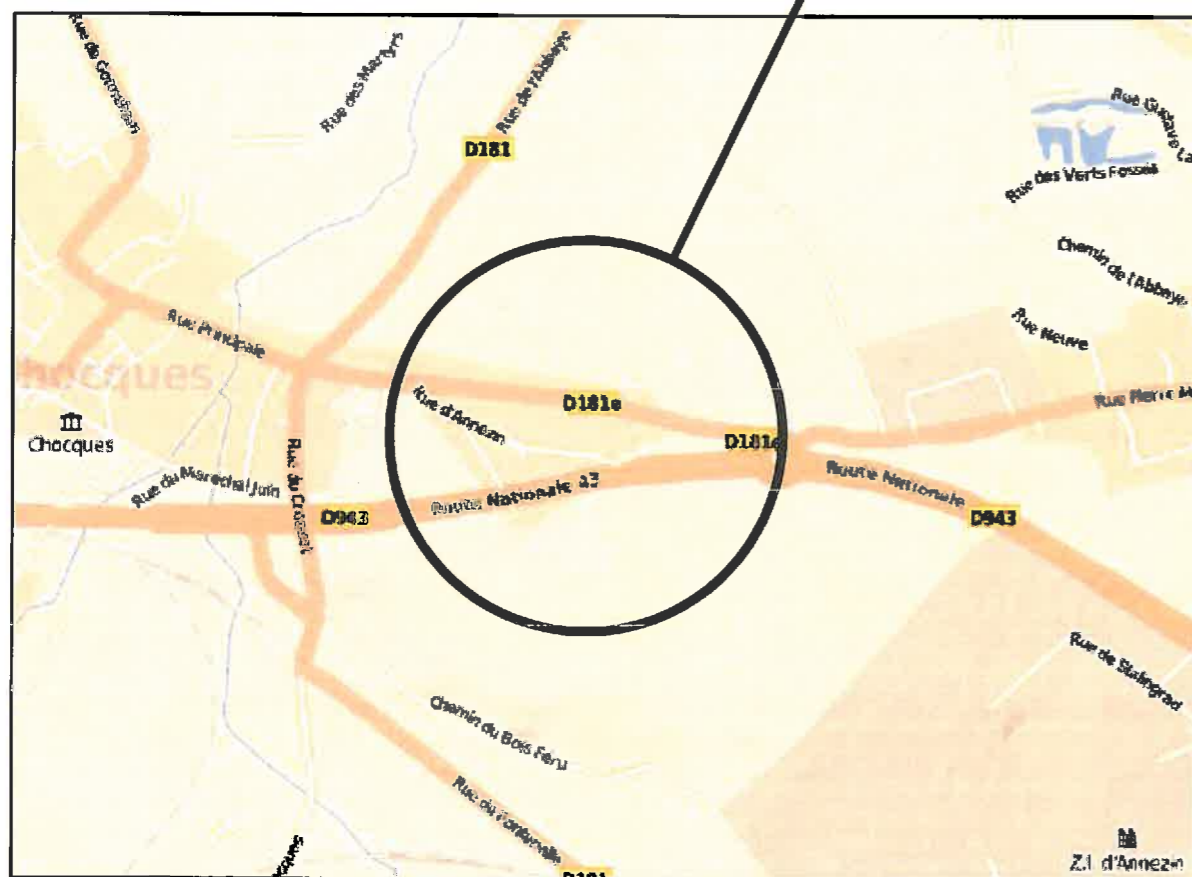


DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS PREALABLE A LA REALISATION D'UNE ETUDE D'IMPACT

SNC LIDL
RD 916 - ZI du PLANTIN
B.P. 79
62193 LILLERS Cedex

Situation du projet

Situation du projet



DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS PREALABLE A
LA REALISATION D'UNE ETUDE D'IMPACT

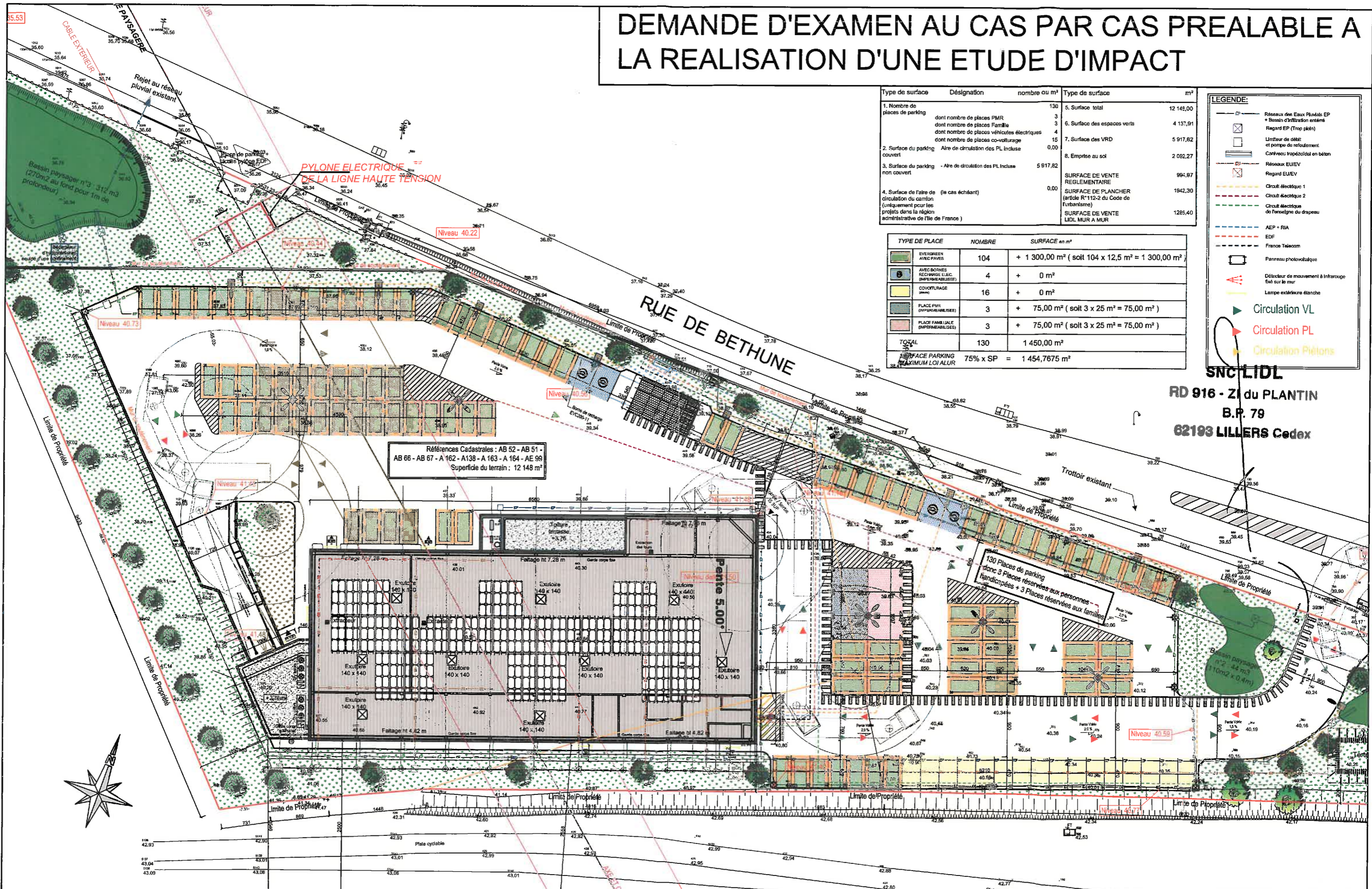


SNC LIDL
RD 916 - ZI du PLANTIN
B.P. 79
62193 LILLERS Cedex

PLAN DE SITUATION AVEC REPERAGE PHOTO

architectoni

DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS PREALABLE A LA REALISATION D'UNE ETUDE D'IMPACT



Type de surface	Désignation	nombre ou m²	Type de surface	m²
1. Nombre de places de parking	dont nombre de places PMR	3	5. Surface total	12 145,00
	dont nombre de places Famille	3		
	dont nombre de places véhicules électriques	4		
	dont nombre de places co-vitillage	15		
	Aire de circulation des PL incluse	0,00		
2. Surface du parking couvert	Aire de circulation des PL incluse	5 917,82	6. Surface des espaces verts	4 137,91
	non couvert	0,00	7. Surface des VRD	5 917,82
3. Surface de l'aire de circulation du camion (uniquement pour les projets dans la région administrative de l'Île de France)	(le cas échéant)	0,00	8. Emprise au sol	2 082,27
			SURFACE DE VENTE REGLEMENTAIRE	994,97
			SURFACE DE PLANCHER (article R*112-2 du Code de l'urbanisme)	1942,30
			SURFACE DE VENTE LIDL MUR A MUR	1265,40

TYPE DE PLACE	NOMBRE	SURFACE en m²
EVERGREEN AVEC PAVES	104	+ 1 300,00 m² (soit 104 x 12,5 m² = 1 300,00 m²)
AVEC BORNES RECHARGE ELEC. (IMPERMEABILISEE)	4	+ 0 m²
COUVERTURE	16	+ 0 m²
PLACE PMR (IMPERMEABILISEE)	3	+ 75,00 m² (soit 3 x 25 m² = 75,00 m²)
PLACE FAMILIALE (IMPERMEABILISEE)	3	+ 75,00 m² (soit 3 x 25 m² = 75,00 m²)
TOTAL	130	1 450,00 m²
SURFACE PARKING 75% x SP =		1 454,7675 m²

LEGENDE:

- Réseaux des Eaux Pluviales EP + Bassin d'infiltration enterré
- Regard EP (Trop plein)
- Limite de déblai et pompe de refoulement
- Caniveau trapézoïdal en béton
- Réseaux EUEV
- Regard EUEV
- Circuit électrique 1
- Circuit électrique 2
- Circuit électrique de l'enseigne du drapeau
- AEP + RIA
- EDF
- France Telecom
- Panneau photovoltaïque
- Détecteur de mouvement à infrarouge fixé sur le mur
- Lampe extérieure étanche
- Circulation VL
- Circulation PL
- Circulation Piétons

Références Cadastreales : AB 52 - AB 51 - AB 66 - AB 67 - A 162 - A 138 - A 163 - A 164 - AE 99
Superficie du terrain : 12 148 m²

130 Places de parking
dont 3 Places réservées aux personnes handicapées + 3 Places réservées aux familles

SNCT LIDL
RD 916 - ZI du PLANTIN
B.P. 79
62193 LILLERS Cedex

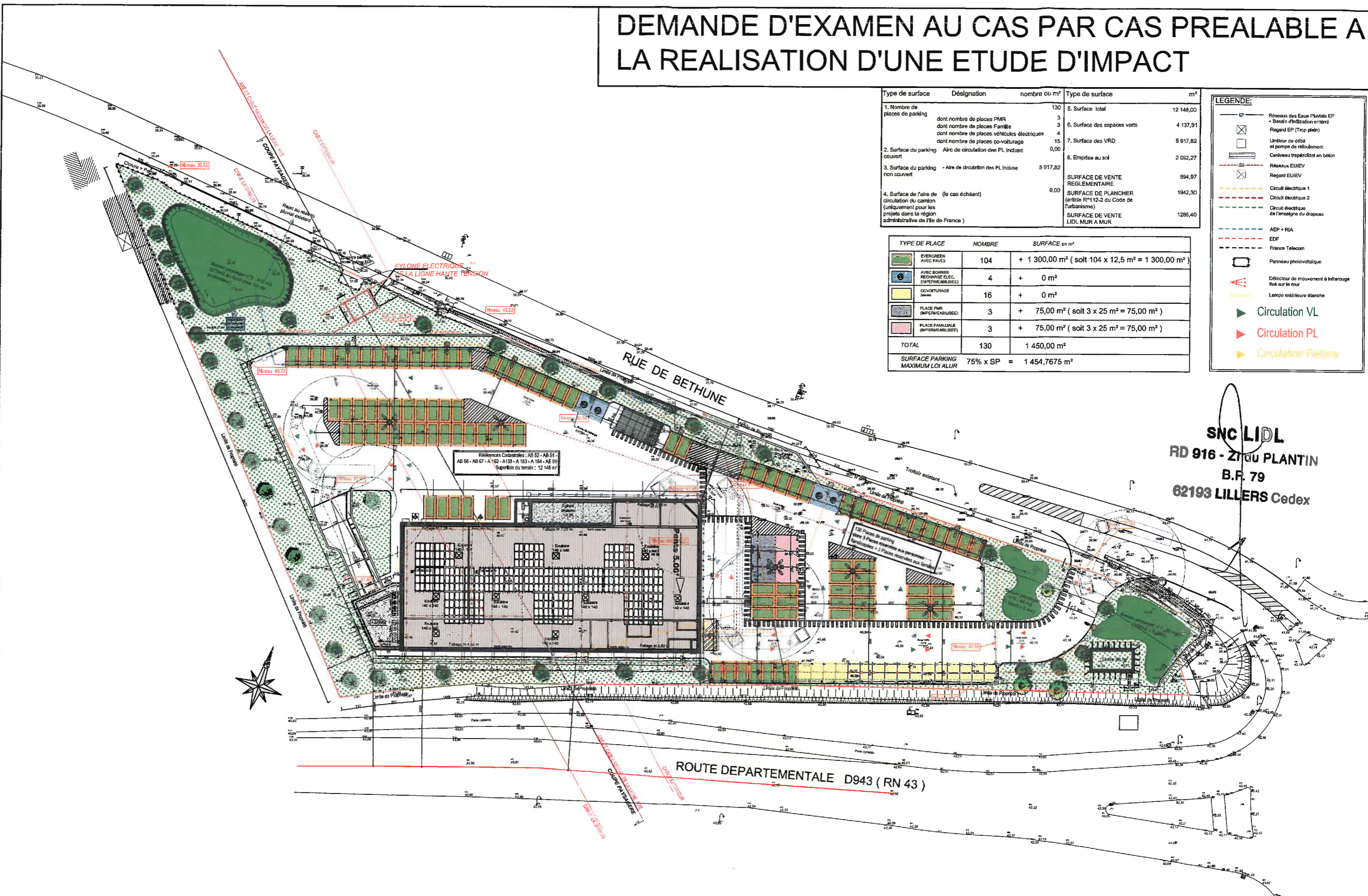
DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS PREALABLE A LA REALISATION D'UNE ETUDE D'IMPACT

Type de surface	Désignation	nombre ou m ²	Type de surface	m ²
1. Nombre de places de parking		130	5. Surface total	12 148,00
	dont nombre de places PMR	3	6. Surface des espaces verts	4 137,91
	dont nombre de places Famille	3	7. Surface des VRD	5 917,82
	dont nombre de places véhicules électriques	4	8. Emprise au sol	2 082,27
	dont nombre de places co-voiturage	15		
2. Surface du parking couvert	Aire de circulation des PL incluse	0,00	SURFACE DE VENTE REGLEMENTAIRE	994,97
3. Surface du parking non couvert	- Aire de circulation des PL incluse	5 917,82	SURFACE DE PLANCHER (article R*112-2 du Code de l'urbanisme)	1942,30
4. Surface de l'aire de circulation du camion (uniquement pour les projets dans la région administrative de l'île de France)		0,00	SURFACE DE VENTE LIDL MUR A MUR	1286,40

TYPE DE PLACE	NOMBRE	SURFACE en m ²
EVERGREEN AVEC PAVES	104	+ 1 300,00 m ² (soit 104 x 12,5 m ² = 1 300,00 m ²)
AVEC BORNES RECHARGE ELEC. (IMPERMEABILISEE)	4	+ 0 m ²
COUVERTURE (SOL)	16	+ 0 m ²
PLACE PMR (IMPERMEABILISEE)	3	+ 75,00 m ² (soit 3 x 25 m ² = 75,00 m ²)
PLACE FAMILIALE (IMPERMEABILISEE)	3	+ 75,00 m ² (soit 3 x 25 m ² = 75,00 m ²)
TOTAL	130	1 450,00 m²
SURFACE PARKING MAXIMUM LOI ALUR	75% x SP	= 1 454,7675 m²

LEGENDE:

- Réseau des Eaux Pluviales EP + Bassin d'infiltration enterré
- ⊗ Rogard EP (Trop plein)
- Limiteur de débit et pompe de refoulement
- ▬ Caniveau trapézoïdal en béton
- Réseau EU/VEV
- ⊗ Rogard EU/VEV
- Circuit électrique 1
- Circuit électrique 2
- Circuit électrique de l'enseigne du drapeau
- AEP + RIA
- EDF
- France Telecom
- ☐ Panneau photovoltaïque
- ▲ Détecteur de mouvement à Infrarouge fixé sur le mur
- ☀ Lampe extérieure étanche
- ▶ Circulation VL
- ▶ Circulation PL
- ▶ Circulation Piétons



SNC LIDL
 RD 916 - ZI du PLANTIN
 B.F. 79
 62193 LILLERS Cedex